**Ignacio Otaño s.m.**

## MISSION MARIANISTE

**Projet missionnaire**

**du P. Guillaume-Joseph Chaminade**

**hier et aujourd’hui**

***traduit de l’espagnol par M. Michel Belly***

### Madrid 1994 - Bordeaux 2004

“Nous sommes tous missionnaires. La Très Sainte Vierge a confié à chacun de nous une mission pour travailler au salut de nos frères dans le monde. »

 (P. Chaminade)

« Nous sommes envoyés pour multiplier les chrétiens, c’est-à-dire pour former des personnes et des communautés qui vivent leur foi et la traduisent en actes en réponse aux besoins des temps. »

 (Religieux marianistes)

« Nous sommes essentiellement des religieuses missionnaires… Notre alliance avec Marie nous fait participer à sa mission de Mère de l’Eglise. Nous voulons vivre comme Elle avec foi et disponibilité. »

 (Religieuses marianistes)

« Nous sommes des communautés chrétiennes au service de la mission de l’Eglise dans le monde…C’est poussés par l’Esprit, en alliance avec Marie, que nous voulons vivre l’appel à rendre le Christ présent au monde. »

 (Communautés laïques marianistes)

**Table des matières**

Introduction…………………………………………………………4

Chapitre premier :

Premiers pas missionnaires du Père Chaminade

1. L’esprit missionnaire de Mussidan.............. 7

2. Une mission permanente………………...... 8

3. Sens marial…………………………………... 9

4. Crise de l’Eglise d’  « Ancien Régime »…………… 10

5. Influence du clergé dans le changement social et politique 11

Chapitre second

Une mission dangereuse pendant la Révolution

1. La Constitution civile du clergé et ses premières conséquences............................................................. 15

2. La Terreur……………………………………………… 18

3. Ouverture devant une situation nouvelle…………… 21

Chapitre troisième

Maturation missionnaire à Saragosse……………………… 28

1. L’ « inspiration » de Saragosse……………………… 28

2. La préparation missionnaire du Père Chaminade à Saragosse......................................................................... 31

Chapitre quatrième

Missions stables et permanentes : Communautés laïques.. 35

1. Missionnaire apostolique……………………... 35

2. Devant des appels inattendus……………………………37

3. Une nouvelle conception des congrégations………. 39

4. L’ « union sans confusion »………………....... 43

5. Activités de la congrégation………………………… 46

6. Traits distinctifs de la congrégation………………… 51

7. L’ « Etat » dans la congrégation…………………… 59

Questions possibles pour une réflexion ou un dialogue…… 65

Chapitre cinquième

« L’homme qui ne meurt pas » : Les Instituts religieux….. 70

1. Cadre historique…………………………................70

2. Fondation de l’Institut des Filles de Marie………. 73

3. Fondation de la Société de Marie…………………… 79

4. Les options apostoliques concrètes du Fondateur… 83

5. Missionnaires de Marie : « Faites tout ce qu’Il vous dira ».............................................................................93

6. La mission marianiste des Filles de Marie Immaculée après le Concile…............................................................ 97

7. La mission marianiste de la Société de Marie après le Concile....................................................................... 101

8. Mission et culture……………………………... 104

Questions pour une réflexion ou un dialogue............ 107

Conclusion……………………………………………………… 108

**Introduction**

 Il serait illusoire de vouloir trouver chez le Père Chaminade des réponses à toutes les questions pastorales et missionnaires qui se posent aujourd’hui. La société, les perspectives ecclésiales, les sensibilités, les formes de religiosité, le langage, etc., n’étaient pas les mêmes à son époque et à la nôtre. Cependant, on trouve habituellement chez un homme de foi un fond d’intuitions ou de vérités immuables qui naissent de cette même foi et qu’il suffit parfois de revêtir d’un habit neuf pour qu’elles parlent bien au-delà de l’époque où elles ont été formulées.

 Il n’est pas toujours facile de distinguer ce qui est purement conjoncturel de ce qui est encore valable aujourd’hui. Parfois même il suffit de gratter un peu à la surface, d’examiner les raisons profondes qui ont poussé à agir dans une direction déterminée à un moment déterminé, pour comprendre que ce qui donnait alors un sens à une action pastorale, peut encore être pris en compte aujourd’hui. Il sera probablement nécessaire alors de changer les moyens d’action, de corriger ou même d’abandonner ceux qui pourraient avoir aujourd’hui une signification complètement différente, voire même contraire. La fidélité à l’intuition première peut entraîner un changement de méthode ou de forme pour éviter qu’elle ne devienne anachronique.

 L’horloge de l’histoire, de l’homme, de l’Église, de la révélation de Dieu… ne s’est d’ailleurs pas arrêtée il y a deux cents ans. Cela veut dire qu’au cours des deux siècles écoulés on a progressivement découvert de nombreux aspects nouveaux de la réalité humaine pour lesquels on doit trouver dans la richesse inépuisable de la foi et de l’Évangile des réponses qui continuent à donner sens à la vie. D’autre part, la fidélité au charisme d’un fondateur ne consiste pas à répéter comme des robots ce qu’il a fait ou «  aurait fait », mais à appliquer aujourd’hui, avec une grande créativité, tout l’esprit et toute la richesse du charisme reçu à travers lui.

 Il semble important, en outre, de faire remarquer que le Père Chaminade comprenait déjà la mission à la manière du concile Vatican II, qui met l’accent sur une ecclésiologie de mission en même temps que de communion. 1

 Un premier aspect que soulignent aussi bien le Père Chaminade que l’Église conciliaire est la participation des laïcs à la mission de l’Eglise.

 L’étude des congrégations de laïcs lancées à Bordeaux par le Père Chaminade nous montrera comment, pour lui, l’esprit missionnaire est commun à tous les baptisés. Sous bien des aspects il dépassera une vision cléricale de la mission, en permettant au laïc chrétien d’assumer des responsabilités dans l’Eglise ; malgré les susceptibilités que cela a parfois provoquées en son temps, le baptême a pu en être compris de façon plus dynamique, comme un envoi pour agir dans le monde et non plus simplement comme un acte de soumission.

 Etre congréganiste chez le Père Chaminade n’est pas simplement une question de piété et de dévotion, comme cela risquait d’être le cas pour les membres des anciennes congrégations ; désormais chaque congréganiste a une mission adaptée à ses possibilités.

« En vertu de cette dignité baptismale commune, le fidèle laïc est co-responsable, avec tous les ministres ordonnés et avec les religieux et les religieuses, de la mission de l’Eglise » 2

dit l’exhortation apostolique Christifideles laici de Jean-Paul II, consacrée au thème de la « vocation et [de] la mission des laïcs dans l’Église et dans le monde ».

 Le Concile Vatican II, constamment cité dans ce document, a vraiment poussés très fort à concevoir une participation active et responsable des laïcs à la mission de l’Église dans le monde. 3

 D’autre part, le Père Chaminade voulait pour ses instituts religieux un dynamisme missionnaire, qu’il considérait comme une dimension intrinsèque de la profession religieuse. Il affirme que « La Société de Marie est essentiellement missionnaire dans l’universalité de ses membres ».4 Le sens missionnaire est si essentiel à son projet de vie religieuse qu’avant de fonder le premier de ses instituts, celui des Filles de Marie Immaculée, il veut s’assurer que la Fondatrice est bien disposée à être une petite missionnaire.5 La réponse affirmative et enthousiaste d’Adèle au projet d’une vie religieuse missionnaire décide alors G. J. Chaminade à faire ses premiers pas de fondateur.

 Quand le Concile Vatican II aborde la question de la vie religieuse, dans différents documents et plus particulièrement dans Perfectae Caritatis, il insiste lui aussi sur le fait quer le caractère missionnaire est inséparable de la consécration. Ainsi, à propos des instituts de vie apostolique, il affirme que « toute la vie religieuse de ses membres doit être imprégnée d’esprit apostolique, et toute l’action apostolique, imprégnée d’esprit religieux ». 6

 Dans son exhortation apostolique Evangelica testificatio 7, Paul VI insiste sur la dimension missionnaire comme élément essentiel du renouveau de la vie religieuse. Plus tard, dans Evangelii nuntiandi, il souligne le rôle missionnaire de tout baptisé, aussi bien religieux que laïc. Aux religieux il montre la valeur évangélisatrice aussi bien de leur témoignage - puisqu’ils incarnent l’Église « assoiffée de l’Absolu de Dieu » et « désireuse de se livrer au radicalisme des béatitudes » - que de leur activité, qui les situe souvent « aux avant-postes de la mission». Aux laïcs il attribue comme tâche évangélisatrice : « la mise en œuvre de toutes les possibilités chrétiennes et évangéliques cachées, mais déjà présentes et actives dans les choses du monde » 9, en tenant compte, bien entendu, de la diversité des ministères « au service de la communauté ecclésiale, pour la croissance et la vie de celle-ci ».10

 Pour expliquer le besoin de ministères diversifiés dans l’Église et leur mutuelle complémentarité dans la mission, Paul VI tourne son regard dans deux directions, également fondamentales dans la conception missionnaire du Père Chaminade : « les origines de l’Eglise… et les besoins actuels de l’humanité et de l’Église ». 11

 Ni dans les instituts religieux ni dans la congrégation des laïcs, la mission n’est réservée à une élite intellectuelle ou à de gens particulièrement doués : elle concerne tout le monde. L’égalité de droits comme de devoirs, qui caractérise ses communautés, religieuses aussi bien que laïques, favorise en outre la valorisation de ce que chacun peut faire dans son milieu. Dans le domaine du travail comme dans celui de la mission le mérite ne dépend ni du type d’activité réalisée ni du rang social de celui qui l’effectue. Le zèle apostolique caractérise aussi bien celui qui est chargé de hautes fonctions que celui qui l’est de modestes. Les uns comme les autres ont conscience qu’ils participent à l’œuvre accomplie par la communauté.

 Nous abordons ainsi un autre point capital de l’esprit missionnaire du Père Chaminade : le sens communautaire. Il rétablit les congrégations dans un esprit nouveau, parce qu’il se rend compte qu’isolé, le chrétien est vite désemparé. Il veut également des communautés religieuses qui soient, pour la mission, l’homme qui ne meurt pas ; elles doivent la consolider et la sauver des velléités individuelles ou circonstancielles, en assurant sa continuité. L’idéal communautaire de l’Eglise primitive, décrit dans les Actes des Apôtres, est également pour les congréganistes et les religieux, chacun selon ses particularités, un appel à la communauté de vie, de foi et de mission.

 Le document de la C.R.I.S. Religieux et promotion humaine affirme que ce qui distingue la mission des religieux c’est que ces derniers

« ont choisi librement et en pleine conscience de partager en tout leur mission de témoignage, présence et activité apostolique, en obéissant au projet commun et aux supérieurs de l’Institut. C’est un partage qui exprime fraternité et soutien, en particulier lorsque leur mandat apostolique expose les religieux et les religieuses à des responsabilités toujours plus grandes et plus exigeantes dans des atmosphères sociales difficiles. ». 12

 Pour ce qui concerne le sens communautaire des laïcs, l’exhortation Christifideles laici dit que

« surtout lorsqu’il s’agit d’un monde sécularisé, les différentes formes de regroupement peuvent représenter pour beaucoup de gens une aide précieuse en vue d’une vie chrétienne fidèle aux exigences de l’Evangile et pour un engagement missionnaire et apostolique ». 13

 Il n’est pas nécessaire d’insister sur le caractère marial de la mission : il oriente tout le travail apostolique du Fondateur et toute la tâche missionnaire de l’Eglise. Le Concile Vatican II dit que : «Marie amène les croyants à considérer son Fils ». Elle est le « modèle de cet amour maternel dont doivent être animés tous ceux qui, associés à la mission apostolique de l’Eglise, coopèrent à la régénération des hommes». 14 Plus récemment Jean-Paul a repris cette idée dans Redemptoris Missio. 15

 En résumé, nous pourrions dire que la vision missionnaire du Père Chaminade, constitutive d’une mission permanente, avec le sens d’adaptation que requièrent les temps et les circonstances, est inséparable de l’être chrétien et de l’être religieux.

 Nous essayerons de découvrir peu à peu, dans l’histoire et dans l’œuvre du Fondateur, en quoi consiste pour nous cette mission marianiste dans l’Eglise, et dans quel esprit nous sommes appelés à la réaliser.

**Chapitre premier**

**Premiers pas du Père Chaminade dans la mission**

1. L’esprit missionnaire de Mussidan

Guillaume-Joseph Chaminade entra au collège-séminaire Saint-Charles de Mussidan en 1771, à l’âge de dix ans, et il y vécut pendant vingt années, sauf l’intervalle 1780-82, pendant lequel, en compagnie de son frère Louis, il séjourna successivement à Périgueux, Bordeaux et Paris, pour approfondir ses études théologiques.

S’identifiant facilement à l’esprit et aux objectifs de l’établissement, il fut conduit à accepter progressivement diverses responsabilités. A quinze ans, il réussissait à concilier ses études avec la responsabilité de « régent », exerçant à la fois les fonctions d’enseignant et d’aide-économe. Ordonné prêtre en 1785, il fit partie de l’équipe de direction jusqu’à ce que, en 1791, il dut abandonner Mussidan, ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

Il était arrivé à Saint-Charles, jeune garçon de dix ans, et il en repartait en homme de trente. Cette longue période, à un moment crucial de sa formation, dut nécessairement exercer une influence importante sur l’orientation de sa vie ainsi que sur l’esprit qu’il désirait insuffler à ses entreprises.

Or, l’esprit missionnaire faisait partie des choses qui émanaient de ce collège-séminaire. Dirigé par la Congrégation des prêtres de Saint-Charles, l’établissement s’appelait « collège-séminaire » car, s’il était destiné aux vocations sacerdotales, il était également ouvert aux garçons qui ne se sentaient pas appelés au sacerdoce. Les directeurs de la maison étaient appelés missionnaires 16. Parmi les documents du Père Chaminade, l’on a trouvé un cahier dans lequel était écrite la Règle de cette Congrégation de Saint-Charles, suivie de notes autographes de G. J. Chaminade lui-même.

Jean-Baptiste Chaminade, frère de Guillaume-Joseph, jésuite jusqu’à la suppression de Compagnie de Jésus et alors installé à Mussidan, avait probablement pris une part active dans l’élaboration de la règle de la Congrégation, puisqu’il était un des éléments les plus influents de la direction de l’établissement. Cette règle « portait la double empreinte de l’esprit de saint Charles et de l’esprit de saint Ignace », écrit le Père Simler 18. Elle met d’abord l’accent sur la relation intime avec Dieu et sur l’union-imitation de Jésus. Parmi les moyens permettant de travailler à la gloire du Christ, elle indique le zèle pour le salut des âmes et propose ensuite dix moyens d’action concrets. Selon Simler, « la règle n’excluait aucune des œuvres de zèle qui pouvaient se présenter dans le canton ». 18

De fait, le Père Chaminade lui-même, «à ses fonctions au séminaire, joignait le ministère des âmes soit à l’hôpital, soit surtout au sanctuaire de Notre-Dame du Roc, qu’il était chargé de desservir ». Mais, toujours selon Simler, « la règle donnait la préférence à [l’œuvre ] de l’éducation ». 19 Effectivement, la Règle de Saint-Charles consacrait dix préceptes à l’éducation de la jeunesse. 20

1° Regarder l’éducation de la jeunesse comme un des principaux moyens pour procurer le salut des âmes.

2° Travailler à l’éducation de la jeunesse, sans ambitionner d’être employé aux autres œuvres de zèle, comme de prêcher, confesser….

3° Etre charmé de n‘avoir pendant toute la vie qu’à travailler à l’éducation de la jeunesse.

4° Demander d’être appliqué toute la vie à l’éducation de la jeunesse, si on ne se sent pas [de] talent [spécial] pour une autre chose.

5° Ne rien négliger pour se mettre en état de donner une bonne éducation chrétienne à la jeunesse.

6° Une bonne éducation littéraire.

7° Quand on enseigne, bien garder les règles des régents. 21

8° Se mettre en état de donner une bonne éducation civile.

9° En enseignant, avoir des souhaits de la plus grande humilité.

10° Associer à l’enseignement une vie cachée et intérieure.

2. Une mission permanente

 La fondation du collège-séminaire Saint-Charles constituait une tentative d’engagement dans une mission permanente, une idée qui serait ensuite tellement présente dans l’évolution du Père Chaminade.

 La France du XVIIème siècle avait connu le réveil des missions populaires, rendues nécessaires par l’urgence d’une rechristianisation des masses. Le gallicanisme régnant avait retardé les réformes du Concile de Trente, et la situation des paroisses était lamentable. D’ardents missionnaires comme, entre autres, saint Jean Eudes (1601-1680) ou saint Vincent de Paul (1580-1660) réussirent à étendre à tout le pays cette méthode pastorale des « missions populaires ».

 Les mêmes, cependant, remarquent bien vite que les missions en question ne sont qu’un feu de paille si elles ne sont pas appuyées et prolongées avec persévérance par des curés dignes et bien formés. C’est pour cela que les missionnaires populaires ont été eux-mêmes les premiers créateurs et réformateurs des séminaires, car là aussi on avait tardé à appliquer le Concile de Trente.

Saint Jean Eudes disait ainsi que « si, étant en mission, nous apprenions qu’on eût besoin de nous au séminaire, nous devrions laisser là la mission et courir au séminaire comme au feu ». Avec le même souci de privilégier les séminaires, un supérieur lazariste disait qu’ils étaient « comme une mission perpétuelle et qu’on y voyait à proportion les mêmes fruits qu’on voit aux missions des champs et des villes». 22

 La fondation de Mussidan obéit à cette conception missionnaire du séminaire, que partage le Père Chaminade. Il n’est donc pas surprenant que son admiration pour saint Vincent de Paul, le conduise à un rapprochement entre l’esprit de ce dernier et celui de la Congrégation des prêtres de Saint-Charles. Nous pouvons en voir un signe dans le fait que, parmi les notes autographes qu’il ajoute à la Règle de Saint-Charles, il traite de l’humilité et de la pauvreté de ce saint. 23 Par ailleurs on peut trouver dans la bibliothèque du Père Chaminade trois biographies de saint Vincent de Paul. A un moment de sa vie où il se sentira incompris, alors qu’il avait fait tout ce qu’il pouvait, il se réfèrera également à ce saint pour oser dire : « Que fit de plus saint Vincent de Paul ? ». 24

3. Le sens marial

 Il y a un autre aspect de l’esprit de Mussidan qui a dû avoir une grande influence sur la façon dont le Père Chaminade a compris la mission : l’atmosphère fortement mariale.

 Commentant l’éducation mariale que l’on donnait à Saint-Charles, d’après des documents appartenant à l’élève Bernard Dariès, le Père Verrier écrit que

« les deux hommes, Dariès et Chaminade, ont en commun un air de famille. Le même recours au sens mystique des Écritures, même conception de la mission de Marie, même confiance en son pouvoir, même idée de son intervention dans les derniers temps, même piété filiale, même pensée d’être les soldats de ce nouveau général d’armée ».

Et de conclure que « grâce à son corps professoral et à l’éducation qu’il donnait, cet établissement était un foyer de dévotion à Marie». 25 Il pense qu’à cette époque a pu naître dans les conversations des prêtres de Saint-Charles, l’idée de remplacer la Compagnie de Jésus, qui avait été dissoute, par une Société de Marie qui comblerait le vide apostolique laissé par la première.

 De fait, après être parti de Mussidan, Dariès rédigea à Bayonne, en 1792, les statuts d’une Société de Marie, qui sont sans doute le fruit de la réflexion et des discussions du corps professoral de Mussidan. Ce document a été retrouvé parmi les papiers de Louis-Xavier Chaminade, frère de Guillaume-Joseph, qui faisait également partie de la communauté du collège-séminaire.

 Les trois buts fixés par ces statuts tournent autour de deux pôles : Marie et l’évangélisation ou la mission :

« Le but de la Société de Marie est de conduire les hommes sur le chemin de la vertu : 1° Par le culte rendu à la Très Sainte Vierge 2° par l’éducation de la jeunesse 3° par la prédication de l’Évangile ».

 Il faut dire un mot, ici, de l’inspiration qui a poussé le P. Chaminade à devenir fondateur, notamment de la Société de Marie. Remonte-t-elle à la période de Mussidan ou intervient-elle plus tard, au moment de son exil à Saragosse, quand il prie aux pieds de la statue de Notre-Dame del Pilar ? 27

 Si nous nous fions à la mémoire du P. Lalanne, cela s’est passé à Mussidan. Le Père Chaminade lui aurait dit, en ce « jour mémorable » du 1er mai 1817 , alors que le jeune abbé Lalanne s’était mis à sa disposition :

« Le moment est venu de mettre à exécution le projet que je porte en moi depuis trente ans, depuis ce jour où il m’a été inspiré ».

 Si nous prenons au pied de la lettre les paroles rapportées par Lalanne, cette inspiration daterait de 1787, alors que le Fondateur se trouvait encore à Mussidan.

 Mais les biographes du Père Chaminade ont changé le « depuis trente ans » en « depuis vingt ans », situant ainsi cette inspiration à Saragosse. Le premier qui reconnaît la substitution est le Père Lebon, qui attribue le chiffre trente à Lalanne ;

« un lapsus manifeste, écrit-il, échappé à la plume de M. Lalanne, qui fut peu exact en matière de dates ».

 Le P. Verrier admet qu’on a clairement voulu situer cette inspiration à Saragosse, depuis la circulaire du 13 février 1850 du Père Caillet, publiée le 13 février 1850, à l’occasion de la mort du Fondateur. Même si Verrier ne prend pas parti, il reconnaît que la mémoire de Lalanne n’était pas très fiable. Il dit, par exemple, que dans sept lignes de la Notice historique sur la Société de Marie du P. Lalanne, évoquant la vie de G.-J. Chaminade à Mussidan, il a trouvé pas moins de sept erreurs, soit une par ligne. La plus frappante arrache au P. Verrier cette exclamation : « Comment se fier à un homme qui situe le déclenchement de la Révolution française en 1785 ? »

 Pour en finir avec cette valse des dates – vingt ans ? , tente ans ? - Verrier tranche :

« Aussi bien, Mussidan et Saragosse, trente et vingt peuvent être complémentaires. L’inspiration de Mussidan peut avoir été une première impulsion et celle de Saragosse une impulsion plus précise. Il est rare qu’une inspiration soit unique et globale ». 28

4. Crise de l’Eglise d’ « Ancien Régime »

 «Depuis longtemps, selon le P. Simler, les frères Chaminade pressentaient le bouleversement dont tant de signes contribuaient à leur annoncer l’approche… Avec les hommes les plus éclairés de l’époque, ils croyaient à la nécessité d’une réforme de l’antique société française et même du clergé…» 29

 En effet, à cette époque le clergé régulier et le clergé séculier traversaient une très forte crise, que certains historiens qualifient à la fois de spirituelle, de théologique, de sociale et d’économique.

 Parmi les symptômes de cette crise spirituelle on peut mentionner, par exemple, la diminution de 32 % des vocations monastiques masculines, entre 1768 et 1790, mais également le relâchement et les scandales qui se produisent dans certains monastères. En voici un exemple que rapporte l’historien Jean Leflon :

« Plus de vie régulière, plus d’office, plus même de clôture ; dans l’abbaye cistercienne de Loos, le supérieur, pour mieux fêter son jubilé, invite « des personnes des deux sexes » ; grand banquet, largement arrosé ; un bal suit, auquel participent certains religieux qui se déguisent; les novices, qui ont pris goût à la danse, organisent pour la saint Bernard un second bal, mais cette fois chez le portier. D’autres scandales, plus graves encore, se produisent un peu partout, qui laisseront dans les paroisses voisines de fâcheux souvenirs et souvent expliquent en partie la déchristianisation de certaines régions ». 30

Cependant, le même auteur met en garde : « ces désordres ont beau être réels, il ne faut pas les généraliser ». Et il donne des exemples de couvents ayant gardé leur ferveur. Par ailleurs, si la Révolution a provoqué des abandons, elle a également mis en relief la fidélité de beaucoup, non seulement des individus mais aussi de communautés entières.

 La crise théologique est due, en partie, au fait que, dans le haut clergé, choisi dans les rangs de la noblesse, la culture théologique se trouve alors à un niveau bien inférieur à celui de sa grande culture profane. La philosophie est à la mode et, transmise brillamment, elle prend beaucoup mieux sur la jeunesse qu’une théologie enseignée d’une façon vieillotte et peu stimulante. Beaucoup de prêtres se sentent intellectuellement en état d’infériorité et désarmés devant la philosophie de l’époque.

 D’autre part, dans le champ même de la théologie il faut tenir compte du poids considérable qu’a encore le jansénisme à cette époque, et, souvent de façon latente, même chez ceux qui le condamnent extérieurement, par fidélité au Saint-Siège. Les jansénistes, qui ont été formellement condamnés par Rome, cherchent d’abord des appuis auprès des évêques puis parmi les prêtres, devenant ainsi un nouveau facteur de confusion. Pour s’attirer la faveur des évêques, les disciples de Jansénius défendent le principe de l’épiscopalisme, c’est-à-dire de la non-dépendance des évêques à l’égard du pape : le pouvoir doctrinal appartient au corps des évêques, et le pape n’a qu’une prééminence honorifique et non juridictionnelle. Voyant le peu de succès de leur tentative pour s’attirer les bonnes grâces des évêques, les jansénistes se tournent vers les prêtres et défendent le presbytérianisme : si les évêques sont les successeurs des douze apôtres, les prêtres, alors, le sont des soixante-douze disciples, et l’évêque ne peut diriger qu’en union avec le presbyterium. Au seuil de la Révolution, la Constitution civile du clergé se fera l’écho de ces deux tendances, comme nous essayerons de le voir.

Il y a également une forte crise sociale au sein du clergé lui-même, provoquée par les évidentes inégalités qui y sont vécues. Les évêques et les abbés des monastères, nommés par le roi, appartiennent à la noblesse, de sorte que leur haute naissance devienne condition nécessaire – et parfois unique – de leur accession à l’épiscopat. Il existe donc une rivalité de classe entre évêques et prêtres. Elle est amplifiée par la trop grande distance que certains de ces évêques, qui n’ont pas la moindre expérience pastorale préalable, mettent entre eux et leurs prêtres. Ces derniers ne sont ni reçus ni écoutés,  si bien qu’une main acerbe écrivit un jour sur la porte d’un palais épiscopal : « Ici habite le chef invisible de notre Eglise ».

 Les grands écarts de ressources entre le haut et le bas clergé expliquent la dimension économique de la crise. Les revenus du clergé sont alimentés par la « dîme », le dixième des récoltes, que les paysans ont obligation de donner. Le facteur économique provoque par conséquent des oppositions permanentes entre certains curés et leurs paroissiens ; surtout dans les temps de crise qu’ils traversent, ceux-ci n’acceptent pas de bon gré qu’une partie du fruit de leur sueur aille dans la caisse des curés.

 La crise sociale et économique du clergé se reflétera dans sa profonde division interne. Il y avait non seulement une forte rivalité entre le haut et le bas clergé, mais encore entre les prêtres séculiers et les prêtres réguliers. On peut dire qu’il y avait comme trois classes sociales bien différenciées au sein du clergé séculier. Au clergé aristocratique et riche, formé par les évêques, s’opposait un bas clergé, roturier et généralement pauvre. Entre les deux se situait une sorte de bourgeoisie ecclésiastique, composée des chanoines et des curés des grosses paroisses, mais qui ne pouvait pas servir de pont ni de trait d’union entre les deux autres classes car elle était mal perçue dans les presbytères. Disons, pour résumer, que l’inégalité de classe sociale et de fortune empoisonnait les relations à cause de l’arrogance des uns et des soupçons des autres. A cela s’ajoute, dans certains monastères, une vie monastique dégradée par les richesses ou par le relâchement des mœurs, d’où l’idée qui se répandait, surtout dans le bas clergé, qu’il fallait supprimer cette vie monastique devenue inutile, voire parasitaire.

5. Influence du clergé dans le changement social et politique

 La crise interne du clergé est le reflet d’une crise sociale et politique généralisée. La noblesse constitue désormais une classe sociale amère, qui ne se résigne pas à être tenue à l’écart du pouvoir, et qui, pour cette raison, veut mettre le roi en difficulté. Elle saisit comme occasion la crise du trésor public, qui avait conduit le gouvernement à créer de nouveaux impôts. La protestation des nobles oblige le roi à convoquer les États Généraux, organe de conseil qu’il ne réunit que dans des situations exceptionnelles. Ils se composent du clergé, de la noblesse et du peuple ou « tiers état ». La pression de la noblesse avait réussi à amorcer un changement qui dépasserait ensuite toutes les prévisions de ceux qui l’avaient formellement provoqué, ce qui fit dire à Chateaubriand, dans les Mémoires d’outre-tombe : « les patriciens commencèrent la Révolution, les plébéiens l’achevèrent »

 A l’euphorie initiale de la noblesse, qui avait réussi à se faire remarquer, succède la déception car le roi instaure un nouveau règlement pour les États Généraux : il y multiplie par deux la représentativité du tiers état. La réaction du roi à la rébellion des nobles, c’est donc qu’il les écoute, mais en diminuant leur pouvoir, dans la mesure où il augmente la participation proportionnelle du bas peuple.

 Ce n’est pas tout : le nouveau règlement multipliait également par deux le nombre des simples curés et des prêtres appelés à élire les représentants du clergé aux États Généraux. Au moment où chaque assemblée diocésaine doit élire un représentant, l’évêque n’a qu’un vote, les chanoines ont un seul représentant sur dix, alors que tous les curés votent - aussi bien ceux des grandes que ceux des petites paroisses et les curés des paroisses rurales, plus nombreuses, - et un prêtre sur vingt.

 Le Père Chaminade fut témoin des tensions créées par la nouvelle répartition proportionnelle des électeurs, qui favorisait le bas clergé. Choisi comme délégué des prêtres du Périgord, il lui incomba de signer le procès-verbal de l’assemblée diocésaine, que l’évêque avait refusé de présider. C’était le 24 mars 1789. 31 Résultat de ces élections : sur les deux cent quatre-vint seize députés du clergé aux États Généraux, quatre-vingt-huit appartenaient au haut clergé (47 évêques, 23 abbés, 6 grands vicaires et 12 chanoines) et deux cent huit appartenaient au bas clergé.

 Le nouvel équilibre des forces sociales dans les États Généraux a fait qu’une grande partie des votes du clergé coïncidait avec ceux du tiers état, car ses aspirations à un changement social étaient plus proches des préoccupations du peuple que d’une partie de la hiérarchie ecclésiastique. La noblesse et le haut clergé se trouvaient ainsi en nette minorité.

 Malgré tout, il reste encore un obstacle à franchir avant que la majorité numérique dans l’assemblée n’ait des conséquences effectives sur le gouvernement du pays. En effet, non seulement l’Assemblée n’était qu’un organe consultatif, mais surtout, chacun des trois états se réunissait séparément, rendant ainsi difficilement opératoire la convergence des idées entre les membres d’ordres ou de secteurs différents, puisqu’ils ne pouvaient pas additionner leurs votes.

 Le tiers état fait pression sur le clergé pour qu’il le rejoigne dans sa revendication d’une chambre unique. Il en résulte un climat de forte tension et de grandes discussions. La décision de certains évêques – notamment de l’archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé – d’appuyer le mouvement aide à débloquer la situation. Le roi résiste mais, encouragé par le peuple, le tiers état, continue à faire pression. Ainsi, il refuse, par exemple, d’évacuer la salle lors de l’audience royale pour laquelle Louis XVI avait ordonné que les trois chambres restent séparées. Quatre-vingts curés emboîtent le pas, et beaucoup d’autres, bien qu’ils se sentent solidaires de la révolte, hésitent encore sur l’opportunité d’une telle mesure de pression. Le roi finit par céder et demande à la noblesse et à la minorité résistante du clergé de se réunir avec le tiers état.

Entre temps, aux États Généraux, qui avaient été un Conseil extraordinaire pour la monarchie, sans pouvoir décisionnel, s’était substituée l’Assemblée Constituante, qui voulait participer au pouvoir. Le peuple célébra le changement par de grandes manifestations de joie. La situation de misère et les inégalités flagrantes exigeaient d’urgence un véritable changement de cap. Les attentes suscitées par la nouvelle orientation politique, dans laquelle la participation du bas clergé, très proche du peuple, avait été si décisive, font dire aux gens que «[les curés] ont sauvé la France… En réalité ils avaient lancé la Révolution ». 32

 L’implication du bas clergé en faveur d’un changement exigé, de manière criante, par la situation sociale est importante pour comprendre de sa part certaines réactions favorables à la Révolution, surtout au début, mais elle permet aussi de deviner certains tourments de conscience et certaines désillusions provoquées par la tournure qu’a peu à peu prise cette Révolution : pour beaucoup, qui s’étaient sincèrement identifiés au cri justifié de leur peuple, ce n’était pas cette révolution-là qu’ils avaient rêvée.

 Mais le fait est que nous nous trouvons là dans les mouvements préliminaires de la convulsion révolutionnaire. La fusion des trois « états » en une Assemblée Constituante unique, dans laquelle le clergé ne forme plus un ordre ou un « état à part », mais est intégré à l’ensemble des députés, signifie également pour l’Eglise la fin de l’ « Ancien Régime ».

 Tout cela se passe alors que G. J. Chaminade se trouve encore, pour peu de temps, à Mussidan…

**Notes ch. 1 :**

1. Lumen Gentium, Gaudium et Spes et Ad gentes se réfèrent constamment, d’une façon ou d’une autre, à la réflexion sur l’Eglise-mission.

2. Jean-Paul II : Christifideles laici, 30 12 1988, n° 15.

3. Cf. par exemple les nombreux textes conciliaires auxquels fait référence ou que cite l’exhortation Christifideles laici.

4. Lettres Chaminade II, 388, 15 02 1826, au Père Noailles.

5. Lettres Chaminade II, 52, 8 10 1814, à Adèle de Trenquelléon.

6. Perfectae Caritatis n° 8.

7. Paul VI : Evangelica testificatio, 29 6 1971.

8. Paul VI : Evangelii nuntiandi, 8 12 1975, n° 69.

9. Ibidem, n° 70.

10. Ibidem, n° 73.

11. Ibidem, n° 73.

12. S. Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers, Religieux et promotion humaine, 12 août 1980, D.C. n° 1802 du 15 février 1981, p. 172, n° 25.

13. Jean-Paul II, Christifideles laici, n° 29.

14. Lumen Gentium, n° 65.

15. Jean-Paul II, Redemptoris Missio, n° 92.

16. Verrier, Joseph : Jalons d’histoire sur la route de Guillaume-Joseph Chaminade, Notes I, p. 35 note 94.

17. Délas, Jean Claude : Historia de las Constituciones de la Compañía de María, Ediciones SM, Madrid 1965, pp. 13 à 35.

18. Simler, Joseph : Guillaume-Joseph Chaminade, Paris-Bordeaux 1901, pp. 28-29.

19. Simler, J. : Guillaume-Joseph Chaminade, pp. 28-29.

20. Délas J.C. : Histoire des Constitutions…, p. 26.

21. Dans la Congrégation des Prêtres de Saint-Charles « trois classes de membres étaient prévues: celle des jeunes ecclésiastiques jusqu’à la prêtrise » (dans ce groupe se trouvent les « régents » qui aident les directeurs dans leur tâche éducative. Il existe pour cela des règles spécifiques qui s’adressent à eux, afin de leur indiquer comment exercer leur fonction d’éducateurs. Comme je l’ai indiqué ci-dessus, le Père Chaminade a été régent de l’âge de quinze ans jusqu’au moment de son ordination, à 24 ans ; il est ensuite passé dans le groupe qui suit), « celle des prêtres jusqu’à l’âge de trente-six ans environ, celle des prêtres plus âgés. » (Cf. Verrier : Jalons…, Texte I, p. 22.)

22. Cf. Pierrel, Philippe : Sur les chemins de la mission… G. Joseph Chaminade, fondateur des marianistes (1761-1850), Paris, 1981, p. 28.

23. Cf. Délas J.C. : Historia de las Constituciones…, pp. 31-32.

24. Lettres Chaminade III, 625, 21 05 1832, à Lalanne.

25. Verrier : Jalons…, Chap. I, p. 75. Les documents Dariès sont conservés à l’abbaye de Tournay.

26. Ibidem, p. 55.

27. Cf. Benlloch, Eduardo : El mensaje Chaminade hoy, Ediciones SM 1987, pp. 19 à 34, qui propose avec beaucoup de clarté l’état de la question ainsi que les documents marianistes qui traitent de ce thème.

28. Verrier : Jalons…, Notes I, note 123.

29. Simler J. : Guillaume-Joseph Chaminade, p. 31-32.

30. Leflon, Jean : La crise révolutionnaire (1789-1846), Bloud & Gay 1951, Tome 20 de Histoire de l’Eglise depuis les origines jusqu’à nos jours, de A. Fliche et V. Martin, p. 25.

31. Simler J. : Guillaume-Joseph…, p. 32.

32. Leflon J. : La crise révolutionnaire…, p. 45. Une grande partie des informations historiques que je rapporte sont tirés de cet ouvrage.

**Chapitre second**

**Une mission dangereuse pendant la Révolution**

 Les situations que le Père Chaminade a vécues pendant la Révolution française ont fortement influencé son idée de la mission, une mission extérieurement plus séculière et moins cléricale, permettant au missionnaire d’être présent également dans des milieux et des circonstances hostiles.

 D’après le P Lalanne, quand il s’est agi, en 1826, de rédiger des Constitutions, le souvenir de la Révolution et des persécutions endurées a conduit le Père Chaminade, à prendre des précautions pour définir le statut officiellement religieux de la Société de Marie :

«Dominé par les souvenirs et les prévisions des persécutions ou des entraves qui pourraient encore survenir dans le cours d’une révolution anti-chrétienne, qu’il ne regardait pas comme entièrement accomplie, il avait craint que des temps ne vinssent où toute réunion dans un but religieux fût impossible ». 33

 D’après P. Humbertclaude, à l’époque de la Révolution et des déguisements utilisés pour échapper à ses persécuteurs, G. J. Chaminade

«a compris que dans les temps troublés, si l’on veut faire le bien malgré tout, il importe d’éviter d’attirer sur soi l’attention et pour cela se rapprocher dans la façon de se vêtir de la manière honnête des gens du monde ». 34

 Lorsque nous traiterons des congrégations, nous verrons que dans l’organisation des groupes laïcs est très présente l’idée qu’il faut à la fois adopter une apparence extérieure naturelle, sans signes religieux distinctifs pouvant provoquer l’hostilité, et en même temps, cultiver une riche vie intérieure.

 Tout cela signifie que nous ne devons pas perdre de vue la référence à la Révolution Française, non seulement parce qu’elle fut le cadre dans lequel le Père Chaminade a réalisé une mission déterminée durant une période déterminée de sa vie, mais encore parce que l’expérience de la Révolution a influencé sa stratégie missionnaire future.

1.- La Constitution civile du clergé et ses premières conséquences

 Le 14 juillet 1789, c’est la prise de la Bastille. Par cette action, le peuple a voulu faire savoir qu’il revendiquait l’égalité devant les impôts et la propriété, ainsi que la disparition des privilèges de la noblesse et du haut clergé. L’Assemblée Constituante souhaite donner suite à cette clameur populaire et la concrétiser sous la forme d’une législation adéquate. Pour l’Eglise viendront peu à peu des mesures, que beaucoup considéraient d’abord comme salutaires, destinées à la débarrasser des abus constatés ; le législateur peut compter sur l’appui d’une bonne partie des prêtres députés à la Constituante. Cependant cette situation va peu à peu dégénérer en une implacable persécution.

 Devant la crise économique, l’État s’approprie les biens de l’Eglise, et, en échange, il prend à sa charge les frais du culte. Puis, après de grands débats empreints de violence dialectique, l’Assemblée décide de ne pas reconnaître les vœux solennels des religieux et décrète la suppression des ordres religieux masculins. Les religieux qui accepteront d’abandonner leur monastère recevront une pension, et ceux qui décideront de rester seront regroupés dans des maisons qu’on leur désignera, tous ordres confondus. La proclamation de la liberté religieuse, ratifiée par la Déclaration des droits de l’homme, a pour conséquence que la religion catholique ne sera plus, désormais, la religion officielle de l’État, bien que celui-ci en conserve la tutelle, et qu’il l’exerce d’une façon de plus en plus étouffante.

 Le premier événement crucial est l’approbation, le 12 juillet 1790, par l’Assemblée Constituante de la Constitution civile du clergé, caractérisée par un gallicanisme très marqué. Les curés ne seront plus nommés par l’évêque, mais par le pouvoir civil, et chaque curé choisira ses vicaires. L’évêque ne recevra plus l’investiture canonique du pape, mais de son métropolitain. Tout ce qui se réfèrera à la discipline ecclésiastique pourra être modifié par la nation souveraine, car cela ne touche pas au dogme.

 Approuvée sans l’appui de l’autorité ecclésiastique, cette Constitution commence par désorienter un clergé qui dans sa grande majorité désire pourtant la rendre compatible avec la religion catholique. Beaucoup ignorent qu’elle n’est, pour une large part, qu’une réforme opposée aux abus avec lesquels ils étaient les premiers à vouloir rompre. Au milieu de ce désarroi on parle de « baptiser » la Constitution, c’est-à-dire, selon les mots du jésuite Barruel, de « prendre tous les moyens qui dépendent de nous pour l’accepter sans qu’elle ne nuise en rien au dogme »35.

 Le pape Pie VI tarde trop à prendre une position officielle. Il laisse passer huit longs mois, d’attente et d’incertitude. Entre temps, quatre mois avant lui, les évêques français dénoncent les erreurs de la Constitution, en soulignant l’incompétence du pouvoir temporel dans le domaine spirituel. En réaction, l’Etat durcit la situation par un décret qui oblige « tous les évêques, prêtres et autres fonctionnaires ecclésiastiques » à prêter serment de fidélité à la Constitution.

 Tous les ponts sont ainsi coupés… Finalement, un grand nombre de prêtres qui avaient appuyé la Révolution, favorables à l’abolition des privilèges du régime féodal, se voient contraints de s’y opposer pour des motifs de conscience. Dorénavant ils sont considérés comme des ennemis du mouvement à la naissance duquel ils avaient contribué, et on les associera aux aristocrates, dont ils avaient pourtant combattu les privilèges. Même les historiens les plus favorables à l’Assemblée Constituante considèrent que son erreur capitale fut la Constitution civile du clergé, ainsi que les mesures répressives, de plus en plus violentes, qu’elle dut prendre à l’encontre de ceux qui s’y opposaient.

 Un peu plus de la moitié des prêtres français refusent de prêter serment à la Constitution. Ceux qui décident de prêter serment ont des motivations très variées. Alors que le pape n’a pas encore défini sa position, il y a des prêtres qui n’ont aucune confiance dans leur évêque « aristocrate », comme nous l’avons déjà vu. Au milieu de la confusion générale, ils se laissent guider par l’attitude qu’adoptent leurs fidèles. Dans les premiers mois, le fait qu’il n’y ait pas de condamnation de la part du pape est un argument en leur faveur. Il y a place désormais pour les ambitions personnelles de ceux qui voient dans cette situation la possibilité d’accéder à des charges auxquelles le rang social seul ne donne plus accès ; ainsi, non seulement ils pourront voir leur situation matérielle s’améliorer, mais encore prendre en quelque sorte leur revanche sur les injustices passées. Parmi les prêtres jureurs de la première heure, on peut donc dire qu’il y a de tout : certains sont indignes, d’autres respectables ; quelques-uns se rétracteront dès que l’autorité suprême de l’Eglise se sera clairement prononcée, il y en a qui prêtent serment avec des réserves, d’autres encore jurent afin de ne pas laisser leurs brebis entre les mains d’un constitutionnel indigne, mais tout en refusant de reconnaître le nouvel évêque constitutionnel.

 De toutes façons, le résultat tragique en est la division de l’Eglise en deux : l’Eglise dite constitutionnelle et l’Eglise dite réfractaire. Dans l’élection des quatre-vingts nouveaux évêques émanant des rangs des prêtres jureurs interviennent les citoyens de chaque région, y compris les non-croyants et, dans certains cas, les protestants. Il est plus difficile d’élire les curés, étant donné que dans certaines régions 95 % des prêtres sont « réfractaires » et que, parmi ceux qui ont juré, beaucoup en refusent la charge. Quant aux paysans, les débats théologiques les laissent indifférents : ce qu’ils veulent c’est un authentique pasteur, et beaucoup de ceux qui appréciaient leur ancien prêtre n’acceptent pas le nouveau, d’où une série d’affrontements, de coups, de plaisanteries macabres, etc., avec tous les excès auxquels peut mener la passion des masses. Parallèlement aux deux clergés antagonistes, ce sont deux chrétientés qui s’affrontent.

 L’Assemblée Constituante, malgré quelques tentatives d’apaisement qui ne satisfont personne, est incapable de freiner la vague de crispation et de violence en constante augmentation. Elle est remplacée par l’Assemblée Législative, qui se réunit le 1er octobre 1791 et décide de durcir les poursuites légales contre les réfractaires, sous le prétexte qu’ils aident les « envahisseurs étrangers ». Des décrets successifs étrangleront encore davantage ceux qui se refusent à prêter serment. Entre trente et quarante mille prêtres se voient contraints d’émigrer. 36 On risque d’abord d’être condamné à l’exil, puis à la prison, sur dénonciation – dans un premier temps par vingt citoyens, ensuite six suffisent – enfin, la menace montant encore d’un cran, on risque d’être déporté en Guyane, ce qui équivaut à une sorte de mort lente par dénuement.

 Lorsqu’éclate la Révolution, G. J. Chaminade se trouve au collège-séminaire Saint- Charles de Mussidan. Nous l’y avions laissé au moment où s’accumulaient à l’horizon les nuages annonciateurs d’un gros orage. Qu’est-il devenu dans ces premiers temps de la Révolution ?

 Le P. Simler écrit  :

« Quand les frères Chaminade (Louis-Xavier et Guillaume-Joseph, car Jean-Baptiste était mort en janvier 1790) et leurs collègues furent mandés à l’Hôtel de ville, le 9 janvier 1791, pour faire connaître leurs dispositions par rapport au serment, ils ne se contentèrent pas de refuser de s’y soumettre, mais ils expliquèrent au peuple les motifs de leur refus, transformant ainsi en une salutaire prédication la scène de scandale que l’on avait préparée.

Ils répandirent partout la célèbre Exposition des principes, où trente évêques, députés à l’Assemblée, dénonçaient les dangers de cette Constitution et les abus de pouvoir de ceux qui prétendaient l’imposer à l’Eglise de France. 37

(Lorsque les frères Chaminade (Louis et Guillaume-Joseph, car Jean-Baptiste était mort en janvier 1790) furent appelés à la mairie le 9 janvier 1791 pour rendre compte de leur décision vis-à-vis du serment, ils ne se contentèrent pas de refuser de s’y soumettre, mais ils expliquèrent en outre au peuple les motifs de leur refus… et ils distribuèrent partout le célèbre « Exposé des principes », dans lequel 30 évêques, députés à l’Assemblée, dénonçaient les dangers de cette Constitution ainsi que les abus de pouvoir de ceux qui voulaient l’imposer à l’Eglise de France ». 37 )

 N’acceptant pas la Constitution, ils devaient abandonner leur poste de professeur à Mussidan. Ils restèrent encore cinq mois sur place, jusqu’à ce que la municipalité leur trouve des remplaçants. Leur départ a visiblement peiné ceux qui devaient mettre l’ordre à exécution, puisque le 13 août 1791 le conseil municipal vota une pension à vie au bénéfice de Monsieur Moze, directeur de l’établissement, et des frères Chaminade,

«à raison, est-il dit, des services qu’ils ont rendus au public par leurs soins et par leurs veilles, et en considération de la ressource dont ils se trouvent privés, faute de ne pouvoir les continuer par scrupule de conscience ». 38

Dans ce climat relativement tolérant, ils purent, malgré une mesure drastique de suspension de leur emploi, exercer leur ministère pendant un certain temps. C’est ainsi que, durant l’année 1791, Guillaume-Joseph Chaminade fut aumônier du sanctuaire Notre-Dame du Roc ainsi que de l’hôpital, et même vicaire de la paroisse Saint-Georges.

 Cependant, cette situation d’ « illégalité tolérée » ne pouvait durer longtemps. Déjà au printemps 1790, c’est-à-dire neuf mois avant d’être confrontés au serment constitutionnel, le Père Chaminade avait étudié la possibilité d’aller vivre à Bordeaux, dans le cas où il lui faudrait abandonner Mussidan. Le vicaire général du diocèse de Bordeaux, l’abbé Langoiran, lui avait demandé de venir dans la ville dès qu’il ne pourrait plus rester à Mussidan. En janvier 1792, Guillaume-Joseph habite, avec ses parents venus de Périgueux, dans la propriété de Saint-Laurent, qu’il avait achetée avec de l’argent probablement prêté par l’abbé Langoiran.

2.- La Terreur

 Le renversement du trône et l’arrestation de la famille royale, le 10 août 1792, les emprisonnements massifs, marquent l’entrée dans la première période de la Terreur. Les mouvements populaires condamnent désormais à la peine de mort les réfractaires qui n’auront pas obtempéré au décret d’expatriation ou qui n’auront pas prêté le nouveau serment décrété le 14 août. Il se forme des expéditions populaires qui prennent d’assaut les prisons et tuent les prisonniers, « pour éviter que ces traîtres n’aident les étrangers », car les Prussiens étaient sur le point d’atteindre Paris, et les réfractaires devenaient les boucs émissaires du chaos intérieur et extérieur dans lequel se trouvait le pays. Au cours des tristement célèbres « massacres de septembre » (1792), aux premiers jours du mois, on assassine à Paris plus d’un millier de prisonniers, dont trois cents prêtres et trois évêques. L’Eglise constitutionnelle voit également ses droits limités. Tout ce qui avait quelque connotation chrétienne était de plus en plus souvent considéré comme l’ennemi à abattre.

 On a dit que la Révolution ne fut pas anti-chrétienne à son début, mais qu’elle le devint peu à peu à cause du durcissement du régime et de l’exaltation du concept biaisé de "patriotisme", que favorisèrent les bourgeois du gouvernement. Ils détournaient ainsi l’attention des graves problèmes qui se posaient et manipulaient l’indignation populaire en la polarisant contre ce que, de façon toute rhétorique, on avait proclamé « ennemi de la patrie », du progrès, etc. Pour effacer toute trace de cet «ennemi de la patrie » qu’est la religion, la Convention Nationale qui remplace l’Assemblée Législative le 21 septembre 1792, crée le calendrier républicain pour tenter d’éliminer le calendrier grégorien, dans lequel se compénétraient vie quotidienne et vie religieuse. Des « représentants du gouvernement en mission », sorte de commissaires révolutionnaires dans les provinces, se montrent particulièrement zélés dans leur tentative de déifier l’État à la place de l’ancienne religion. C’est ainsi que Fouché, ex-oratorien, célèbre dans l’église le baptême civique de sa fille, prêche dans la cathédrale contre les sophismes religieux, donne des représentations anti-religieuses, sécularise les funérailles, organise des mascarades pour ridiculiser le culte religieux, permet que l’on mutile des statues dans l’ église, etc. En même temps il oblige tous les ministres du culte à se marier, ou bien à adopter un enfant, ou encore à nourrir une personne âgée… Nous nous trouvons devant un phénomène tout à fait paradoxal :

« les apôtres de la tolérance (les adeptes des Lumières) deviennent, avec la plus grande intolérance, les ennemis de l’Eglise, contre laquelle ils engagent une lutte à outrance ». 39

 Ainsi, ce qui, dans l’Eglise, aurait pu servir à opérer une réforme profonde, en corrigeant les déformations et les abus d’une religiosité décadente, et en y impulsant une nécessaire rénovation, a, en fait, entraîné beaucoup de chrétiens à se retrancher sur leurs positions, pour se défendre contre une persécution effrénée qui, au nom de la liberté, limitait en fait, par la violence, la liberté du croyant.

 Le déclenchement de la Terreur, en août-septembre 1792, oblige le Père Chaminade à se réfugier dans la clandestinité. Au début de son séjour à Bordeaux il n’a pas besoin de se cacher. La ville ne se montrait pas très enthousiaste pour les idées révolutionnaires, et la Constitution civile du clergé n’avait pas empêché vingt-quatre chapelles, dirigées par des prêtres réfractaires, de rester ouvertes. Mais le 15 juillet 1792, le vicaire général Langoiran est arrêté, jugé et reconnu innocent ; malgré cela il est exécuté par une foule déchaînée. L’exercice du ministère est devenu dangereux. Bordeaux continue néanmoins à abriter une centaine de prêtres réfractaires, qui, sous la direction du nouveau vicaire général Joseph Boyer, s’organisent et partagent la ville en zones, dirigées, chacune, par deux prêtres. On ouvre des oratoires dans des maisons particulières, dont chacun devient le centre d’une vie spirituelle intense. Le Père Chaminade est un agent très actif de cette pastorale clandestine.

 Le 21 janvier 1793 est guillotiné Louis XVI. C’est une date importante qui voit la répression s’intensifier dans tout le pays. Pour Bordeaux, le jour décisif est le 2 juin, avec la chute des « Girondins ». Ces derniers, dans leur lutte contre les « montagnards », avaient pu compter sur l’appui des prêtres jureurs. En représailles, la Convention ferme alors les églises de la ville. L’Eglise réfractaire de Bordeaux, dans un climat de répression qui a gagné tout le pays, enregistre alors de nombreuses arrestations et exécutions de prêtres et de laïcs. Dix-sept religieuses, vingt prêtres et cinquante-cinq laïcs sont guillotinés. Nous entrons donc dans une nouvelle phase de terreur dans la France révolutionnaire ; beaucoup de chrétiens, dont G. J. Chaminade, risqueront constamment leur vie quand ils voudront, en dépit de circonstances tout à fait contraires, accomplir la mission à laquelle ils sont appelés.

 Le 20 novembre 1793 on célèbre pour la première fois, dans la cathédrale de Paris, le culte de la déesse Raison. Après avoir réclamé la fermeture de toutes les églises de Paris, le Conseil général propose de démolir les clochers « qui par leur esprit de domination sur les autres édifices, semblent contrarier les principes de l’égalité ». 40

 La Convention, qui prend peu à peu conscience du danger de cette escalade du fanatisme, tente de calmer les esprits, en soufflant le froid et le chaud, par des mesures légales. A la poursuite d’un impossible équilibre, elle essaye tantôt d’arrêter la violence, tantôt de satisfaire les plus déchaînés. C’est ainsi qu’elle admet la « liberté de culte » en interdisant la violence, mais qu’en même temps elle impose aux prêtres de se marier ou de donner leur démission, sous peine d’être emprisonnés ou guillotinés. On voit ainsi des prêtres de trente ans se marier avec des gouvernantes nettement plus âgées. Entre mai et juillet 1794, mille sept cent cinquante prêtres se marient, et l’on continue à célébrer des messes publiques dans quelque cent cinquante paroisses de France. Des quatre-vingt évêques constitutionnels, vingt-trois apostasient, neuf se marient, vingt-quatre abdiquent et huit sont guillotinés. Les démissions, les mariages et les exécutions ont conduit l’Eglise constitutionnelle à son extinction.

 Comme le culte de la déesse Raison a tourné court, Robespierre, qui, dans son incroyance, considère que le peuple a besoin d’une religion, instaure le culte de l’Être Suprême, fondé sur deux dogmes : la croyance en l’Être suprême et en l’immortalité de l’âme. Les persécutions s’intensifient contre une Eglise qui lutte héroïquement pour sa survie. La description que l’historien Leflon fait de la situation est familière aux Marianistes, qui l’ont déjà lue dans les récits des vicissitudes vécues par le P. Chaminade, leur Fondateur, au moment des persécutions de la Terreur.

« La grande Terreur, écrit Leflon, funeste aux constitutionnels, ne réussit pas à supprimer l’Église catholique. Elle survit dans ces prêtres de campagne qui s’obstinent au péril de leur vie à exercer clandestinement leur ministère, se cachent dans les bois, les puits, les armoires à double fond et les tonneaux des celliers, recourent aux plus étranges stratagèmes pour dérouter la police, jusqu’à simuler l’ébriété, jusqu’à prendre le bras d’une femme fort accorte afin de pénétrer jusqu’à leurs ouailles. Elle survit dans ces prêtres des villes déguisés en ouvriers, en femmes à l’occasion, aumôniers de la guillotine qui se glissent dans les prisons comme marchands fripiers et accompagnent les charrettes jusqu’au pied de l’échafaud ; elle survit chez ces chrétiens, ces chrétiennes, qui risquent leur vie en abritant les réfractaires ; elle survit dans ces communautés de moniales qui, telles les carmélites de Mme de Soyécourt, s’obstinent à maintenir en plein Paris leur communauté et leurs observances ou, comme les visitandines de Blois, se répartissent en divers quartiers, tandis que les converses, transformées en marchandes des quatre saisons, assurent la liaison entre les divers groupes ; elle survit dans l’émigration hors de France, où les prêtres déportés, plus ou moins bien reçus, supportent avec courage un exil douloureux et, par leur piété, leur exemple, dissipent bien des préjugés en pays protestant, préparent le retour de l’Angleterre, pour eux si charitable, à l’Église de Rome ; elle survit dans les prisons où se mêlent tant de grandeurs et tant de misères jusqu’au voisinage de la mort… ; elle survit enfin par le sacrifice de ses prêtres, de ses religieux et religieuses, de ses fidèles qui tombent en martyrs et, parfois, comme les carmélites de Compiègne, montent à l’échafaud en chantant le Salve Regina. Purifiée, fécondée, rajeunie par la terrible épreuve, la vieille Église gallicane attend l’heure de la résurrection. ». 41

 Dans l’entourage du Père Chaminade, J. Verrier souligne le rôle important, héroïque même, que jouèrent les femmes de Bordeaux :

«Heureusement, des femmes étaient là, qui circulaient plus librement et éveillaient moins l’attention. Mûrement choisies par les préposés, à l’administration du diocèse, anciennes religieuses ou non, célibataires, veuves ou mariées, dévouées jusqu’au sacrifice de leur vie, elles allaient là où les prêtres ne pouvaient aller, pénétraient dans les prisons, s’insinuaient dans les antichambres du tribunal, portaient des messages que l’abbé Boyer signait simplement Vincent et faisaient, à travers la ville, ce qui n’était plus à la portée du sacerdoce. Elles furent admirables et écrivirent une des plus belles pages de l’histoire du diocèse. Le P. F. Pouget nous montre Mademoiselle de Lamourous réussissant à se procurer les noms des personnes menacées d’une arrestation imminente ou prochaine et courant avertir les intéressés pour qu’ils pourvoient à leur sécurité. Le chanoine H. Lelièvre […] nous rapporte le geste audacieux de cette humble converse, Marie Blanchard, qui découvre un ciboire plein d’hosties consacrées dans une maison où vient d’être arrêté un prêtre réfractaire et qui, après avoir consulté trois autres ecclésiastiques proscrits, retourne sur ses pas, enveloppe le vase sacré avec son contenu dans un mouchoir blanc et l’emporte sous son châle pour le déposer en lieu sûr. C’est la même Marie Blanchard, digne fille de sainte Jeanne de Lestonnac, qui, si l’un des prêtres cachés dans la maison où elle était en service devait célébrer la messe ailleurs ou aller administrer les sacrements, prenait les devants et, à la barbe de la troupe soldée ou des agents de la Commission de surveillance, portait à destination tout le nécessaire (vêtements liturgiques et vases sacrés) dissimulé dans un panier de légumes ou dans un ballot de linge récemment lavé. « Notre occupation, écrit de son côté Élisabeth Vincent, était, munies du Sacré-Cœur, de porter des secours aux victimes de la Révolution dans les diverses prisons, et même quelquefois la divine Eucharistie. Oui, pendant que les prêtres jureurs, l’arme au bras, faisaient sentinelle au guichet, je portais, moi, misérable pécheresse, le pain de vie aux prêtres fidèles, sans que leurs gardes le vissent. Monsieur Gassiot me chargeait du sacré dépôt et le Sacré Cœur de Jésus me donnait la force, ce que je ne pouvais faire néanmoins sans trembler sur mon indignité ». 42

 Pendant ce temps, G. J. Chaminade fait partie du groupe de prêtres qui exercent leur sacerdoce dans la clandestinité, risquant en permanence d’abord la déportation, puis la guillotine. Devenu octogénaire, il se souviendra de l’époque où « une simple planche le séparait de l’échafaud » 43 et de la fidélité héroïque de sa servante, Marie Dubourg, qui risqua souvent sa vie pour lui. 44

 Mais, comme il arrive très souvent dans une société où la violence est toujours en embuscade, celle-ci finit, dans sa rage dévorante, par tout engloutir indistinctement, en transformant, comme par jeu, les amis en ennemis. Ainsi après Danton, exécuté en avril 1794, trois mois plus tard ce fut le tour de Robespierre, pour avoir fait trop de concessions au sentiment religieux. Après sa chute, on supprima le budget du culte et l’on tenta, sans succès, d’organiser un cycle de fêtes civiques ; à la place de la semaine traditionnelle, avec son repos dominical, on instaura la « décade », avec un jour de repos tous les dix jours ; cette innovation, cependant, ne reçut pas un accueil très favorable.

3.- Ouverture à une situation nouvelle

« L’aile marchante de la Terreur est constituée surtout les groupes des plus radicaux. Comme bien souvent dans l’histoire, l’élément radical remporte, au début, les plus grands succès. Les radicaux se proposaient de conduire jusqu’à leurs ultimes conséquences les perspectives destructrices des Lumières et de la libre pensée, si peu attentifs au cours de l’histoire ». 45

Dans le cas présent également, une grande partie du peuple réagit selon une ligne complètement différente de celle qu’espéraient les éléments les plus radicaux des adeptes des Lumières. En dépit de l’interdiction légale de la liberté de culte, le peuple prend l’initiative, un peu partout, de réorganiser un culte. Le gouvernement ne peut que tolérer ce mouvement ; il va même jusqu’à le faire entrer dans la légalité, pour éviter d’aggraver l’affrontement civil, à l’intérieur, et la détérioration des relations internationales avec les pays catholiques, à l’extérieur. Pour cette même raison, on autorise le retour au pays d’un bon nombre de prêtres exilés.

Le Père Chaminade porte en lui une préoccupation à laquelle il veut commencer à donner une suite en profitant de la première conjoncture favorable : il s’agit de l’avenir de la France. Au lieu de se perdre en de stériles lamentations, se dit-il, préparons peu à peu des jeunes qui pourront influer sur la nouvelle société, déjà en train de naître. De ce groupe de jeunes, qu’avec une claire vision de l’avenir il reçoit et forme, sortira une génération de prêtres, de religieux et de religieuses, de fondateurs et de fondatrices, de laïcs, hommes et femmes, engagés dans une véritable mission. Comme l’écrit un célèbre historien du diocèse de Bordeaux en évoquant tout ce monde qui se groupait autour du Père Chaminade à cette époque, «dans ces réunions de jeunes gens et jeunes filles… se préparait l’Église de Bordeaux des années 1800 ». 46

 D’après l’abbé Rigagnon, ami du Père Chaminade et bon connaisseur de l’Eglise de Bordeaux, « une quantité d’âmes de choix lui confiaient avec bonheur leurs plus chers intérêts ; et c’est probablement alors que, prévoyant des jours plus calmes, il formait le plan de cette Congrégation de l’Immaculée Conception qui plus tard répandrait dans la ville un si vif éclat ».47

 Sans éveiller chez tous le même enthousiasme, une idée fait peu à peu son chemin : celle d’une réconciliation nécessaire entre ceux qui, ayant prêté serment à la Constitution civile du clergé, veulent persévérer dans leur ministère - mais désormais en union avec Rome -, et ceux qui n’ont pas prêté serment. Une telle réconciliation constitue une tâche délicate qui requiert des personnes pleines de tact et de charité car les affrontements passés ont ouvert de nombreuses blessures. Le Père Chaminade, justement, est nommé « pénitencier », préposé à la réconciliation d’anciens prêtres assermentés avec l’Eglise de Rome ; il exerce cette mission de mai à juin 1795, et reçoit la rétractation de cinquante-deux prêtres.

 Pendant ce temps, la Convention, pour ne pas s’éloigner davantage de la France populaire, n’a pas eu d’autre choix que d’autoriser légalement, en février 1795, le culte catholique, tout en ménageant des concessions destinées à compenser en partie le terrain qu’elle a dû céder. Parmi les limitations imposées à une liberté de culte pourtant proclamée figurent les suivantes : des églises seront cédées pour le culte de la « décade », c’est-à-dire le culte civil du dixième jour, le décadi, qui remplace le dimanche ; les catholiques se procureront des locaux par leurs propres moyens et ne recevront aucune subvention officielle ; il leur est interdit de former des associations ou de se manifester par quelque signe extérieur que ce soit : ni inscription dans les lieux de réunion, ni sonnerie de cloches, ni procession. Cependant, la pression populaire fera qu’en mai, l’Assemblée accordera la restitution des lieux de culte, mais à une condition, qui poserait problème, pensait-on, aux prêtres « romains » : on pourrait utiliser les églises à la condition de prêter un nouveau serment de soumission aux lois de la République.

 Quant à ceux-là même qui avaient choisi de ne pas prêter serment à la Constitution civile du clergé et de supporter les douloureuses conséquences de ce choix, ils n’étaient plus tous d’accord, cinq ans plus tard, sur la légalité ou non du nouveau serment. Qu’est-ce qui avait changé ? - Le contenu du texte, même s’il contenait encore quelques principes défavorables à l’Église, et les circonstances. Le clergé est alors face à deux perspectives différentes : d’une part, celle de la majorité de ceux qui sont restés en France, qui voient que les choses, même si elles sont encore imparfaites, ont tout de même changé et ne sont plus comme au début de la Révolution ; l’autre perspective est partagée par beaucoup de ceux qui, ayant vécu en exil, ont perdu contact avec le pays et restent systématiquement hostiles à la République.

 Le Père Chaminade prêta le nouveau serment, montrant par là qu’il faisait partie de ces gens qui avaient l’esprit ouvert et pensaient qu’il était nécessaire de s’adapter aux nouvelles demandes de la société ; ils voulaient opérer sans trahir leur conscience mais sans se retrancher non plus sur des positions qui auraient lié l’Eglise au passé et l’auraient rendue incapable de vivre et d’accomplir sa mission dans les temps nouveaux. En outre, certains purismes, certaines nostalgies intégristes masquaient un arrière-fond politique entretenu par les monarchistes ; ceux-ci étaient opposés à toute concession qui aurait retardé ou empêché le renversement de la République. Ce n’était pas un hasard si Louis XVIII voulait habiller la religion de vêtements monarchiques, en alliant le trône et l’autel en vue de son retour au pouvoir, comme il l’expliqua deux ans plus tard :

« Je désire que les ecclésiastiques soutiennent parmi mes sujets l’esprit monarchique en même temps que l’esprit religieux ; qu’ils les pénètrent de la connexion intime qui existe entre l’autel et le trône et de la nécessité qu’ils ont l’un et l’autre de leur appui mutuel ; qu’ils leur disent bien que l’Eglise catholique, sa discipline, sa hiérarchie, cet ordre merveilleux qui, pendant tant de siècles, l’ont conservée pure de toutes erreurs, ne se lie bien qu’à la monarchie et ne peut exister longtemps sans elle ; qu’ils leur démontrent que, comme sans la religion, ils ne peuvent compter sur le bonheur dans l’autre vie, de même sans la monarchie, ils n’en peuvent espérer aucun dans celle-ci ». 48

 Le P. Humbertclaude présente les raisons qui conduisirent le Père Chaminade à prêter le nouveau serment comme typiques de tous ceux qui avaient bien compris que la France ne se régénèrerait pas en tournant le dos à l’évolution en cours ; après avoir mûrement réfléchi, mais également consulté les prêtres du lieu, « sa conclusion avait été que, le serment paraissant pouvoir se prêter ; il convenait de passer sur ses opinions personnelles et ne pas courir le risque de priver sans nécessité les fidèles d’un ministère si nécessaire et si généreusement recherché ». 49

 De fait, il ressortait de la nouvelle situation que l’Eglise de France, et en particulier son clergé, devait rapidement refaire son unité. Le problème était complexe : face au nouveau serment, tous n’avaient pas la même attitude ; ceux qui étaient revenus d’exil ne s’adaptaient pas facilement à la société ni à l’Eglise qu’ils avaient trouvées à leur retour ; pendant leur absence forcée loin de leur pays, ils avaient pris des habitudes d’indépendance et avaient tendance à agir maintenant en francs-tireurs.

 D’autre part, à cause de l’instabilité du gouvernement, les mesures qu’il prenait viraient facilement du positif au négatif, et vice versa. La peur d’une contre-révolution n’avait pas disparu car les monarchistes, se réveillant peu à peu, fomentaient des insurrections à différents endroits. Plusieurs prêtres revenus d’exil ne cachent pas qu’ils soutiennent les tentatives de renversement du régime républicain, en vue de restaurer la monarchie. Le gouvernement rend responsables de ce mouvement anti-républicain tous les exilés rentrés en France. En septembre 1795 sont adoptées de nouvelles mesures, fort sévères, à l’encontre de toute manifestation religieuse : tous les prêtres sont obligés de prêter le nouveau serment, et pas question de restrictions ni rétractations, sous peine d’exil ; les ecclésiastiques qui étaient rentrés d’exil devaient à nouveau s’expatrier ; tout rassemblement religieux de plus de dix personnes dans des maisons particulières était interdit ; les prêtres ne pouvaient porter ni habit ecclésiastique ni aucun signe extérieur rappelant leur condition, ni recevoir les moindres honoraires pour l’exercice du culte ; interdiction de lire dans les églises la moindre lettre d’ « un ministre du culte résidant hors de France », catégorie qui englobait également le pape et les évêques émigrés. Ainsi,

« la liberté religieuse, élargie au printemps de 1795, se retrouvait à l’automne de nouveau diminuée, ligotée et le clergé réfractaire proscrit presque avec la même rigueur qu’avant la chute de Robespierre. ». 51

 Cependant, lorsque le premier Directoire, instauré en octobre 1795, veut exécuter les décrets de la Convention

« des résistances locales se produisent, suffisantes en certains départements pour empêcher l’arrestation des prêtres ; les paysans se soulèvent et sonnent le tocsin ; en d’autres régions où les esprits s’échauffent moins, le gouvernement se heurte à l’apathie des administrations, à la lenteur systématique des juges, aux interprétations juridiques des tribunaux, à la connivence des gendarmes qui s’arrangent pour manquer les délinquants ». 52

 Le P. Chamiade aussi vit cette situation à la fois ambiguë et dangereuse. Sa prestation de serment eu t lieu le 31 octobre ; le lendemain, il fermait l’oratoire de la rue Sainte-Eulalie et retournait dans sa maison de Saint-Laurent.

«Son intention, écrit le P. Humbertclaude, était de se cacher pour pouvoir rester envers et contre tout au service des âmes ; et nous verrons que toute une élite s’attachait déjà à lui, élite sur laquelle il plaçait de hautes espérances pour le renouveau chrétien en France. Il ne portait pas le costume sacerdotal encore interdit…, mais il ne reprend pas ses déguisements du temps de la Terreur. Chacun savait où le trouver, il signait ses actes, donnait des retraites, et se bornait à observer les règles d’une élémentaire prudence car les temps restaient encore relativement calmes… Il n’en risquait pas moins sa vie pour la cause de Dieu ». 53

 Malgré l’instabilité de la situation, le calme semblait gagner du terrain. Au cours des sessions du Directoire, des voix s’élevaient en faveur d’une liberté religieuse légalisée. Les premiers mois de 1797 sont marqués par un climat d’optimisme dans ce sens, qui se traduit, dans le cas du Père Chaminade, par la réouverture de l’oratoire de la rue Sainte-Eulalie. Le 25 juin, proposition est faite au Directoire de décréter la liberté de culte, l’inviolabilité des prêtres et le libre retour de ceux qui avaient été exilés. Avant même le 24 août, date à laquelle ces décrets sont votés, le retour des émigrés a commencé ; légalement approuvé en août, il devint vite massif.

 Le coup d’État de 1797, qui amène le second Directoire, représente un nouveau changement de cap, au moment même où le prétendant à la couronne se croyait sur le point de réaliser son rêve. Une fois de plus l’accusation formulée contre les monarchistes, de comploter contre le régime, vise également les prêtres exilés, dont certains sont déjà rentrés, tandis que d’autres sont en route ou sur le point de revenir en France. Il a donc fallu à peine un mois pour qu’à l’autorisation du retour en France succède un nouveau décret de bannissement. On remet en vigueur contre eux les décrets de 1792 et de 1793, et on abolit tous ceux qui ont été pris entre temps. Par conséquent, les prêtres émigrés devaient être repartis en exil dans un délai de quinze jours. Dans le dramatique jeu de ping-pong auquel étaient soumis les émigrés, est également pris Louis-Xavier Chaminade, qui, revenu seulement jusqu’à Bayonne doit à nouveau dire au revoir à la France ; mais cette fois il est accompagné de son frère Guillaume-Joseph.

 Effectivement, le Père Chaminade, qui avait figuré sur une liste d’émigrés alors qu’en fait il vivait dans la clandestinité, reçut également l’ordre de s’exiler. Il eut beau tenter de se faire rayer des listes, en démontrant qu’il n’était pas sorti de France, il dut partir. Il s’en alla pour Saragosse le 23 septembre, traversa la frontière le 27, et arriva à destination le 11 octobre.

 Avant de conclure ce chapitre sur la mission du Père Chaminade dans la France révolutionnaire, il peut être intéressant, indépendamment de tel ou tel point de sa biographie, de souligner ce qu’il a vécu à cette époque et qui a influencé son profil missionnaire et sa conception de l’avenir. Pendant la Révolution française, la plupart des prêtres réfractaires ont le sentiment de revivre «  les péripéties de la primitive Eglise ». « Qu’ils sachent, écrit l’archevêque d’Auch à ses prêtres, qu’ils sont aux premiers instants de la fondation de l’Eglise ! » 54

 Le P. Chaminade lui-même écrivait à Pontard, futur évêque constitutionnel : «vous pouvez compter que, dans ce pays, il y a une fermeté digne des premiers siècles de l’Eglise ». 55

 La perte des biens d’Eglise, la fermeture des lieux de culte, etc. renforcera tout naturellement cette idée. Ce qui faisait dire à l’évêque de Luçon, commentant la loi du 28 septembre 1795 :

« Ils n’avaient point de temples et partout ils avaient des autels… Tous les lieux se changeront en temples si nous méritons que Dieu daigne bénir notre zèle. Nous trouverons jusqu’à des Zachée et des Corneille qui nous recevront dans leurs maisons. Méritons de retracer les vertus des hommes apostoliques et nous obtiendrons leurs succès, nous changerons encore une fois la face de la terre… ». 56

Il se produit alors une sorte d’épuration, et les pasteurs cherchent à retrouver l’essentiel de leur mission, sans se préoccuper d’intérêts secondaires. L’évêque de Luçon ajoute :

« Le bien de la religion exige que nous nous conduisions en tout comme les missionnaires qui travaillent dans les pays infidèles…, ne prenant aucune part aux affaires temporelles, respectant l’autorité qui domine et ne nous occupant qu’à établir le règne de Jésus-Christ qui n’est pas de ce monde ». 57

 L’importance des laïcs est un autre aspect que la persécution met en relief. L’abbé Boyer, vicaire général de Bordeaux, avait promulgué pour ses prêtres les « Règles pour l’exercice du Saint Ministère ». On peut y lire que

« les laïcs présentent une ressource infiniment précieuse pour propager l’instruction. Dans tous les temps , et surtout dans les temps de persécutions, l’Eglise s’en est servi avec les plus grands succès : les ministres rechercheront donc avec soin au milieu des fidèles qui les entourent, ceux qui, fermes dans la foi, pleins de zèle et instruits, voudront bien partager à cet égard leur sollicitude pour le salut des âmes ; ils leur feront connaître l’importance de cette œuvre, combien, en même temps qu’elle sera avantageuse à l’Eglise, elle leur sera salutaire à eux-mêmes ; ils leur diront combien l’emploi des catéchistes est honorable et a été de tout temps honoré par les vrais fidèles. (…) L’instruction n’est pas le seul point de vue sous lequel on utilisera des aides de cette conséquence, il est d’autres soins également précieux, également propres à propager la foi ». 58

 Nous avons déjà signalé le courage que de nombreux laïcs, hommes et femmes, ont montré pendant la Révolution ; comme nous l’a rappelé le P. Verrier, les chrétiennes courageuses de la ville « furent admirables et écrivirent une des plus belles pages de l’histoire de France ».

 Pendant la Révolution se créent également de nouvelles structures ecclésiales, une « pastorale d’ensemble » qui, au sein de l’activité clandestine, rassemble les forces et les coordonne. Le diocèse de Lyon et d’autres, comme celui de Tarbes, divisent alors leur territoire en missions, chacune englobant plusieurs paroisses. A la tête de chaque mission se trouve un chef, souvent secondé par un assistant ; de lui dépendent plusieurs missionnaires, qui regroupent responsables de paroisses et catéchistes. Un Conseil coordonne les objectifs et les actions.

 A Bordeaux on préfère le terme de « coopérateur » à celui de « missionnaire ». L’abbé Boyer assure l’unité des « coopérateurs » :

« Ce serait en vain, mes très chers confrères, que vous seriez pénétrés de ce zèle ardent qui doit caractériser votre ministère, si chacun de vous avait sa marche propre et isolée de ses coopérateurs. Vous seriez comme des soldats dispersés qui ne sauraient jamais vaincre. C’est en suivant une marche commune dans laquelle brillent l’harmonie, l’ensemble et l’uniformité, que vous atteindrez le but commun que vous devez vous proposer ». 59

 Après l’expérience missionnaire de la Révolution, les trois années que le Père Chaminade passera en exil auront pour conséquence une maturation décisive de son projet missionnaire. Nous allons le suivre dans cette nouvelle étape.

**Notes ch. 2 :**

33. Cité par Humbertclaude, Pierre : Contribution à une biographie du Père Chaminade, Documents Marianistes, Fribourg 1968, p. 119. La source en est une circulaire que Lalanne écrivit en juillet 1858 contre le Père Caillet et sa réélection par mode de consultation, en 1855.

34. Humbertclaude P. : Contribution…, pp. 81-82.

35. Cité par Leflon : La crise révolutionnaire…, p. 63.

36. Informations tirées de Lortz, Joseph : Historia de la Iglesia, t. 2, Ed. Cristiandad, Madrid 1982, pp. 348 ss.

37. Simler J. : Guillaume-Joseph..., p. 35.

38. Ibidem, p. 37.

39. Pacho, Eulogio : Storia della spiritualitá moderna, Teresianum, Rome 1984.

40. Leflon J. : La crise révolutionnaire…, p. 120.

41. Leflon J. : La crise révolutionnaire…, p. 126-127.

42. Verrier J. : Jalons…, Texte I, pp. 134-135.

43. Lettres Chaminade VI, 1313, 17-08-1844, à G. Caillet.

44. Lettres Chaminade VI, 1442, 12-02-1846, au nonce apostolique à Paris.

45. Lortz : Historia de la Iglesia…, p. 350.

46. Guillemain, B. : Le diocèse de Bordeaux, Histoire des diocèses de France, Paris 1974, p.186. Cité par Pierrel : Sur les chemins…, pp. 38-39.

47. Humbertclaude P. : Contribution…, p. 105.

48. Cité par Pierrel Ph. : Sur les chemins, p. 50.

49. Hubertclaude P. : Contribution…, p. 100.

50. Ibidem, p. 96.

51. Leflon J., La crise révolutionnaire…, p. 139.

52. Leflon J., La crise révolutionnaire…, p. 140.

53. Humbertclaude P. : Contribution…, p. 102.

54. Cité par Pierrel Ph. : Sur les chemins, p. 40.

55. Lettres Chaminade I, 2, 02-02-1791, à Pontard. Cité par Pierrel : Sur les chemins, p. 40.

56. Cité par Pierrel Ph. : Sur les chemins, p. 40.

 57. Ibidem.

58. Cité par Pierrel Ph . : Sur les chemins, p. 41.

 59. Ibidem, p. 43.

**Chapitre troisième**

## Maturation missionnaire à Saragosse

 N’est-ce pas un contre-sens que de parler de « maturation  missionnaire » à propos d’une période caractérisée par l’ « inactivité » apostolique ? En fait, pendant les années de son séjour à Saragosse le P. Chaminade connaît une véritable maturation en tant que missionnaire. Il est significatif que dans sa biographie de G. J. Chaminade, le P. Humbertclaude intitule le chapitre consacré à cette période : « Clartés plus vives sur une mission »60.

 Nous savons que le Père Chaminade doit abandonner la France en septembre 1797, parce que son nom figure sur la liste des anciens émigrés et qu’il n’a pas réussi à l’en faire rayer pour corriger cette erreur. Son frère Louis-Xavier reçoit l’ordre de s’exiler à nouveau, alors qu’il vient à peine de rentrer en France et se trouve encore à Bayonne. Cette fois-ci il partagera sa vie d’exilé avec Guillaume-Joseph, à Saragosse, à partir du 11 octobre 1797.

*1. L’ « inspiration » de Saragosse*

 La tradition marianiste - sans trop se poser la question, déjà évoquée, de savoir si le « il y a trente ans » de Lalanne fut ou non un lapsus -, a toujours considéré Saragosse comme le lieu d’inspiration de l’œuvre marianiste.

 Le Père Charles Rothéa était particulièrement intéressé par la question de cette « révélation ». Il avait entendu le Père Chaminade lui-même y faire allusion, semble-t-il, dans un moment d’inattention provoquée par l’émotion. Mais il n’a jamais réussi à arracher au Fondateur la moindre phrase répondant aux questions : comment ? quand ? où ? Au noviciat, il avait entendu cette confidence de la bouche même du Père Chaminade, tandis qu’il parlait de l’oraison et qu’il voulait faire comprendre aux novices par quels mots intérieurs Dieu se révèle aux âmes fidèles et généreuses.

«Je vous ai vus tels que je vous êtes ici ; et cela s’est fait dans un clin d’œil, il y a longtemps »61.

 Au moment, relate le P. Humbertclaude, où des troubles commençaient à agiter la jeune Société, troubles qui ne devaient plus guère cesser, il [M. Rothéa] sentit le besoin de confirmer sa foi dans sa vocation par le souvenir de cette vision du fondateur et il osa lui écrire pour en avoir plus de précisions. « Je désirerais beaucoup savoir comment cette idée de former l’Institut est venue : cela me donnerait peut-être beaucoup de confiance »62.

 Toutes ses tentatives ultérieures pour connaître le secret du Fondateur échouèrent car la question était trop directe.

« En 1850, lors de la mort du Fondateur, c’est ce souvenir qui préoccupe encore l’abbé et qui le maintient profondément attaché à sa Société : " On m’avait dit souvent que M. Chaminade avait entendu dans le temps comme une voix qui lui disait d’établir un Ordre religieux. Je voulus en savoir davantage, mais le Bon Père en a gardé le secret jusqu’à présent "»63.

 Parmi tous ceux qui ont connu le Père Chaminade, c’est le Père Caillet qui établit le lien le plus évident entre l’ « inspiration » et la ville de Saragosse. Il affirme :

« Le bonheur qu’il éprouvait à raconter les émotions dont son cœur s’était senti plein à la vue du pilier miraculeux, nous a fait comprendre une partie des faveurs dont la Sainte Vierge a daigné le combler dans cet auguste sanctuaire… Ce fut là encore que, sous l’inspiration divine, il conçut le projet, qu’il devait plus tard exécuter avec tant de succès, d’établir en France, s’il y rentrait, les Congrégations en l’honneur de la reine du ciel, et un ordre religieux qui lui serait spécialement consacré »64.

 Caillet confirmera cela même vingt-cinq ans plus tard, lorsqu’à la veille de sa mort, survenue le 18 août 1874, le Père Demangeon ira lui demander des informations sur le Fondateur. Dans le témoignage du P. Caillet, commente Humbertclaude, « nous avons une part de confidence et une part de déduction. M. Caillet a entendu le P. Chaminade parler souvent avec émotion des faveurs reçues devant la statue de la Vierge de Saragosse. Il sait par ailleurs que le P . Chaminade attribue la fondation de ses œuvres à une révélation d’en-haut et il fait un rapprochement entre ces deux informations en plaçant à Saragosse et devant la Vierge du Pilier la vision de l’œuvre à réaliser »65.

 Il poursuit un peu plus loin : « Si M. Chaminade n’a jamais rien dit sur les circonstances de ce fait, il n’a cessé par contre, au cours de toute sa vie, de parler de mission et d’inspiration divine pour ce qui est de la fondation de ses œuvres et de la forme à leur donner »66.

 Par exemple, en 1818, quand G. J. Chaminade soumet à son archevêque, Mgr D’Aviau, le projet de règles de l’Institut religieux récemment fondé, il le fait en ces termes :

«J’ai confiance que Dieu dans sa miséricorde accomplira le dessein qu’il a daigné m’inspirer, malgré mon imperfection »67.

 Lorsqu’en septembre 1838, il présente au pape Grégoire XVI le nouvel Institut et en sollicite l’approbation, il lui écrit :

«Voilà le dessein que la divine Providence m’inspira, dans la fondation de la Société de Marie et de l’Institut des Filles de Marie, il y a plus de vingt ans » 68.

 De même, dans les dernières années de sa vie, au moment où ses assistants lui suscitent les plus grandes difficultés, il parle au pape

« des desseins de bonté et de miséricorde que Notre Seigneur Jésus-Christ a eus dans l’institution qu’il en a inspirée »69.

En 1848, en réponse à un Mémoire de M. Caillet, il écrit :

«En entreprenant la fondation de la Société de Marie, de la part de Notre-Seigneur et aussi de cette de son auguste Mère, dans les temps si difficiles où fut faite l’entreprise, ne devais-je pas prendre toutes sortes de précautions pour le succès de l’œuvre ? »70

Et, vers la fin du même document : « l’Esprit Saint m’a inspiré de fonder une Société sous le glorieux titre de Marie… »71.

 Le P. Simler dit qu’au cours des longues heures que G.J. Chaminade a passées en prière auprès de Notre-Dame del Pilar, lui furent accordées deux sortes de grâces : les unes pour la sanctification personnelle de l’apôtre, les autres pour la mission qui allait lui être confiée72.

 Quand il écrit sa biographie, il regarde le P. Chaminade surtout à travers le prisme du « Fondateur de la Société de Marie et de l’Institut des Filles de Marie ». Il ne faut donc pas s’étonner qu’il évoque l’inspiration de Saragosse dans cette perspective, ce qui n’empêche pas qu’on y trouve implicitement aussi ses autres intuitions et œuvres apostoliques. Avant d’arriver à Saragosse, G. J. Chaminade

« n’avait jamais douté de sa propre vocation à l’apostolat, mais il en ignorait la forme précise : ses efforts infructueux pour entrer dans divers ordres religieux révèlent assez l’incertitude dans son esprit. Au contraire, depuis son séjour à Saragosse… les ombres se sont dégagées et l’appel de Dieu s’est fait entendre en des termes plus clairs et plus décisifs. On pourrait être tenté de mettre une faveur de ce genre sur le compte de l’imagination. Mais si l’on observe que d’une part nul tempérament n’était moins imaginatif que celui du syndic de Mussidan, et que d’autre part les événements postérieurs ont justifié les conceptions de Saragosse, comment ne pas y reconnaître ici la main de Dieu ?

C’est Marie que Dieu chargea de ce rôle d’initiation : ne lui revenait-il pas, puisque l’abbé Chaminade devait être son apôtre ? Plus d’une fois, après la naissance de ses Ordres religieux, le vénéré fondateur a déclaré à ses disciples qu’il n’avait fait que suivre l’appel de Marie, et un jour, dans un épanchement intime au milieu de ses premiers enfants de la Société de Marie, il résumait dans les paroles suivantes les impressions et les lumières de ces heures bénies de communication avec le ciel : "Tels je vous vois devant mes yeux, tels que je vous vis longtemps avant la fondation de la Société" »73.

 Pour le P. Simler, et nous pouvons le suivre sur ce point, ce qui importe ce n’est ni la nature ni les circonstances de cette inspiration, mais son contenu. Or il est sûr que cette inspiration

« a projeté sur quelques-unes des idées du Fondateur une clarté dont ne sont pas environnés les projets purement humains ».

 Il indique trois de ces idées lumineuses , toutes en relation avec la mission :

« La première est que sa mission devait se placer sous le nom et les auspices de la Vierge Immaculée, à qui est réservé le triomphe sur l’hérésie des temps actuels comme sur toutes celle du passé.

La seconde est que ses œuvres auraient une portée qu’il n’aurait jamais osé leur donner de lui-même : son apostolat ne serait pas individuel et passager, il s’exercerait par des associations, qui elles-mêmes seraient maintenues dans l’esprit de leur institution par une société de religieux proprement dits, couronnement de toutes ses autres œuvres.

La troisième est que cet apostolat revêtirait des formes qui lui permettraient d’atteindre plus sûrement toutes les classes de la société ; l’Institut religieux se plierait à toutes les exigences des temps et des lieux, autant que le comporte l’essence de la vie chrétienne et de la vie religieuse »74.

 Après le P. Simler, un autre biographe de G. J. Chaminade, le Père Henri Rousseau, qui n’avait pas connu personnellement le Père Chaminade mais seulement quelques religieux qui étaient entrés dans la Société de Marie du vivant du fondateur, souligne également combien le séjour du P. Chaminade à Saragosse fut décisif pour la future mission qu’il allait réaliser à travers des congrégations de laïcs et des Instituts religieux. Dans son rapport d’enquête à Bordeaux, en vue de l’introduction de la cause du fondateur, il écrit :

« … surtout dans la sainte chapelle Notre-Dame du Pilar, le Serviteur de Dieu entendit la voix venue d’en haut, en vertu de laquelle il se donna totalement et sans réserve aux œuvres qu’il réalisa dans les cinquante dernières années de sa vie : congrégations de chrétiens et de chrétiennes vivant dans le monde, fondation des Filles de Marie, à Agen (1816) et de la Société de Marie, à Bordeaux (1817). Il avait compris qu’au moyen de ses œuvres, il devait lutter contre l’indifférence religieuse, fruit de la Révolution ; que tout devait être placé sous les auspices de la Très Sainte Vierge, dont il serait l’apôtre, et, si nécessaire, le soldat, dans le siècle qui allait commencer. C’étaient les nouveaux combats que l’on devait entreprendre pour le règne de Dieu par l’entremise de Marie, selon cette parole de l’Ecriture : "*Nova bella elegit Dominus*" »75.

*2.- La préparation missionnaire du Père Chaminade à Saragosse*

 A Saragosse, le Père Chaminade commença à faire partie d’ « une petite communauté dans laquelle vivaient, entre autres, les deux frères Chaminade, le Père Bouet et les séminaristes Boyer et Lansac », ces derniers parce qu’à Saragosse fonctionnait un séminaire pour les ressortissants français76.

 En 1792 on avait interdit aux prêtres exilés de confesser, si ce n’est leurs compatriotes, de prêcher et d’exercer quelque magistère public ou privé que ce soit auprès des Espagnols. On craignait l’introduction en Espagne des idées révolutionnaires. Mais, à partir de 1795, certains diocèses accordèrent aux prêtres réfugiés l’autorisation de confesser, mais pas encore de prêcher.

 Quand Chaminade arriva à Saragosse, avec son frère Louis, que trouvent-ils ?

« Les prêtres, écrit Delbrel, ne savent vivre qu’ensemble dans cet isolement ; leurs joies et leurs tristesses, leurs ressources ou leur pénurie, ils ont tout mis en commun : une lettre, une nouvelle de France les afflige ou les console tous, à l’égal presque du confrère qu’elle intéresse ; on les voit ensemble aux promenades, aux cérémonies religieuses, et cette fraternité sacerdotale leur gagne les cœurs »77.

 Pour les frères Chaminade, l’activité la plus importante est la formation et la direction spirituelle de leurs compagnons d’exil. Dans les notes biographiques que Guillaume-Joseph rédigera lui-même plus tard sur son frère Louis, il évoque cette époque en ces termes :

« Pendant l’exil à Saragosse, il partageait son temps entre l’oraison, l’étude et le soin qu’il avait de quelques jeunes français, pour les faire progresser dans leurs connaissances et dans l’esprit de l’état ecclésiastique »78.

 Vraisemblablement, Guillaume-Joseph partagea avec son frère cette tâche de formation des séminaristes en exil. Outre la dimension intellectuelle, elle comprenait également un projet pastoral adapté à la réalité qui les attendait en France. C’est ce qu’on peut déduire d’un écrit du vicaire général de Bordeaux adressé à son nouvel archevêque, pour l’informer des ressources humaines dont il disposait :

« Le jeune abbé Joseph Boyer (ordonné prêtre à Saragosse le 2 août 1800) a obtenu de son évêque (Monseigneur de la Tour du Pin, archevêque d’Auch) et des administrateurs du diocèse de Bordeaux de se placer sous la direction de Monsieur Chaminade, qui veut établir une Société de missionnaires pour évangéliser le diocèse »79.

 Cela laisse supposer que Chaminade avait à l’esprit un plan de rechristianisation du pays qu’approuvait l’archevêque d’Auch. Celui-ci savait que pour en favoriser la réussite, il devait placer l’intérêt général avant l’intérêt particulier de son diocèse, mais que celui-ci pourrait en tirer un bénéfice très intéressant. L’urgence de l’évangélisation exigeait ce type de sacrifice. Le P. Chaminade entretint une relation très étroite avec cet archevêque d’Auch, dès le début de son exil ; il pouvait compter sur son appui et sur son estime. Comme l’écrit le P. Simler, Mgr de la Tour du Pin Montauban « était une des plus grandes figures de l’épiscopat à cette époque. Sa fermeté à résister à toutes les exigences injustes n’avait d’égale que la modération de ses idées et la largeur de ses vues. Il ne quitta son diocèse que sous le coup d’un mandat d‘arrêt (août 1791) »80.

 Cette dernière information est importante car une grande partie des évêques français avaient été accusés d’abandonner leurs ouailles au début de la Révolution, partant d’eux-mêmes en exil par crainte des dangers qui s’annonçaient. L’archevêque d’Auch dut quitter la France, non sans avoir auparavant multiplié les ordinations sacerdotales pour assurer la sauvegarde de la foi et la distribution des sacrements, même dans la clandestinité. Arrivé à Saragosse, Monseigneur de la Tour du Pin remit la charge de son diocèse entre les mains de l’abbé Casteran, qui était déjà vicaire général de Tarbes, et se retira à Montserrat. Il venait régulièrement à Saragosse pour encourager les prêtres exilés et leur prêcher quelque retraite, tout en entretenant une correspondance très active avec son diocèse. Il essaya de rentrer en France en 1795 mais, après avoir franchi les Pyrénées, il fut obligé de se cacher et de repartir en Espagne. Il fit une nouvelle tentative en 1797, à la faveur d’un retour massif d’exilés. Il attendait, à Bayonne, le moment de rejoindre son diocèse lorsque lui parvint l’ordre frappant tous les émigrés, de quitter à nouveau le territoire français. Sur ce point il se trouve dans la même situation que Louis-Xavier Chaminade. Cet archevêque, à l’exemple de celui de Tarbes et de quelques autres, avait incité l’abbé Casteran à organiser « avec prudence et dans le secret », conférences et réunions pour préparer un éventuel retour en France, l’objectif étant d’entreprendre la rechristianisation du pays aussitôt que les circonstances le permettraient. Il ne s’agissait donc pas d’attendre passivement, les bras croisés, en se lamentant sur la situation présente de l’exil, mais de préparer activement l’avenir.

 Le Père Chaminade fut un élément actif et efficace à ces conférences. Bien des années plus tard, le jeune Guillaume Bouet, prêtre fraîchement ordonné, et qui avait accompagné le Père Chaminade sur le chemin de son exil, rappellera à ce dernier l’influence qu’il avait exercée sur lui à travers ces conférences :

« Nous avons eu des conférences où j’ai trouvé la bénédiction de Dieu : ce que je vous dois, je ne l’oublierai point. Un certain temps, à Saragosse, vous faisiez circuler dans mes veines la paix de Dieu »81.

 La correspondance de l’abbé Casteran, organisateur de ces conférences, témoigne bien de la grande estime où il tenait Chaminade et de la confiance qu’il lui faisait. On peut dire la même chose de l’archevêque d’Auch, Monseigneur de la Tour du Pin, principal animateur de ces conférences, et qui, nous l’avons vu, autorisa son nouveau prêtre, l’abbé Boyer, à rentrer à Bordeaux avec le P. Chaminade et non dans son diocèse d’Auch. Ce fait ainsi que son implication pour obtenir du Saint Siège, en faveur du P. Chaminade, le titre de « Missionnaire apostolique » montrent à quel point l’évêque comptait sur lui pour réaliser un plan de rechristianisation qui embrasserait bien plus qu’un seul diocèse.

 L’archevêque d’Auch, aidé des évêques de Tarbes et de Lavaur, prend une autre initiative missionnaire dont profitera le Père Chaminade : il demande au Père Saussol d’écrire un *Traité de la conduite à suivre après les persécutions*. Ce livre, publié à Florence en 1802, avait été rédigé à Montserrat, après des entretiens et des discussions avec les trois évêques, qui avaient tous à l’esprit les idées lancées dans les « conférences ». G. J. Chaminade aura ce traité dans sa bibliothèque, à côté d’autres ouvrages du même type, aux titres aussi significatifs que le *Manuel des Missionnaires -* dans lequel on peut lire : « le ministère ne doit plus s’exercer désormais qu’à la manière d’une mission, comme dans les pays des infidèles et des hérétiques » - , l’*Essai sur la conduite que peuvent adopter les prêtres appelés à rétablir la religion en France.*

 Certains prêtres exilés réfléchissaient également, pour lutter contre l’« hérésie régnante », au rétablissement des Congrégations religieuses, tout spécialement de la Compagnie de Jésus, qui avait été dissoute par le pape en 1776. C’est ainsi que Bernard Dariès, exilé à Tolède, rédigea le projet de fondation d’une « Société de Marie », que l’on retrouvera parmi les papiers de Louis Chaminade.

Voici quelques éléments communs au projet de Dariès et à celui qu’est alors en train de concevoir le Père Chaminade : une consécration à Marie qui fait des membres de la Société ses enfants ; la promotion du culte marial ; la défense de l’Immaculée Conception ; la constitution du peuple de la Vierge qui, dans ces temps qui sont les derniers, écraserait la tête de l’antique serpent.

On peut conclure en disant que Saragosse a représenté un moment décisif pour la mission de G.J. Chaminade. A la fin de cette étape, il se voit lui-même fondamentalement comme un missionnaire. C’est pour cela qu’appuyé par un des évêques les plus lucides et doté d’un très grand sens pastoral, il demandera à Rome le titre de *Missionnaire apostolique* comme garantie ecclésiale pour sa mission future, mais il refusera les autres « honneurs ecclésiastiques » qui n’apporteraient rien à cette action missionnaire.

 Le Père Klobb, qui collabora très étroitement avec le Père Simler pour rassembler la documentation nécessaire à la rédaction de la biographie du Père Chaminade, déclare qu’à son retour en France, en l’an 1800, le programme de ce dernier, mûri à Saragosse, se ramenait à deux points : a) former des apôtres pour les lancer à la conquête de la nouvelle société ; b) placer son apostolat sous les auspices de la Vierge Immaculée83.

***Notes ch. 3 :***

60. Humbertclaude P. : *Contribution…,* chap. 7, p. 142.

61. Cité par Pierre Humbertclaude : *Contribution…,* p. 143. C’est une note du 16 juin 1829 que Rothéa adresse au Père Chaminade lui-même. En outre, il est curieux de remarquer combien la « vision rapide » de Chaminade – « en un clin d’œil » - ressemble à celle que, des années plus tard, rappellera le « Vénérable Père Colin, fondateur des Maristes. Ce dernier disait à ses religieux qu’il avait eu l’idée de la Société de Marie [mariste] avant même son séminaire et il ajoutait : « J’avais vu tous ceux qui devaient y contribuer avec moi et, chose curieuse, pas un n’a manqué » (cité par Humbertclaude : *Contribution…,* p. 145-146).

62. La même note du 16 juin 1829, Humbertclaude, p.143.

63. Lettre du 13 février 1850. Cité par Humbertclaude : *Contribution…,* p. 143.

64. Caillet, Goerges : Circulaire du 13 février 1850, à l’occasion de la mort du Père Chaminade. In : Extraits du recueil des circulaires des RR. PP. Chaminade et Caillet, Lons Le Saunier, 1863, p. 137.

65. Humbertclaude : *Contribution…,* p. 144.

66. Humbertclaude : *Contribution…,* p. 144.

67. *Lettres Chaminade I,* 102, 27-08-1818, à Monseigneur d’Aviau.

68. *Lettres Chaminade IV,* 1075, 16-9-1838, au Pape Grégoire XVI. On peut également trouver ce texte à la fin de la Règle de Vie des religieux marianistes.

69. *Lettres Chaminade VI,* 1368 ter, février 1845 : *Mémoire du Supérieur Général et Fondateur de la Société de Marie à notre Saint Père le Pape Grégoire XVI*.

70. *Lettres Chaminade VII,* 1510, 18 octobre 1848, p. 630. C’est un nouveau Mémoire adressé au Pape.

71. *Ibidem,* p. 660.

72. Simler J. : *Guillaume-Joseph...,,* p. 115 et suivantes.

73. Simler J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 117-118.

74. *Ibidem,* p. 118.

75. Rousseau Henri, *Guillaume-Joseph Chaminade, Fondateur des Marianistes*, Paris, 1913, p. 57…65. Cité par Benlloch, Eduardo : *El mensaje Chaminade hoy,* Ed. SM, Madrid 1987, p. 29.

76. Lasagabáster, Daniel: *El ambiente de Guillermo José Chaminade exiliado en Zaragoza 1797-1800,* Ed. SM, Madrid 1985, p. 85.

77. Delbrêl J., cité par Pierrel : *Sur les chemins de la mission. …*,p. 48.

78. Lebon H. Cité par Lasagabáster : *El ambiente…,* p. 150.

79. Verrier J. : *Jalons…,* Texte II, p. 33.

80. Simler J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 98.

81. *L’Apôtre de Marie,* t. VIII, n. 76-77, p. 137.

82. Cf. Humbertclaude Pierre : *Contribution…,* p. 154.

83. Klobb, Charles SM : La Congrégation de l’Immaculée Conception fondée à Bordeaux le 2 février 1801, pp. 2-3. Texte dactylographié, Bibliothèque du Séminaire Marianiste de Rome ; Référence : 1950 Klo. Il contient de nombreuses corrections et annotations manuscrites. Au début du texte, une note marginale, manuscrite, dit que c’est un « texte de base pour la partie concernant la congrégation dans la biographie du Père Chaminade écrite par le Père J. Simler ».

**Chapitre quatrième**

**Missions stables et permanentes : les communautés laïques**

 Une lettre du Père Chaminade à Adèle de Trenquelléon, d’octobre 1814, présente clairement le programme que le Missionnaire apostolique rapportait de Saragosse en rentrant en France, après les « lumières » dont il avait bénéficié là-bas :

« Je vais vous dire mon secret tout entier. … Je rentrais en France, il y a quatorze ans, avec la qualité de Missionnaire apostolique dans toute notre malheureuse patrie… Je ne crus pas pouvoir mieux en exercer les fonctions que par l’établissement d’une Congrégation telle que celle qui existe. Chaque congréganiste, de quelque sexe, de quelqu’âge, de quelqu’état qu’il soit, doit devenir un membre actif de la mission ». 84

 Dans la même lettre, il explique ensuite comment se réaliserait peu à peu le plan missionnaire rapporté de Saragosse, jusqu’à la fondation, le moment venu, d’Instituts religieux. Etudions à présent la première étape du projet : la création de ces communautés laïques appelées *congrégations.*

1. *Missionnaire apostolique*

Il y a une relation directe entre le titre de « Missionnaire apostolique », que le Père Chaminade obtient au terme de son fécond exil à Saragosse, et son projet de créer les congrégations de Marie Immaculée dès son retour en France. Lui-même s’en expliquera trente-huit ans plus tard, au pape Grégoire XVI :

« Pour opposer une digue puissante au torrent du mal, le Ciel m’inspira, au commencement de ce siècle de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique, afin de raviver ou de rallumer partout le divine flambeau de la foi, en présentant de toute part au monde étonné des masses imposantes de chrétiens catholiques de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui, réunis en associations spéciales, pratiquassent sans vanité comme sans respect humain notre sainte religion, dans toute la pureté de ses dogmes et de sa morale. Plein de cette pensée, et pressé d’ailleurs par de dignes Prélats, je répandis dans une humble supplique mon âme tout entière aux pieds de notre Saint Père le pape Pie VII, qui, daignant écouter favorablement ma prière, m’accorda les plus amples pouvoirs, par un Décret du 28 mars 1801. Dès lors, Très Saint Père, des Congrégations ferventes, les unes d’hommes les autres de femmes, se formèrent dans plusieurs villes de France ; la religion eut le bonheur d’en compter en peu de temps un assez grand nombre, et beaucoup de bien se fit ».85

 Le rapport qu’il y a entre son caractère de Missionnaire apostolique et son activité auprès des congrégations de laïcs s’explique par son désir de toujours situer ce mouvement apostolique dans le cadre de la mission de l’Eglise 86.

 Il tient vraiment à ce que le caractère de Missionnaire apostolique, avec la dimension ecclésiale qu’il comporte, modèle toutes ses œuvres. Par conséquent, il considère également que c’est en sa qualité de « missionnaire apostolique » qu’il est fondateur des Instituts religieux, et il le répète assez souvent87. A l’époque où l’on travaillait à élaborer le texte des Constitutions qui serait présenté à Rome, le Père Chaminade écrivait :

« La Société de Marie est une des œuvres de l’Eglise dans laquelle réside l’Esprit de Dieu. Si l’Esprit de Dieu n’est pas en moi personnellement, à cause de mon indignité, il est en moi comme Supérieur d’une Société agréée de l’Eglise par ses Evêques, par le Souverain Pontife lui-même, par le Nonce apostolique, quoique ses Constitutions n’aient pas ultérieurement encore l’approbation de l’Eglise. Moi-même, je n’en ai jeté les fondements que comme Missionnaire apostolique »88.

 Du reste, le Père Chaminade demanda, et obtint en 1840, le titre de Missionnaire apostolique également pour tous les supérieurs généraux qui lui succèderaient à la tête de la Société de Marie. Dans une lettre aux prêtres de cette même Société de Marie, il explique le sens de

« [cet] insigne privilège accordé à tous les Supérieurs généraux, mes successeurs. Le titre et la qualité de Missionnaire apostolique… leur rappellera à jamais, ainsi qu’à vous, que notre œuvre est une mission, un écoulement et une participation de l’apostolat de Jésus-Christ. Nous sommes tous missionnaires ; les simples frères laïques et les religieuses Filles de Marie sont aussi missionnaires : tous missionnaires catholiques, avoués du Saint-Siège. Il fallait donc que le premier Supérieur... fût plus spécialement avoué du Souverain Pontife et reçût de lui le caractère sacré de la mission qu’il exerce de sa part, par lui-même et par les siens, dans l’Eglise de Dieu. Voilà pourquoi j’ai demandé cette faveur…» 89

On le voit une fois de plus : pour le Fondateur, la mission marianiste ne prend tout son sens qu’en communion avec l’Eglise. D’après J. Verrier, le Père Chaminade a trouvé dans son caractère de Missionnaire apostolique un moyen de s’intégrer à l’Eglise tout en s’assurant

« la liberté et la possibilité d’exercer un apostolat nouveau, extra-paroissial, débordant même la structure diocésaine »90.

 Cette idée de s’intégrer dans l’Eglise d’une façon nouvelle, indépendamment des paroisses existantes, suscite soupçons et oppositions de la part de certains curés. Le Père Chaminade n’oppose pas congrégation à paroisse, mais il croit que les congrégations ne doivent pas être limitées au cadre paroissial. C’est pourquoi, en réponse à ses détracteurs, il dit avec réalisme :

« Les congrégations sont instituées pour guérir d’aussi grands maux et réparer les pertes immenses de la religion : comment pourraient-elles avoir de tels succès si les offices des paroisses, auxquelles on n’assiste plus, étaient le moyen employé pour inspirer le désir d’y assister ? »91

 De toute façon, pour dissiper les incompréhensions, le Père Chaminade veut montrer que paroisses et congrégations ne sont pas en compétition, mais qu’elles sont complémentaires et liées entre elles.

« Les curés, écrit-il, devraient soupirer après les moyens qui peuvent susciter l’esprit de foi et rétablir les mœurs de la religion ! Dieu, dans sa grande miséricorde, les a inspirés, ces moyens ; un des principaux est l’établissement des congrégations : avec quelle joie Messieurs les Curés devraient les accueillir ! Avec quel zèle, ils devraient seconder les efforts de ceux qui travaillent à les former sur leurs paroisses et sur les paroisses voisines ! Si on avait laissé la vertu jeter des racines dans leur âme (les congréganistes) se seraient soutenus. La congrégation aurait pu donner à leurs paroisses plusieurs fidèles »92.

 En fait, durant toute sa vie, le Père Chaminade tiendra à ce qu’on agisse, dans chaque diocèse, en communion avec l’évêque et jamais derrière son dos ni sans son autorisation 93.

 Le développement de P. Pierrel sur le « Père Chaminade comme Missionnaire apostolique »[[1]](#endnote-1)94 l’amène à dégager trois lignes de force :

« 1. Le titre de Missionnaire apostolique fut pour Chaminade, le signe de son ferme attachement au Siège apostolique de l’Eglise, au Pape, *centre d’unité et de vérité*, comme il aimait à dire. ~ La fidélité au pape est pour lui la condition essentielle d’une participation effective à la mission de Jésus-Christ, l’envoyé du Père.

2. Tout son apostolat sera missionnaire.. dans le sens qu’il définit lui-même :  *travailler dans le monde au salut des âmes en soutenant et en propageant par des moyens adaptés aux besoins et à l’esprit du siècle, les enseignements de l’Evangile, les vertus du christianisme et les pratiques de l’Eglise catholique*95.

3. Le fait d’avoir obtenu ce même titre de Missionnaire apostolique pour ses successeurs au généralat « marque bien son intention de prolonger par ses fondations religieuses le même esprit missionnaire ».

*2.- Devant des appels inattendus*

 Quand il évoque les « Débuts de la Congrégation (1801-18102) », J. Simler décrit ainsi les dispositions du Père Chaminade :

« Au lendemain de sa rentrée en France, l’abbé Chaminade s’était vu absorbé par des œuvres diverses ; mais ni le ministère de la parole, ni l’administration du diocèse de Bazas, ni la fondation laborieuse de la  Miséricorde n’avaient pu détourner sa pensée de la mission à laquelle il se sentait appelé par le Ciel. Ses idées d’autrefois, suivies dès 1796 d’un commencement d’exécution, confirmées et plus nettement définies à Saragosse, lui étaient plus présentes que jamais depuis que l’apaisement des passions révolutionnaires en rendait la réalisation possible. Former des apôtres, telle était sa destinée ; elle fut depuis le retour de l’exil sa préoccupation dominante ».

 Et il ajoute : « comme en 1796, la jeunesse fut son objectif immédiat. » Bien d’autres, à travers la France, pensaient comme lui.96

 Dès le début, des circonstances imprévues mettront à l’épreuve sa capacité d’adaptation à des situations nouvelles, restant sauve la confiance qu’il avait dans la continuité des projets de Dieu ; ceux-ci se confirment souvent lorsque, pour les laisser se réaliser, nous sommes disposés à modifier nos projets personnels. La conjonction entre, d’une part, des nécessités qu’impose la réalité et, d’autre part, la vocation des personnes, constitue souvent un appel à réviser, partiellement ou totalement, ce que l’on avait projeté. Il est essentiel de faire preuve d’une fidélité dynamique à l’inspiration première, constamment remodelée par les évènements, ou, pour parler comme Vatican II, par les signes des temps.

Le Père Chaminade dut modifier son projet pour tenir compte des personnes et des circonstances. Denys Joffre et Guillaume Bouet, sur lesquels comptait le Fondateur pour être les piliers de ses œuvres futures, et qu’il avait formés dans ce but, se sentirent appelés à suivre une autre voie, malgré leur admiration personnelle pour le Père Chaminade. Le premier, auquel le Fondateur avait pensé comme son « premier disciple »97, entra au séminaire de Bordeaux, devenant ensuite le « saint curé de Gaillan ». Quant à Bouet, si l’on en croit J. Simler, le Père Chaminade le tenait en grande estime et le préparait, déjà à Saragosse, à devenir « son premier et principal coopérateur pour ses travaux futurs » 98. La surprise fut grande lorsque Bouet décida d’entrer à la Trappe de Sainte Suzanne.99

Mais le plus grand sacrifice que dut consentir le P. Chaminade aura sans doute été la consécration de Thérèse de Lamourous à l’œuvre de la Miséricorde, parce qu’elle l’amenait à s’éloigner peu à peu de la congrégation pour répondre, comme il convenait, aux exigences croissantes de son nouvel engagement.

 Le Père Chaminade avait pensé depuis longtemps à Thérèse comme pierre angulaire de la branche féminine des nouvelles congrégations. Il lui avait écrit de Saragosse pour l’inciter à faire le bien « parmi les personnes de son sexe »

«Dans Bordeaux, que de personnes abandonnées pour le temporel comme pour le spirituel, et surtout, il y en a d’exposées à perdre une éternité de bonheur en perdant leur honneur sur la terre »100.

 Peu de temps après son retour d’exil, alors que son projet commence à prendre forme, il lui demande de se préparer à commencer une nouvelle mission avec lui :

« Prenez courage ; le temps et les années s’écoulent ; nous avançons, ma chère Th., nous avançons notre carrière, vous et moi, et nous sommes à peu près du même âge ;101 nos corps s’usent et nous n’avons encore rien fait. Il est question de commencer tout de bon, et faire quelque chose pour la gloire de Jésus-Christ, notre bon Maître. Pensez-y, j’y penserai aussi».102

 Au cœur des préoccupations du P.Chaminade se trouve la nouvelle mission, qu’il pense mettre en route d’abord par des congrégations, ensuite par des Instituts religieux.

 Un nouveau besoin concret se fait sentir à Bordeaux : une œuvre consacrée aux « filles repenties » - au sauvetage des jeunes prostituées - fonctionne déjà sous la direction de deux dames âgées mais elle risque de devoir fermer. On demande donc au Père Chaminade de convaincre la jeune, bonne et énergique Thérèse de Lamourous d’accepter de travailler dans cette œuvre. La première réponse de Chaminade est négative car, selon lui, « Dieu a d’autres plans sur cette personne ».

 Mais il se rend compte qu’il ne peut pas faire passer ses propres projets comme s’ils étaient ceux de Dieu, et il laisse Thérèse répondre elle-même. Pour elle, la proposition constitue une surprise. Sa délicatesse, la vocation contemplative qu’elle porte au fond de son cœur, les projets du P. Chaminade… : rien de tout cela ne semble correspondre à ce qu’on lui demande. Mais, comme elle ne veut rien refuser à Dieu, elle accepte au moins de visiter la maison en question… A sa sortie, elle est prise d’une sorte de « nausée morale ». 103

 Thérèse comprend que Dieu lui demande de se sacrifier et, en janvier 1801, elle accepte. Le Père Chaminade non seulement l’appuie, mais il est nommé supérieur de la maison de la Miséricorde et il collabore activement à la rénovation et au rajeunissement de l’œuvre. Impulsant une nouvelle orientation, il veille à ce que les jeunes filles aient un travail rémunéré et une organisation qui leur permette d’être quelque peu autonomes et de se gouverner elles-mêmes, avec la liberté d’entrer et de sortir. Il joue un rôle spirituel et moral avec son projet de « conversion » et de régénération de ces personnes. Toutes trouvent, par l’esprit qui règne dans la maison, la famille qui leur a tellement manqué.

 On y vit dans la joie, au milieu de la pauvreté et de l’abandon entre les mains de la Providence : lorsqu’il n’y avait plus rien dans la maison, Thérèse faisait danser ses sœurs et ses filles. La confiance en Marie s’exprime symboliquement par le fait que les clés de la maison sont déposées aux pieds de la statue de la Vierge. La « prière de trois heures » est un rendez-vous auquel toutes ont soin de répondre chaque jour.

 Beaucoup de filles et de femmes, ayant trouvé là une raison de vivre, souhaitent se consacrer à cette mission pour toute leur vie. C’est ainsi que finit par naître un Institut religieux, dont Thérèse de Lamourous a déjà écrit les Constitutions, et qu’en 1839 le Père Chaminade espère secrètement pouvoir présenter au Saint-Siège.104  Pendant le même temps, l’œuvre de Lamourous croît peu à peu ; des quinze jeunes filles recueillies initialement à Bordeaux on passe à quatre cents, et ce type d’œuvre s’étend à d’autres villes.105

*3. Une nouvelle conception des congrégations*

Quelques paroles attribuées au Père Chaminade reflètent bien l’esprit dans lequel il entreprend sa mission au sein de la nouvelle société issue de la Révolution, qu’il trouve en France au début du XIXème siècle :

« Le médecin doit nécessairement adapter ses remèdes aux besoins et au tempérament de son malade. La maladie qui frappe actuellement les esprits est telle qu’on ne peut tenter d’en guérir qu’en usant d’une nouvelle thérapeutique »106.

 Les congrégations de Marie Immaculée, composées de chrétiens laïcs des deux sexes, seront pour Le P. Chaminade un des premiers jalons de cette nouvelle route.

 L’abbé Lalanne, avec une pointe de subjectivité émotive, décrit en ces termes les premiers pas de la congrégation, au retour d’exil du Père Chaminade107 :

« On venait de rouvrir les églises, mais elles étaient encore dévastées et désertes ; les chrétiens se trouvaient tellement épouvantés et isolés que, parmi les hommes qui dans cette grande ville avaient conservé une étincelle de foi, chacun se regardait comme un autre Tobie en allant au temple, et croyait y aller seul. De là aux éléments d’une Société religieuse il y avait une distance infranchissable ; mais personne mieux que M. Chaminade ne connaissait la puissance du temps et de la patience. Il comparait volontiers sa marche à celle d’un ruisseau paisible qui, rencontrant un obstacle, ne fait aucun effort pour le surmonter. C’est l’obstacle lui-même qui, en l’arrêtant, le fait grandir et grossir au point que bientôt il s’élève au-dessus de son niveau, le surmonte, le déborde et poursuit son cours. Le sage et zélé missionnaire se borna donc à louer d’abord au centre de la ville (rue Saint-Siméon), une chambre qu’il transforma en oratoire. On sut qu’il y disait la messe et qu’il y prêchait ; quelques fidèles accoururent. Il remarqua dans l’assemblée deux hommes jeunes encore. Il les appela à l’heure de la messe et, ayant appris d’eux qu’ils étaient inconnus l’un à l’autre, il les invita à se rendre ensemble dans la semaine auprès de lui afin de faire connaissance et de convenir de certaines pratiques communes. Ces deux hommes ayant acquiescé à ses bons conseils, il les engagea à chercher et à lui amener chacun un prosélyte. Il y réussirent. Quand il y en eut quatre, on en fit facilement venir huit par le même moyen, et en peu de temps ils se comptaient douze, animés des plus pieuses intentions. Partant de ce nombre, qui pouvait être regardé comme mystique, M. Chaminade exerça un véritable apostolat et obtint des résultats tels que la petite chapelle ne put plus suffire à ses assemblées ».108

 D’après J. Verrier, l’imagination bien connue de M. Lalanne le conduit à embellir quelque peu la réalité, surtout quand il décrit le mode de recrutement. En effet, parmi les douze premiers congréganistes, trois au moins étaient déjà connus du Père Chaminade avant son départ pour l’Espagne. L’un d’entre eux, Louis-Arnauld Lafargue, fut même son mandataire légal pour le temps de son absence de France et son exil à Saragosse. Deux autres, Pierre et Alexandre Dubosq, étaient frères de François, qui était attaché à Chaminade au point d’aller à pied jusqu’à Saragosse, dans l’intention de lui être utile. « Dans ces conditions, n’est-il pas quelque peu surprenant que, pour lancer sa congrégation, Chaminade ait fait appel à deux inconnus que le hasard avait conduits dans son oratoire ? ~ Aussi bien, ne s’agit-il là que d’un détail et d’un détail sans importance. Ce qui est plus certain, et même hors de doute, c’est que «la congrégation commença le 8 décembre 1800 ». 109

En réalité, c’est le 2 février suivant, fête de la Purification, que les douze promirent de se donner et de se consacrer au culte de l’Immaculée Conception de la Vierge Marie et de l’honorer comme « mère de la jeunesse ».

 Parmi les douze premiers, il y avait deux enseignants, trois étudiants, trois employés, un clerc, un cordonnier, un commerçant et un prêtre. La composition de ce groupe révèle déjà une nouveauté importante par rapport aux associations connues jusqu’alors : on a passé outre à la division par classes sociales.

 Un autre fait significatif se produisit, quelque chose qu’on n’avait jamais vu et qui était difficile à admettre pour ceux qui s’accrochaient aux vieilles structures : un congréganiste fut élu Préfet de la Congrégation par ses compagnons. D’autres congrégations reprocheront au P. Chaminade ce fonctionnement démocratique. « M. Ponton d’Amecourt, par exemple, pensait qu’on avait cru accorder quelque chose à l’esprit du siècle en cela que c’était une Charte, que c’était un peu constitutionnel ». 110

 Au retour de son exil, le Père Chaminade a présent à l’esprit le modèle de l’*Eglise primitive.* J. Verrier dit que :

« le christianisme primitif ne faisait aucune acception des personnes : les premières communautés chrétiennes s’ouvraient à tous sans considération de classes ; on devait, moyennant un peu de tact, pouvoir obtenir le même résultat dans les congrégations du dix-neuvième siècle ».

 « Les Jésuites avaient établi (avant la Révolution) autant de congrégations distinctes qu’il y avait de catégories de personnes à atteindre. L’homogénéité du recrutement favorisait l’union ». 111

Le Père Chaminade a vu que cela n’était plus adapté à une société marquée par les principes de *liberté, d’égalité et de fraternité,* lesquels avaient également pénétré dans la mentalité des classes populaires. « Il n’y aurait jamais qu’une seule congrégation, même lorsqu’elle se serait ouverte aux jeunes filles, aux hommes et aux femmes mariés. Mais au sein de ce corps unique, il y aurait des ensembles homogènes doués d’une organisation propre. Les jeunes gens, les jeunes personnes, les hommes d’âge mûr, les dames formeraient des groupes individualisés ; chacun de ces groupes, à son tour, comprendrait autant de subdivisions qu’il y aurait de catégories de membres. Chacun serait rapproché de ses semblables sans être isolé de l’ensemble. Union sans confusion, tel serait le programme »,112 et tous seraient également éligibles pour le « gouvernement central ».

 Selon le Père Chaminade, les nouvelles congrégations doivent nécessairement se distinguer des anciennes car on se trouve en des temps nouveaux :

« Depuis les catastrophes de la Révolution, quel est l’homme sage, demande Chaminade, qui ne voit pas que les leviers qui remuaient le monde moral ont, en quelque manière, besoin d’autres points d’appui ? »

 « Les Congrégations nouvelles, indique-t-il alors, diffèrent des anciennes principalement en cinq points, qui nous paraissent leur donner de l’avantage sur elles :

1. La réunion même de divers états, d’où il résulte, dans les villes, un corps de société complet, éclairé par la religion, la pratiquant publiquement, de bonne foi, et dans toute sa pureté ; ce qui nous représente assez bien, dans ce siècle de libertinage et d’impiété, la société des premiers chrétiens.

2. Les assemblées publiques, dans lesquelles on fait en sorte d’enseigner la religion d’une manière intéressante, également profitable à ceux qui écoutent et à ceux qui parlent. …

3. L’esprit de zèle et de propagande : ~ Chaque Directeur est un missionnaire permanent, chaque congrégation une mission perpétuelle.

4. La classe des Postulants. On appelle ainsi des réunions d’adolescents que l’on recueille au sortir de leur première communion, quand ils demeureraient sans aucun secours, exposés à tous les dangers du monde. ~ Il n’est pas croyable quel bien il en résulte, non seulement pour les enfants, mais encore pour les jeunes gens qui les élèvent.

5. Les Congrégations nouvelles ne sont pas seulement des associations à l’honneur de la sainte Vierge : c’est une sainte milice qui s’avance au nom de Marie, et qui entend bien combattre les puissances infernales sous la conduite même et par l’obéissance de Celle qui doit écraser la tête du serpent ».113

 Quant aux méthodes d’apostolat, le P. J. Verrierécrit : « Nous sommes familiarisés avec deux méthodes d’apostolat à portée du laïcat :

1. Certaines organisations se présentent ouvertement comme réservées à une élite. Elles veulent être des associations de chefs, des écoles d’entraîneurs, de semeurs évangéliques, d’apôtres dans leurs milieux de vie. ~ Elles se recrutent parmi les bons chrétiens qui ne veulent pas se contenter de se sanctifier eux-mêmes et entendent collaborer en actes à l’apostolat sacerdotal. .. Elles exigent un certain désir de faire du bien aux autres, une sorte de vocation apostolique. ~

2. D’autres œuvres, de leur côté, recourent à une méthode d’absorption et d’assimilation. Loin de faire de la pratique religieuse une condition d’admission, elles attirent, elles incorporent avant de christianiser et pour christianiser, la christianisation se faisant pour ainsi dire d’elle-même, au sein de la communauté, par l’influence que celle-ci exerce sur les associés. C’est la méthode, la tactique de la contagion.

En 1802, M. Chaminade a opté pour la méthode d’assimilation par la communauté. « Sans renoncer à produire des chrétiens de valeur et des chefs, son association aura les caractères extérieurs d’une organisation de masse. Elle n’aura pas d’autres exigences et d’autres pratiques communes que celles de la chrétienne ordinaire. Elle se présentera comme le moyen facile d’accomplir tous les devoirs du christianisme... Elle s’ouvrira à toute demande sincère de la part de ceux qui, sans elle, ne sont pas assez forts pour être chrétiens. Bien plus, dans la persuasion que les préjugés et l’ignorance sont pour beaucoup dans l’attitude des jeunes à l’égard du christianisme, elle cherchera à attirer de toutes manières et accueillera même ceux qui vivent loin de toute religion. L’apostolat prendra la forme du prosélytisme et la transformation religieuse des âmes se fera au sein même de la congrégation par le contact avec les anciens ». 114

 A cette idée répond l’initiative de créer, à l’intérieur de la communauté, une sorte de catéchuménat pour les « prétendants », qui doivent avoir plus de 16 ans et moins de 36. En principe, ce sont des jeunes qui n’ont pas reçu une éducation chrétienne ou qui l’ont oubliée. Un congréganiste « introducteur » s’occupe d’eux : ce doit être une personne profondément religieuse sans être bigote, mais également un joyeux compagnon. Le Directoire précise même :

« Il est à propos que sa piété ne se laisse pas tout à fait découvrir, car il faut ménager les yeux qui craignent la lumière. Il doit être lui-même d’une conduite régulière et édifiante sans renoncer aux distractions de la jeunesse. ~ Il s’agit de maintenir les forces du prétendant, de l’aider et non de le molester… Il faut le veiller comme un tendre oiseau que l’on chérit… Tout ce que la religion a de charmes, tout ce que la vertu a de plus aimable doit être prodigué à ce néophyte comme le lait aux enfants à la mamelle ».115

 Sans hâte, sans limite de temps, l’introducteur essaie de leur montrer de façon naturelle les avantages de l’association et il les met en contact avec les membres les plus qualifiés afin de leur inspirer confiance. Cette étape de catéchuménat se termine par la confession et la communion, que certains reçoivent pour la première fois.

 Si, à la fin de cette étape, ils désirent continuer leur croissance chrétienne dans la congrégation, « ils peuvent demander à devenir approbanistes ». C’est l’étape de préparation à la consécration. Ils font une promesse et participent plus intensément à la vie de la congrégation, par des contacts toujours plus fréquents avec ceux qui sont déjà consacrés. « Leur christianisation se poursuivra au sein de la communauté chrétienne par contacts fréquents avec de vrais chrétiens. Ainsi, la multiplication des chrétiens se fait au rythme de la multiplication des congréganistes ».

 Le Père Chaminade accorde en même temps beaucoup d’importance au travail de préservation, en essayant d’atteindre l’enfance et l’adolescence avant qu’elles ne soient touchées par l’influence anti-chrétienne. Il espère ainsi préparer efficacement un avenir plus chrétien.

Deux congréganistes ouvrent à Bordeaux, en janvier 1802, une école pour enfants pauvres. A l’autre extrémité de la ville, un autre congréganiste réunissait les enfants du secteur et leur enseignait le catéchisme et les rudiments de la grammaire. D’autres se consacraient également à l’enseignement parce que c’était un des besoins urgents du moment, et que s’y préparait l’avenir des personnes et celui de la société.

 Cependant, ceux qui avaient la chance de pouvoir aller à l’école en sortaient vers 12 ans ; or on ne pouvait pas entrer dans la congrégation avant 16 ans. Comment alors « protéger » les jeunes pendant ces quatre années ? On créa le groupe des postulants, sorte de pré-congréganistes. En peu de temps, il y eut trois « fractions » de postulants, qui fonctionnaient avec leur caisse autonome pour les pauvres, avaient leur propre assemblée tous les quinze jours et assistaient à l’assemblée générale mensuelle. Ces « fractions » devinrent un véritable vivier pour la congrégation.

 Bien que les jeunes aient été le souci premier du Père Chaminade, ce dernier ne pouvait ni ne voulait négliger les personnes qui avaient dépassé l’âge d’être jeunes et qui accouraient vers lui. Outre le souci des jeunes arrivant à l’âge du mariage ou à celui de leur maturité intellectuelle, le Fondateur gardait à l’esprit l’idée de former dans la foi des personnes de tout âge, sexe, état ou condition.

 Cependant il ne voulait pas que la présence d’adultes dans la congrégation de jeunes dénature précisément son caractère de jeunesse. Par contre, il était important pour les jeunes de bénéficier de la présence, de l’appui, de l’expérience, de la perspective de chrétiens expérimentés. D’où la création de l’*agrégation*, constituée de pères de famille et de célibataires adultes, qui comprend dans ses objectifs le soutien des jeunes. Dans ses statuts, l’agrégation déclare que la congrégation de jeunes gens constitue l’œuvre de son cœur :

« Rien de tout ce qui peut intéresser les jeunes gens de cette congrégation ne nous est étranger ; nous les considérons sous les liens les plus prochains. Travailler à leur édification dans la piété et à leur soutien dans la société civile c’est le devoir très cher de notre cœur ». 116

 Parallèlement à la branche masculine se développait, sur les mêmes critères, la branche féminine de la congrégation. Le 25 mars 1801, les neuf premières congréganistes étaient consacrées. Au début, Thérèse de Lamourous se partagea entre la direction de la congrégation et celle de la Miséricorde, jusqu’au moment où cette dernière œuvre exigea d’elle de s’y consacrer entièrement. Elle fut « la Mère » de la congrégation jusqu’en 1809.117

 Il n’y a pas beaucoup de documents sur les premières années de cette branche féminine. Mais elle a le même objectif que la branche masculine :

« unir pour affermir. D’où, aussi, même organisation : une seule société pour toutes les conditions sociales, avec les fractions aussi homogènes que possible. Mêmes moyens aussi : des contacts fréquents, grâce à des réunions nombreuses et diverses : messe, vêpres et assemblée d’étude chaque dimanche, assemblée générale et réunions de fraction une fois le mois, distractions en commun les jours fériés. A la base, un grand esprit de charité chrétienne et une filiale dévotion à la Vierge ». 118

*4. L’ « union sans confusion »*

 Aux critiques que reçoit le Père Chaminade parce qu’il mélange dans la congrégation des personnes de tout âge, état et condition, il répond que c’est une caractéristique intentionnellement recherchée. Il est conscient que cela le différencie des congrégations plus anciennes, qui constituaient des corporations indépendantes les unes des autres en fonction des classes sociales.

« Dans l’union, à la vérité, de tous les états honnêtes et de toutes les classes de la société : mais réunion, rigoureusement, sans confusion. Réunion qui présente au monde le spectacle le plus édifiant, et qui approche de si près de l’union des premiers chrétiens dont les païens étaient si frappés. Les légères distinctions qui s’y trouvent, en rehaussant l’harmonie, contribuent à atteindre les grandes fins que se proposent les congréganistes, loin de les entraver ». 119

 A quoi certains auraient pu lui objecter qu’il obtiendrait davantage d’adeptes avec une congrégation rigoureusement divisée en corporations autonomes, selon les classes sociales, car les congréganistes se sentiraient alors plus à l’aise au milieu de compagnons de la même classe. En réponse, le P. Chaminade met en avant la valeur et l’efficacité de l’unité :

« Toutes les parties se soutiennent par de mutuels exemples d’édification. Des intérêts communs resserrent de plus en plus les liens d’une première union. La congrégation s’accroît dans toutes les parties, parce que toutes ses parties travaillent en même temps, et qu’au besoin, elles se donnent des secours mutuels ». 120

 Il faut avoir aujourd’hui le réalisme d’appliquer au principe de l’« union sans confusion » les lois de fonctionnement d’un groupe humain , celles de la dynamique de groupe, de la gestion associative et administrative, de la psychologie sociale, etc. Pour cela, on doit s’appuyer sur les expériences positives d’organisation de la société civile :

« Ce n’est pas une confusion, pas plus qu’une société bien organisée n’est un rassemblement. On ne se fait pas une juste idée des choses si l’on pense que, dans nos Congrégations, tous les rangs sont confondus et tous les états pêle-mêle. Il y a autant de divisions et de fractions qu’il est nécessaire pour réunir dans les mêmes groupes les personnes qui se conviennent, sans les séparer du corps. Ceux qui s’entendent en administration conçoivent aisément comment une société peut être organisée de cette manière, et doivent entrevoir les grands avantages qu’on en peut retirer». 121

 Si l’union veut être effective, elle a besoin, outre l’indispensable esprit, d’une organisation, surtout si l’on tient compte de la croissance incessante du nombre de membres que connut la congrégation. Deux ans après sa constitution, les douze premiers consacrés et les neuf premières consacrées étaient déjà devenus trois cents.

 Il fallait donc répartir les congréganistes en divers groupes, qui favoriseraient plus d’intimité en dehors des réunions générales. On créa les *fractions*, d’environ vingt personnes chacune, regroupant des membres d’une même condition sociale, ayant les mêmes goûts, les mêmes besoins et le même champ d’apostolat. Ces groupements étaient la base de toute l’organisation du corps, vivant de leur vie propre, très intense, rattachés néanmoins les uns aux autres, et participant, lors des assemblées communes, à la vie générale de la Congrégation.  On comptait six fractions, composées respectivement de négociants, de commerçants, de commis, d’étudiants, de chefs d’atelier, et de simples ouvriers ; ces catégories étaient d’ailleurs d’une certaine souplesse et admettaient sans peine des exceptions. Il y avait en outre une fraction d’ecclésiastiques - et en 1808 on trouve une fraction de séminaristes - et une fraction de Congréganistes absents, avec lesquels on restait en étroite relation. 122

« Les séances générales assuraient l’union entre tous et évitaient que l’on se scindât en divisions de classes, principe essentiellement contraire à l’Evangile. En outre c’était pour les diverses fractions l’occasion de fraterniser en mettant en commun les qualités propres de chacun ». 123

 Cet esprit égalitariste ou démocratique surprend les autres congrégations. Un ancien préfet de la congrégation de Paris, fondée peu après celle du Père Chaminade à Bordeaux, exprimera ainsi dans une lettre, au nom de ses compagnons, son désaccord avec cet esprit d’ouverture à tous, avec participation des laïcs ; l’élection du préfet par ses compagnons était, à ses yeux , une « concession à l’esprit du siècle ». Deux points sont la cible de ses critiques :

- d’une part, les réunions du dimanche après-midi, ouvertes au public, dans lesquelles les laïcs avaient la parole, ressemblaient dangereusement aux assemblées protestantes ;

- d’autre part, la réunion de différentes classes sociales en une seule congrégation était funeste car elle excitait la jalousie des classes sociales inférieures124…

Or ce point de divergence était justement quelque chose que le Père Chaminade considérait comme positif et nécessaire pour répondre de manière évangélique aux exigences des temps nouveaux. Le fonctionnement démocratique et participatif de la congrégation, dira le Père Chaminade,

« m’a paru plus conforme à la nature de l’homme et surtout de la jeunesse, d’une part, et d’autre part, à soutenir l’intérêt que nous voulons que les congréganistes prennent à atteindre les fins de leur réunion ».125

 P. Humbertclaude explique que « la division en fractions permettait à chaque groupe humain de prendre des responsabilités. Chacun pouvait être chef dans sa fraction, ce qui aurait été difficile aux membres des classes moins élevées sans cette division. Du point de vue de la formation et non de celui de la vanité, il y avait là un avantage énorme ». 126

Dans un climat uniforme de « confusion » totale, dans lequel les moins formés, même sur des thèmes sur lesquels l’expérience leur donnait la meilleure connaissance, seraient toujours éclipsés au profit des plus cultivés, de ceux qui ont une plus grande facilité de parole et une expression plus riche. Le souci de Chaminade n’était donc pas d’établir une différenciation sociale mais de répartir les personnes en fonction de leur sociabilité, leur élocution, leur aisance dans l’action et leur influence apostolique dans leur propre milieu. Effectivement, les étudiants, lorsqu’ils étaient nombreux, se divisaient en fractions d’étudiants en droit, en médecine, etc. ; c’était la même chose avec les ouvriers, qui se regroupaient par métiers lorsque leur nombre le permettait. En tout cas, Chaminade est conscient de ce que la division en fractions doit être faite avec délicatesse afin de ne pas blesser des susceptibilités :

« Il faut du tact et de l’adresse, écrit-il, pour former ces fractions sans blesser l’amour-propre ni piquer de jalousie ». 127

 Les responsabilités étaient effectivement réparties au sein de la congrégation puisque, six mois après sa constitution, on comptait jusqu’à vingt-huit types de charges distinctes dans son organisation générale, sans compter les responsabilités exercées à l’intérieur de chaque fraction : du préfet, avec ses assistants et conseillers, jusqu’aux sacristains, en passant par le trésorier, le percepteur, l’économe, le chargé des présences, le lecteur, le magasinier chargé de recueillir et de distribuer aux pauvres le linge apporté, les visiteurs des associés malades, le secrétaire et son suppléant, les responsables du plain-chant et de la musique, les officiers d’honneur chargés de l’accueil et du placement des gens, surtout dans les assemblées publiques, l’introducteur et ses adjoints, chargés de préparer des candidats à l’admission, etc. 128.

 D’autre part, ces responsabilités personnelles s’exerçaient dans un esprit communautaire et la coordination en était assurée par le conseil de la congrégation, qui se réunissait toutes les semaines et constituait l’organe « régulateur de tous les exercices et des bonnes œuvres de la Congrégation ».129 Il y avait également des conseils particuliers pour harmoniser la vie et le travail des personnes et des secteurs les plus proches entre eux.

*5. Activités de la congrégation*

 La vie de la congrégation était particulièrement intense les dimanches et jours de fête. Le programme dominical de cette époque peut nous faire sourire aujourd’hui, car nous vivons dans une culture différente, caractérisée par la multitude des moyens de communication et des types de relation, par la plus grande variété de possibilités qui s’offrent à nous. Sans nous attarder sur des détails, essayons de comprendre la congrégation et l’engagement qu’elle exigeait.

 Le jour du Seigneur commençait tôt : à six heures du matin, en hiver, et à sept heures, en été, les congréganistes étaient déjà réunis, soit dans leurs fractions respectives, soit tous ensemble en assemblée générale. Ces réunions, particulièrement celles des fractions,

« … tenaient à la fois du cercle d’étude, de la conférence de charité, de la réunion de piété ; une grande cordialité en faisait l’attrait et le charme ; c’est par elles que s’entretenait vraiment la vie de la Congrégation. » Outre l’oraison et la lecture de l’évangile, il pouvait y avoir une information sur la vie de la congrégation et des congréganistes, sans oublier les nouvelles des absents, et la révision des activités et des « œuvres de zèle » qui sont toujours « un article important dans l’esprit de la congrégation », comme le disait l’ordre du jour d’une réunion 130.

 La messe, à huit heures en hiver et à neuf heures en été, soigneusement préparée par les « officiers d’honneur », revêtait une grande solennité. Elle commençait par la remise au célébrant du livre qui contenait les noms des congréganistes, accompagnée des mots suivants :

« Monsieur le Directeur, les jeunes gens dévoués au culte de Marie se recommandent à vos suffrages ; puissent leurs noms, de l’autel de l’Agneau immolé pour nous, être transportés dans le Livre de Vie ».

Le registre restera sur l’autel pendant toute la messe.

Après l’Evangile, l’abbé Chaminade fait une instruction. Elle de doit pas durer plus d’un quart d’heure. Quand treize minutes sont écoulées, l’officier d’honneur appuie ses deux mains sur la chaise qui se trouve devant lui : l’orateur se résume et conclut. » Pour rassurer les prédicateurs et les auditeurs d’aujourd’hui, il ne semble pas que le Père Chaminade ait été un grand prédicateur. Le moment de parler venu, il s’abandonne à l’improvisation. D’où une certaine hésitation dans le débit et dans le développement. Un fort accent donne une saveur périgourdine à toutes ses phrases et, en d’autres circonstances, déchaînerait une hilarité bruyante.

« Son vocabulaire était pauvre, son exposé lent et pénible, sans même parler d’un fort chuintement périgourdin qui devait naturellement provoquer la gaîté des Bordelais, nés moqueurs. » Le *s* et le *j* sont souvent prononcés comme le *ch* français…131

Pour montrer sous un jour plus favorable orateur et auditeurs, le P. J. Verriernote que ces derniers « écoutent pleins de bonne volonté» car « ils sont avides de vérité, non de beau langage ». 132

 Les vêpres commençaient à trois heures de l’après-midi et le sermon était une instruction religieuse qui durait exactement quarante-cinq minutes. Lorsque l’on arrivait à la quarantième minute, le sacristain commençait à allumer les bougies pour la bénédiction du Saint-Sacrement. Le reste de l’après-midi, jusqu’à l’heure de l’Assemblée publique, était un temps de récréation en commun - promenades, jeux, etc. - qui renforçait l’union, permettait l’échange informel et rendait plus attractives la congrégation et l’instruction religieuse.

« C’est détourner la jeunesse des distractions dangereuses ; c’est travailler à créer et à entretenir l’esprit de corps. Si les moyens paraissent simples, qu’on n’oublie pas que l’époque ne connaissait ni cinéma, ni la T.S.F., ni la T.V., ni l’auto, ni même la démocratique bicyclette ». 133

 A la fin de l’après-midi avait lieu l’*Assemblée publique*, qui occupait une place importante dans la vie de la congrégation. Les congréganistes étaient invités à attirer à l’assemblée le plus grand nombre de personnes possible. Il y avait un service d’ordre pour accueillir et placer les personnes étrangères à la congrégation. Tout était mis en œuvre pour que l’assemblée soit attractive et non ennuyeuse. Elle durait deux heures, à partir de six heures trente de l’après-midi en hiver et de sept heures trente en été, en concurrence avec les théâtres, bals et spectacles publics, qui commençaient à la même heure. Le fait que l’oratoire, converti en salle de réunion, était comble, montre bien que les assemblées étaient des concurrentes sérieuses par leur intérêt et leur force d’attraction, même pour des gens qui n’avaient guère l’esprit religieux, et qui pouvaient entrer librement.

Dans cette réunion ouverte on chante, on écoute des discours, dans le style grandiloquent de l’époque, des conférences suivies de débats, des dissertations, l’exposé de difficultés ou d’objections ; les gens peuvent librement demander des explications. La variété des orateurs et des thèmes traités tout comme la méthode elle-même, autant d’éléments qui contribuaient à rendre les réunions intéressantes.

 Habituellement c’étaient des congréganistes qui prenaient la parole, après que le Père Chaminade eût relu leurs discours, comme garant de la doctrine ; cela permettait aussi d’éviter des ennuis d’ordre politique, étant donné l’étroite vigilance que la police exerçait sur ce qui se disait dans ces réunions et sur les opinions et attitudes des congréganistes 134.

 De fait, vu l’influence que la congrégation et les assemblées exerçaient sur la ville, la police s’infiltrait dans la congrégation et un agent informait régulièrement ses supérieurs, et pas toujours de façon favorable. Le 22 décembre 1802, par exemple, le policier de service écrit dans son rapport :

« La Congrégation au culte de Marie, sous la direction de M. Chaminade augmente chaque jour le nombre de ses affiliés. De fréquentes conférences y ont lieu et on y exhume d’une manière outrageante la mémoire de Voltaire, Dalembert, Diderot, et de ceux qu’ils qualifient de philosophes ». Un mois plus tard, alarmes plus graves que celles concernant la mémoire de Voltaire et consorts : « La Congrégation de Marie, sous la direction de M. Chaminade, fait toujours de nouveaux prosélytes ; cette Assemblée s’étendra bientôt par toute la République. Celle de Paris correspond déjà avec celle de Bordeaux. Certes, les principes des hommes qui dirigent cette réunion sont loin d’être favorables au gouvernement ».135

 L’activité de la congrégation ne signifie pas qu’elle se replie sur elle-même, mais qu’elle a un impact et une présence réels dans la ville. Le Père Simler compare le rôle de la congrégation dans la société bordelaise à un

« bassin qui recueille des eaux abondantes et alimente ensuite tous les canaux qui viennent se greffer sur lui. Ainsi, la Congrégation reçoit dans son sein une nombreuse jeunesse qu’elle forme et distribue ensuite aux œuvres diverses qui sollicitent son concours ». 136

 Le Père Chaminade lui-même, lorsqu’en 1824 il rédige son « Mémoire en faveur des congrégations », considère que la congrégation a contribué de manière décisive au bon esprit qui règne à Bordeaux.

« Des personnes éclairées pensent qu’un seul noyau de gens de bien dans une ville populeuse peut soutenir puissamment les bons principes et les maintenir, comme une colonne soutient un édifice,  bien qu’elle n’en soit qu’une petite partie ». 137

 Dans *L’Esprit de notre Fondation* 138, la Congrégation est définie comme

« une association de chrétiens fervents, qui, sous les auspices de Marie, s’unissent pour travailler ensemble à faire avancer le Règne de Dieu. Aucun bien qui s’offre à eux et qu’il leur est permis de faire, ne leur paraît hors de leur sphère ni au-dessus de leurs forces. Il semble que, par avance, M. Chaminade leur ait adressé la parole que plus tard il donnait comme programme à ses religieux : «*Tout ce qu’il vous dira, faites-le !* ».

 Quand, vingt ans après la mort du Fondateur, l’archevêque de Bordeaux, le cardinal Donnet, visita la Madeleine, il dit aux religieux marianistes, en se référant à l’activité du Père Chaminade et de sa Congrégation, au début du XIXème siècle :

« Qu’on remonte à l’origine de toutes nos œuvres, le nom de M. Chaminade est inscrit en tête de chacune d’entre elles ».139

 De fait, on peut dire, pour commencer, que la congrégation féminine contribua tout particulièrement à la reconstruction des Instituts religieux féminins. Outre les nombreuses compagnes que Thérèse de Lamourous trouva dans la congrégation pour l’œuvre de la Miséricorde, plusieurs communautés de religieuses, aux charismes divers, ont pu renaître grâce à la présence de congréganistes féminines : les Sœurs de saint Vincent de Paul, qui recueillaient des enfants abandonnés et se consacraient également à l’assistance des malades ; les Ursulines, consacrées à l’éducation scolaire ; les Carmélites contemplatives ; l’« Association du Sacré Cœur », dont les Sœurs éduquaient quelque sept cents enfants de trois ou quatre paroisses, et dont, d’ailleurs, certains curés étaient des congréganistes.

 Le Bordeaux post-révolutionnaire était alors confronté au grave problème de l’éducation des enfants. Tous les Instituts religieux consacrés à l’éducation avaient été supprimés et leur rétablissement se heurtait à de nombreux obstacles. Un contemporain décrit ainsi la situation de nombreux enfants de familles populaires de Bordeaux, qui n’avaient pas accès à l’éducation parce que toutes les écoles étaient payantes :

« Les enfants du peuple parcouraient les divers quartiers en troupes indisciplinées, outrageant les vieillards, insultant les passants, se livrant sur le port à un pillage habituel, se répandant dans les campagnes environnantes où ils laissaient toujours d’affligeantes preuves de leur passage, offrant même dans l’intérieur de la ville, au jardin public ou dans les dépendances du Château Trompette, le spectacle de combats souvent ensanglantés que se livraient enfants des divers quartiers et que l’intervention de la force armée seule pouvait arrêter». 140

 Pour affronter sérieusement la situation, on ne peut se contenter d’actions isolées, ou limitées au seul dimanche : il faut une action déterminée, de personnes décidées à se consacrer à plein temps au service des jeunes. Deux congréganistes de la première heure, Louis Arnaud Lafargue et Guillaume Darbignac, décident d’assumer cet engagement. C’étaient des commerçants ; après une retraite effectuée sous la direction du Père Chaminade, pour réfléchir à leur vocation, ils décident d’abandonner leur négoce, pour se consacrer au service des enfants pauvres. Ils ont respectivement trente-cinq et trente-trois ans. Le Père Chaminade leur donne la règle de saint Jean-Baptiste de la Salle et ils ouvrent une petite école. Pendant ce temps, Le P. Chaminade fait des démarches pour favoriser le retour des Frères des Ecoles Chrétiennes et, une fois l’autorisation obtenue, il met à leur disposition sa maison de Saint-Laurent pour leur noviciat, lui-même en devenant le supérieur ecclésiastique. Le conseil municipal approuve la création de quatre écoles sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes. Lafargue et Darbignac sont intégrés à la communauté comme religieux et deux autres congréganistes entrent au noviciat.

 Un autre parmi les douze premiers, M. Estebenet, dirige un collège payant. Le Séminaire de Bordeaux a lui aussi rouvert ses portes ; il reçoit une grande impulsion de la part du Père Chaminade et de la congrégation. Parmi les premiers séminaristes, cinq sont des congréganistes ; les directeurs successifs sont également des prêtres congréganistes, jusqu’en 1814, date à laquelle les prêtres de Saint-Sulpice en prennent la direction.

 Les congréganistes sont impliqués dans de nombreuses activités. *L’Esprit de notre Fondation* 141 en dresse une double liste : d’une part les œuvres intérieures à la congrégation et, d’autre part, les œuvres extérieures.

 Dans la première catégorie on trouve :

* La préparation des postulants et aspirants.
* L’instruction religieuse.
* L’enseignement des matières profanes : lecture, chant, musique, mathématiques, géographie, comptabilité, commerce…
* Les promenades et jeux des dimanches et jours de fête.
* La salle de lecture et la salle de réunion ouvertes tous les après-midi.
* Le bureau de l’emploi.
* La caisse d’entraide aux malades.
* L’assistance en cas de maladie ou de décès ( à une époque où le nombre de maladies incurables et de décès était très élevé). Quand un congréganiste malade habitait tout seul, un autre congréganiste s’occupait entièrement de lui.

Les œuvres extérieures « de piété et de charité » sont innombrables. *L’Esprit de notre Fondation,* se fondant principalement sur des comptes rendus des conseils, énumère :

* La catéchèse.
* La préparation des enfants ou des jeunes gens à la première communion.
* Des œuvres de patronage de toutes sortes : « Amis de la Sagesse » ( ou de la Bonne Conduite) : rassemblement, surtout pendant les vacances, des jeunes gens qui résidaient pendant l’année dans des pensions ou des institutions et qui, en été, étaient exposés aux « dangers inhérents à cette période de détente et de désœuvrement » ; Petits Auvergnats, etc. .. 142
* L’œuvre des bons livres : sortes de bibliothèques ambulantes, qui furent également étendues aux paroisses rurales ; etc.

«Ainsi, les gens du peuple purent, sans rien dépenser, étendre leurs connaissances religieuses et profanes et se tenir en garde contre les sophismes du parti libéral et irréligieux ».143

* Mentionnons encore l’œuvre des prisons, qui était un engagement des pères de famille ; ceux-ci rendaient visite aux prisonniers deux fois par semaine. Ils leur apportaient une aide matérielle, et surtout consolation et instruction. L’« Instruction sur la visite dans les prisons » commence ainsi :

« La visite des prisons a pour but plus direct de travailler au salut du prochain dans les lieux et dans les temps où ce salut paraît plus désespéré ». 144

L’instruction religieuse était donnée collectivement ou sous la forme d’entretiens individuels, selon le besoin ou les dispositions des détenus.

* L’œuvre des ramoneurs, appelés aussi « Petits auvergnats » à cause de leur région d’origine.

« A chaque printemps, rapporte le P. Simler, ils descendaient de leurs montagnes dans la grande ville pour y exercer leur humble et peu lucratif métier. Privés de surveillance, et de toute instruction, souvent exploités par des maîtres avares et brutaux, ils contractaient pour la plupart les habitudes les plus vicieuses ». 145

* Le placement des apprentis.
* La visite des pauvres et des malades, à leur domicile ou à l’hôpital.
* La corporation des boulangers.
* Le vestiaire des enfants pauvres.
* La correspondance, etc.

Pour synthétiser l’activité que développent les congréganistes à l’intérieur et à l’extérieur de la congrégation, on peut dire, avec J. Verrier, que

« Tous donnent le concours de leur présence, de leurs exemples, de leurs prières, de leurs mérites. Tous sont invités à travailler au développement de l’œuvre en attirant de nouvelles adhésions. Il en est qui ne peuvent aller au-delà : ils ne sont pas inutiles puisque le corps tire d’eux un accroissement d’influence. Ceux-ci par leur jovialité et leur entrain assurent le succès des promenades. Ceux-là rendent quantité de petits services matériels lors des réunions. Tels excellent dans l’accueil des « étrangers » aux assemblées publiques. Tels, doués d’un bel organe, lisent des discours, prennent part à des dialogues, exécutent des chants. Presque tous s’occupent, à tour de rôle, des confrères malades. Quelques-uns se chargent de trouver des places à ceux qui en cherchent. D’autres maintiennent la liaison avec les absents par les visites ou la correspondance. Au nom de tous, certains agréganistes portent le réconfort de la charité et les lumières de la foi chrétienne dans les hôpitaux et dans les prisons ; d’autres prennent en charge des congréganistes orphelins. Dans le groupe des âmes généreuses, les unes ont à s’acquitter de leurs fonctions au sein de l’association ; d’autres prennent soin d’un postulant, d’un prétendant, en particulier ; d’autres se mettent à la disposition de leur curé pour catéchiser les retardataires ou pour constituer et diriger des « patronages » avant la lettre. Et si quelque associé chancelle, il y a toujours deux membres fervents pour accepter la « mission » de le voir, de le soutenir, de le ramener. Dans un orchestre, les rôles sont divers, mais aucun n’est sans valeur ».146

1. *Traits distinctifs de la congrégation*

A la question « Qu’est-ce qu’une congrégation ? » le Père Chaminade répond :

«  C’est une société de chrétiens fervents … qui, pour imiter les chrétiens de la primitive Eglise, tendent, par leurs réunions fréquentes, à n’avoir tous qu’un cœur et qu’une âme et ne former qu’une même famille, non seulement comme Enfants de Dieu, frères de Jésus-Christ, et membres de son Corps Mystique, mais encore comme enfants de Marie, par une Consécration spéciale à son culte et une profession ouverte du privilège de l’Immaculée Conception. D’où il est aisé de voir que la nature et l’essence d’une Congrégation est la fréquente réunion des membres qui la composent, déjà unis d’esprit et de cœur par les liens de la charité, principe de toute union solide sur la terre et dans le ciel ».147

 *L’Esprit de notre Fondation* 148 pose en toile de fond et comme base indispensable des autres caractéristiques de la congrégation,

« le caractère de *fraternité chrétienne* qui, à la Madeleine, dans une "union sans confusion" rapprochait des jeunes gens de toutes les classes de la société. Ce caractère, assez remarquable au début du XIXème siècle, et qui dénote dans M. Chaminade un grand sens des besoins des temps nouveaux, mérite d’attirer l’attention surtout au point de vue historique ».

 Dans un article sur la Société de Marie, pour le Dictionnaire des Ordres religieux, M. Lalanne tente de situer dans son contexte historique l’ « union sans confusion » de la congrégation, laquelle accueille des personnes de tout âge et de toute condition.

« Les idées et les mœurs de ce temps, où l’on voyait encore le mot *Egalité* écrit sur tous les murs, permettaient ce rapprochement, qui n’avait au reste rien de contraire à l’esprit du christianisme. On inspirait aux Congréganistes de se souvenir les uns des autres, les riches aidant les pauvres, les grands protégeant les petits. M. Chaminade se plaisait à rappeler ainsi, parmi ces fervents étudiants, une image de l’Eglise primitive »149

 Outre ce caractère de fraternité, c’est de l’atmosphère que l’on doit respirer dans la congrégation et qui doit imprégner toutes ses activités, que se dégagent trois traits caractéristiques des congrégations du Père Chaminade :

 1. la piété filiale envers Marie,

 2. l’intensité de la vie chrétienne,

 3. l’esprit apostolique.

6.1. Caractéristiques de la Congrégation de Bordeaux : la piété filiale envers Marie

Dans une note autographe, le Père Chaminade, en utilisant une terminologie scolastique, répond comme suit à la question de la nature de la congrégation :

« Le *genus proximum* est d’être une société de chrétiens catholiques, libres, dispersés dans la société, de tout âge, de tout sexe, de tout état, etc. ; la *differentia prima,* c’est d’avoir, pour tendre à la dernière fin de toute société chrétienne ; l’exercice habituel de la dévotion à la Sainte Vierge ».150

Et il ajoute :

« Toutes les règles, toutes les pratiques données à cette société, tous ses devoirs généraux et particuliers, l’esprit même de prosélytisme qui anime la Congrégation, émanent de cette consécration et n’en sont que comme des conséquences ».

 Pour le Père Chaminade, l’esprit de fraternité qui doit régner dans la congrégation se fonde sur le fait que Marie est la mère de cette famille :

« Tous les membres de cette famille s’aiment tendrement et sont habituellement réunis dans le Cœur de la divine Marie. Si la différence des caractères, si l’apparence de quelque défaut personnel pouvait quelquefois les refroidir les uns à l’égard des autres, pour rétablir la paix, l’union, la charité, ils n’ont besoin que de penser qu’ils sont tous frères, tous engendrés dans le sein maternel de Marie. Si l’inconstance de la fortune, le poids des travaux, la misère des temps, viennent répandre quelquefois leur amertume sur leur vie, bientôt succèdent la consolation et la joie, quand ils peuvent se dire : encore un peu de temps et nous verrons la beauté de notre divine Mère dans l’éclat de sa gloire, et nous nous perdrons dans le sein de sa tendresse ». 151

La consécration à Marie est une alliance avec Marie.

« D’une part, l’auguste Marie reçoit sous sa puissante protection ce fidèle qui se jette entre les bras de sa tendresse maternelle, et l’adopte pour son Enfant ». 152

 C’est la maternité de Marie qui resserrera également les liens fraternels. L’alliance avec Marie unit de même les frères  entre eux :

« Marie connaît la faiblesse de l’homme ; Elle sait que, pour plusieurs surtout, il n’est pas bon de marcher seuls et isolés dans le chemin de la vie : aussi partout elle suscite de pieuses associations qu’elle couvre de sa protection puissante. Là elle se plaît à déployer plus d’amour et à verser plus de biens ; procurant ainsi à ceux de ses fils qui ont compris les desseins de sa tendresse, le double avantage de recevoir des grâces toujours plus nombreuses et de se soutenir mutuellement par la force de l’exemple, par l’émulation de la vertu et par la douceur persuasive des conversations saintes ».153

 « Toutefois Marie ne se borne pas à conserver et à entretenir en nous la vie de grâce que, par elle, nous avons reçue de Jésus-Christ ; elle travaille en même temps à nous faire devenir conformes au divin modèle ». 154

 Une alliance avec Marie suppose une réciprocité. C’est pour cela que ce que Marie fait pour le congréganiste trouve chez ce dernier une attitude réceptive et un désir d’y correspondre en contribuant de façon active et joyeuse à l’action de Marie en lui :

« Le nouvel Enfant de Marie contracte avec son auguste Mère les obligations les plus douces et les plus aimables ».

 Parmi les sept obligations qu’énumère ensuite le P. Chaminade, presque toutes sont en relation avec le culte et la dévotion à Marie. Outre celle d’une vie digne d’un Enfant de Marie,

« l’obligation la plus forte qu’ (il) contracte par cette aimable filiation, c’est d’imiter les vertus dont Marie a donné l’exemple à l’univers ».155

 Le P. Chaminade nous situe donc dans la perspective de « Marie, première chrétienne ». Dans le Manuel de 1821 sont résumées en trois points les œuvres du congréganiste :

 « Etre disciple de Jésus-Christ ; honorer sa tendre mère comme il l’honore lui-même ; en être le disciple et le zélateur ».156

 D’après J. Verrier 157, quand le Père Chaminade invitait les membres de ses groupes apostoliques à faire la « prière de trois heures »,

« c’était avec l’idée que, chaque fois, ils devaient se fortifier dans l’esprit apostolique en contemplant leur modèle, le modèle de tout missionnaire, Marie ».

 Dans de brèves notes non rédigées, destinées probablement à être développées oralement, on trouve bout à bout ces mots et ces expressions-clés : modèle – prière de trois heures – Marie, associée au mystère de la Rédemption – d’où les missionnaires.

6. 2. Caractéristiques de la Congrégation de Bordeaux : l’intensité de la vie chrétienne

 Cette caractéristique suscite d’abord une question, que nous avons déjà rencontrée plus haut : la congrégation est-elle réservée à une élite fervente ou bien s’adresse-t-elle à une masse de fidèles qui mènent une vie chrétienne sans intensité particulière ? On rencontre sur cette question deux positions apparemment contradictoires.

a) Dans L’Esprit de notre Fondation 158 il est affirmé que :

« l’idée de congrégation implique nécessairement l’idée d’un choix, d’une élite, d’un groupement de chrétiens qui veulent se distinguer de la masse par une pratique plus exacte des devoirs de la vie chrétienne… De sa nature, la Congrégation est un groupement restreint, tendant à former une élite… Le bien qu’elle opérera dans la société sera d’autant plus grand que ses membres, même moins nombreux, seront plus fervents. ~ Telle était en particulier la conception que M. Chaminade se faisait de la Congrégation. Il visait à la qualité plus qu’au nombre ».

 De même le P. Rousseau, dans sa biographie de M. Chaminade, écrit, en 1913, que la congrégation

« devait rester une élite militante et conquérante ; les âmes qui n’avaient pas la flamme du prosélytisme n’étaient pas faites pour elle ».159

b) Le P. J. Verrier avait certainement une conception opposée à celle d’une congrégation « élitiste ». Il décrit cette autre méthode :

« D’autres œuvres recourent à une méthode d’absorption et d’assimilation. Loin de faire de la pratique religieuse une condition d’admission, elles attirent, elles incorporent avant de christianiser et pour christianiser, la christianisation se faisant pour ainsi dire d’elle-même, au sein de la communauté, par l’influence que celle-ci exerce sur les associés. C’est la méthode, la tactique, de la contagion.

En 1802, M. Chaminade a opté pour la méthode d’assimilation par la communauté. Sans renoncer à produire des chrétiens de valeur et des chefs, son association aura les caractères extérieurs d’une organisation de masse. Elle n’aura d’autres exigences et d’autres pratiques communes que celles de la vie chrétienne ordinaire. Elle se présentera comme le moyen facile d’accomplir tous les devoirs du christianisme, comme un îlot de sécurité. Elle s’ouvrira à toute demande sincère de la part de ceux qui, sans elle, ne sont pas assez forts pour être chrétiens. Bien plus, dans la persuasion que les préjugés et l’ignorance sont pour beaucoup dans l’attitude des jeunes à l’égard du christianisme, elle cherchera à attirer de toutes manières et accueillera même ceux qui vivent loin de toute religion. L’apostolat prendre la forme du prosélytisme et la transformation religieuse des âmes se fera au sein même de la congrégation par le contact avec les anciens ».160

 Résumant l’activité des congréganistes, J. Verrier écrit :

« Tous donnent le concours de leur présence, de leurs exemples, de leurs prières, de leurs mérites. Tous sont invités à travailler au développement de l’œuvre en attirant de nouvelles adhésions. Il en est qui ne peuvent aller au-delà : ils ne sont pas inutiles puisque le corps tire d’eux un accroissement d’influence». 161

 Il semble que, dans cette apparente opposition, on prend la notion d’« élitiste » d’une manière trop unilatérale et sans nuances. Il convient, au contraire, de rapprocher d’une certaine façon les deux positions : on exigeait de chaque congréganiste qu’il prenne au sérieux son engagement dans la congrégation, mais on ne demandait pas la même chose à tous ; on tenait compte des possibilités de chacun et il existait différentes façons de s’intégrer à la congrégation. Ouvert à la diversité des circonstances, le Manuel du Serviteur de Marie (1821) disait de la congrégation :

 elle veut assurer « la constance du juste, l’affermissement du faible, la conversion du pécheur ».162

La congrégation ne renonce donc pas à être une mission permanente, mais chacun de ses membres a une mission au sein de l’ensemble – les uns étant formés et soutenus par les autres -, une mission adaptée à la capacité et à la réceptivité de chaque personne. Naturellement, le point de départ indispensable en est la bonne volonté de l’intéressé, qui s’exprime dans l’accomplissement de ses devoirs, parmi lesquels l’assistance régulière aux réunions.

« En s’ouvrant à toutes les sincérités, [la congrégation] multiplie les chrétiens de fait et enlève aux faibles l’excuse d’un idéal au-dessus de leurs forces… ~ A côté des congréganistes anciens, épris de leur idéal, on trouve les classes de probation des candidats, des candidates, qui à 18, à 20 ans, n’ont pas fait leur première communion et qui la préparent. Les pères de famille offrent le spectacle d’hommes dont la vie a toujours été exemplaire, la foi assurée, unis à d’autres qui ont longtemps vécu en marge de la religion. En outre, aux assemblées du dimanche soir, aux promenades, aux retraites, on admet, on attire des curieux souvent étrangers à toute idée religieuse. Que d’individus qu’on ne rencontrerait pas dans l’association si elle était une sélection d’âmes apostoliques ! Les uns s’en seraient tenus éloignés ; on aurait écarté les autres. Il ne serait plus resté que le petit nombre ».163

 « Il n’était pas indispensable de posséder des capacités extraordinaires de leader pour être congréganiste ; la preuve en est que l’on avait accepté parmi eux un muet ».164

 Il faut dire que cette largeur de vue dans l’admission des aspirants créa des problèmes au début de la congrégation, car les motivations n’étaient pas toujours ce qu’il fallait. Ainsi, à peine un an et demi après la création de la congrégation, le préfet Lafon « se plaint que ces jeunes gens, ni approbanistes, ni congréganistes, n’apparaissent à la Congrégation que pour couvrir de son honorabilité leur conduite relâchée. En conséquence, Lafon en demande la suppression ou la réforme. On choisit la réforme car la classe reste : elle était de simples candidats sans aucun engagement. ».165 On décide de surveiller l’admission des candidats, en exigeant d’eux des preuves de sincérité et de bonne volonté.

 Mais même sur ce point, le Père Chaminade évite tout rigorisme ; il ne demande pas que les gens soient parfaits dès le début. Il semble bien moins strict que certains congréganistes, puisqu’il disait :

« Des motifs trop humains, sans doute, peuvent attirer d’abord dans ces Congrégations ceux d’une classe inférieure : mais bientôt, ces motifs cèdent à l’empire de la foi, de la religion, de la vertu ».166

 L’admission définitive d’un congréganiste, au terme de la période obligatoire de probation du « candidat », revient au Conseil. On n’exige pas de qualités particulières, mais on refuse les personnes qui n’assistent pas régulièrement aux réunions. Selon le Père Chaminade,

« il est souhaitable que celui qui a la capacité d’encourager à la vertu s’associe, mais il est encore plus souhaitable que puisse s’associer l’ami de la vertu qui ne peut y consacrer que son inclination et ses actions secrètes ».167

 Le congréganiste, selon le Manuel des associés, veillera à ne jamais entreprendre une action qui serait au-dessus de ses forces. La confiance en soi ne suffit pas pour que quelqu’un se risque à tout tenter :

« L’ouvrier incompétent fait retomber sur l’œuvre elle-même le discrédit ou le ridicule, de quoi le monde sait bien profiter !… Le zèle indiscret et présomptueux augmente la masse du mal d’une façon parfois irréparable ».168

Ce réalisme dans le domaine de l’apostolat oblige à admettre que tous ne sont pas capables de tout faire. Le P. Chaminade déconseille, par conséquent, d’entrer dans une controverse, « avec un impie déclaré ou un sophiste habile », si l’on ne s’est pas auparavant suffisamment préparé. Si le cas paraît douteux, il faut se faire accompagner par un ami sûr ou bien consulter des « amis sûrs ». Il ne faut jamais se laisser entraîner par une quelconque impulsion, « qu’elle soit externe ou interne ». C’est pourquoi les tâches qui requièrent des qualités spécifiques sont certes prises en charge par toute l’association, mais quelques-uns seulement s’y consacrent. C’est le cas, par exemple, des visites aux prisonniers, de la catéchèse, de l’organisation interne, etc.

 A l’inverse , le Père Chaminade peut dire :

« dans nos congrégations, il y a de simples artisans qui, sans sortir de la modestie propre à leur condition , connaissent suffisamment leur religion pour l’enseigner à leurs ouvriers et à leurs enfants, et à la défendre lorsque ce sera nécessaire ».169

Et il ajoute ailleurs : « Ce qu’un jeune dit à son ami, reste souvent davantage gravé dans son cœur que les exhortations les plus pressantes des prédicateurs ; un bon conseil, une conversation religieuse, un avertissement donné opportunément et familièrement fortifient souvent la vertu vacillante d’un jeune homme ».170

 Le Père Chaminade veut faire voir clairement qu’il y a dans la congrégation des personnes qui se trouvent à différents niveaux de vie chrétienne, et il soutient qu’il est nécessaire que la communauté continue à accueillir des personnes qui n’ont pas eu auparavant une bonne éducation religieuse, ou bien qui ont vécu éloignées de la foi, mais qui veulent réellement croître dans leur vie chrétienne au sein de la congrégation.

« Parmi les personnes qui se réunissent dans les Congrégations, il y en a surtout de plusieurs sortes. Les unes sont de nouveaux prosélytes, que le zèle des Congréganistes a gagné à la religion ; des gens du monde qui naguère n’allaient pas à la paroisse, qui peut-être n’oseraient pas encore y aller ; cependant, ils viennent avec plaisir à l’oratoire de la Congrégation et en suivant les exercices avec quelque assiduité… Ils sont en voie de revenir à Dieu.

D’autres sont de fervents chrétiens, des Congréganistes anciens et zélés, qui remplissent les premières charges et les offices principaux de la Congrégation. C’est sur eux que l’on compte pour donner l’exemple, pour introduire, pour former les réunions…».171

 Pour l’intensification de la vie chrétienne, le Père Chaminade donnait beaucoup d’importance à l’instruction religieuse. Par rapport aux anciennes congrégations, la sienne, tout en accordant l’importance qu’il faut aux actes de piété, remplace certaines pratiques par l’« Instruction ». C’est là un trait distinctif.172 Commentant les devoirs du congréganiste, le Père Chaminade souligne que

 « l’obligation de s’instruire est regardée comme le premier des devoirs ». 173

 Lui-même soignait la démarche pédagogique de ses conférences. Il compensait son manque de talent oratoire par la méthode du dialogue, étant donné que l’exposé de la doctrine était une réponse aux objections et aux questions que se chargeait de poser un des membres de l’assistance. Les congréganistes organisaient également des cours d’instruction religieuse. « Pour y attirer les jeunes gens, on y joint un cours de théorie commerciale, très apprécié dans une ville comme Bordeaux… ».174

 Tous les ans le Père Chaminade donnait des exercices spirituels aux congréganistes.

 La lecture spirituelle était un point tout particulièrement soigné. Le Père Chaminade recommandait des livres précis et il était en contact étroit avec les éditeurs catholiques, essayant de connaître, à une époque où la littérature religieuse ne brillait précisément par sa créativité, les ouvrages d’actualité et de valeur qui se publiaient dans les domaines de la théologie et de la spiritualité. Le Manuel du Serviteur de Marie invite les congréganistes à s’obliger à « consacrer au moins un quart d’heure chaque jour » à la lecture d’un livre religieux. En 1816 est créée une bibliothèque pour la vente, le prêt et la consultation de livres. En 1819, dans les locaux de la congrégation, fonctionne une salle de lecture, et en 1821 on fait une souscription pour la diffusion des bons livres.

« Le Chef de division doit s’assurer que, quelle que soit la diversité des Congréganistes qui lui sont confiés, chaque jour chacun aura sucé, pour ainsi dire, une parcelle de l’aliment nécessaire à son âme. Qu’on s’assimile un ou deux versets de l’Ecriture sainte, ou qu’on lise un chapitre de quelque livre de piété, ou qu’on assiste à une instruction, pourvu que, de l’une ou l’autre de ces manières on ait pris cet aliment, la journée sera bonne ». 175

 Enfin, mentionnons simplement l’importance que l’on accordait dans la congrégation, pour l’intensification de la vie chrétienne, aux règles de vie et à la direction spirituelle. Le Manuel du Serviteur de Marie met également en relief la valeur du discernement pour le choix de l’état de vie.176

6. 3. Caractéristiques de la Congrégation de Bordeaux : l’esprit apostolique

 Le Père Chaminade écrit en 1824 à M. O‘Lombel à Paris : « les Congrégations sont pour ainsi dire des Missions perpétuelles ».177

Dix ans plus tôt, il avait déjà écrit à Mlle de Trenquelléon :

« Je rentrais en France, il y a quatorze ans, avec la qualité de Missionnaire apostolique dans toute notre malheureuse patrie, sous l’autorisation néanmoins des Ordinaires des lieux. Je ne crus pas pouvoir mieux en exercer les fonctions que par l’établissement d’une Congrégation telle que celle qui existe. Chaque congréganiste, de quelque sexe, de quelqu’âge, de quelqu’état qu’il soit, doit devenir membre actif de la mission». 178

Il répétait souvent ce qu’il lui écrivit un autre jour : « les vraies congréganistes doivent être des missionnaires » 179.

 En même temps, le terme de « missionnaire » n’était pas réservé à ceux qui réaliseraient des œuvres brillantes et pour lesquelles des qualités particulières étaient requises ; il ne se réduisait pas non plus, dans son esprit, à de la pure rhétorique. Chaque congréganiste, toujours en fonction de ses possibilités réelles, avait une « mission » concrète à assumer, qui était « la charge … de remplir telle ou telle œuvre de zèle ». 180

 Nous avons déjà évoqué la variété des « missions » possibles, tant dans la congrégation qu’à l’extérieur, l’éventail de ces missions étant intégré dans la mission de toute la communauté.

 Lorsque, avec la restauration de la monarchie (1814), les congrégations interdites par Napoléon en 1809 sont rétablies en 1814, les jeunes gens réunis à Bordeaux pour les remettre en marche indiquent ce double but :

 1. « frayer aux jeunes gens une route facile pour se sauver dans le monde », et

 2. « leur procurer le moyen d’y exercer, sous une sage direction, toutes sortes d’œuvres de zèle ».181

« Quel est notre but, demande en1817 à M. Chaminade  le Préfet de la Congrégation, Marc Arnozan ? - c’est de former des chrétiens et d’en multiplier le nombre ». 182

 Pour ce qui concerne la « formation des chrétiens », on considère que la vie de la congrégation et les relations entre les congréganistes sont déjà un moyen de formation. Le Manuel du Serviteur de Marie parle du

« zèle que doivent avoir, les uns à l’égard des autres, les Enfants de la très pure Marie… ~ Un Enfant de Marie se servira utilement de plusieurs moyens pour porter à la vertu ceux qui ont, comme lui, le bonheur d’appartenir à une si tendre Mère. Les discours et les remontrances d’une jeune homme à son ami, font souvent plus d’impression sur son cœur que les exhortations les plus pressantes des prédicateurs ; on bon conseil, un entretien de piété, un avis donné à propos et familièrement, raffermissent quelquefois la vertu chancelante d’un jeune homme ».183

 Ce « zèle » des uns envers les autres conduit à soigner la correspondance avec ceux qui étaient obligés de s’absenter. Dans un manuscrit autographe, le Père Chaminade disait :

« Les Congréganistes, par leur consécration à Marie, forment entre eux des liens qu’aucune distance de lieux, aucune différence de temps, ni aucun changement d’état ne peut rompre » 184.

 Ainsi, lorsque l’un d’entre eux s’absente, il choisit avant de partir un « correspondant », et les deux s’engagent mutuellement à s’écrire au moins une fois tous les trois mois, afin que le congréganiste suive la vie de la congrégation et que cette dernière continue à avoir des nouvelles du membre absent et soit informée de ses besoins éventuels.

 Quant à la « multiplication des chrétiens », nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises, des œuvres de la congrégation. L’esprit de notre Fondation indique, comme exemple, trois moyens communautaires pour attirer les jeunes au sein de la famille de Marie, outre les relations familiales, sociales oui d’amitié qui se nouaient. Ces trois moyens sont : la promenade du dimanche après les vêpres, les réunions publiques des dimanches après-midi et les retraites annuelles, avant la fête de l’Immaculée. Ces pratiques de la congrégation sont ouvertes et permettent à beaucoup de gens d’entrer en contact avec elle.

- Les promenades étaient l’occasion, surtout pour les aspirants et les candidats, aidés de leurs introducteurs, de se familiariser avec la Congrégation.

- Les assemblées publiques du dimanche étaient expressément qualifiées d’ « œuvres de zèle » par le Père Chaminade. « Les congréganistes attirent aux assemblées publiques de la congrégation le plus grand nombre possibles d’étrangers »

 Et l’on dit que

« ce qui attirait les jeunes, ce n’était pas seulement l’intérêt du programme présenté, mais également l’accueil plein de dignité et de charité que recevaient tous ceux qui y venaient ».

- Même chose pour des retraites annuelles : les congréganistes invitaient toutes les gens qui pouvaient venir.

 « Cette tâche exigeait de la persévérance pour obtenir des prosélytes » 185.

 Le Manuel du Serviteur de Marie met l’accent sur les œuvres de miséricorde et sur l’instruction religieuse comme moyens pour le congréganiste d’exercer son « zèle », de se laisser pousser à l’action d’une manière familière et dans une relation personnelle.186

7. L’"Etat" au sein de la congrégation

En 1805 la congrégation subit une première crise à cause des nombreuses vocations religieuses et sacerdotales qui y naquirent, la privant, du même coup, d’éléments humains importants. Aux responsables qui s’alarmaient de voir des personnes de valeur abandonner la Congrégation pour entrer au séminaire ou dans différents Instituts religieux, le Père Chaminade répondait

« nous faisons au jeu "qui perd gagne" ». 187

 Il voulait montrer par là qu’il ne fallait pas s’en lamenter, mais bien au contraire se féliciter de ce que la vie de la congrégation ait pu susciter ces vocations.

 Cependant, cette perte de ressources humaines, jointe aux difficultés économiques qu’il rencontrait pour faire vivre la Congrégation, lui fit comprendre qu’il s’agissait peut-être d’un appel à abandonner ce type d’apostolat et à réintégrer le clergé diocésain. Cela se passait au début de l’année 1806, alors que G.J. Chaminade allait avoir 45 ans.

 Mais, comme le dit J. Simler 188, il ne douta pas longtemps. Il trouva le moyen de payer les dettes et il repartit de l’avant. En même temps, pour prévenir le retour de telles situations de manque dans le personnel expérimenté pour la direction, il a commencé, semble-t-il, à penser à un moyen d’assurer la continuité du recrutement, il a mûri un projet appelé « Société des douze ».

Nous en connaissons l’existence par un rapport de perquisition effectuée par la police en 1809, après la suppression de la congrégation par Napoléon. Parmi les documents du Père Chaminade, on trouva mention de cette « Société des douze ». Le Père Chaminade fut contraint de fournir une explication écrite. Il y disait que cette Société n’avait jamais existé, et qu’il avait seulement eu l’idée de constituer un groupe de

« douze jeunes gens, les plus affermis dans la vertu … J’imaginais qu’ils seraient au milieu des jeunes comme un levain qui ferait toujours fermenter les principes de la morale et de la religion. Les premières idées n’ont jamais été même rédigées. Il n’y a jamais eu effectivement d’assemblée de douze ».189

 L’idée jamais réalisée de la « Société des douze » était comme l’ébauche de ce qui serait plus tard l’"Etat". Ce terme, ambigu pour nous parce qu’il fait penser à « étatiques », constitue une abréviation pour « état religieux dans le monde », ou « état religieux embrassé par des chrétiens dispersés dans la société, ou encore, « état religieux embrassé par des jeunes dispersés dans la société ». Disons que, finalement, toutes ces expressions renferment deux éléments essentiels et inséparables l’un de l’autre: « religieux » et « dans le monde ».

 Les premiers congréganistes étaient fervents. Mais lorsque la Congrégation prétendit « absorber » et « assimiler » également ceux qui étaient loin de toute ferveur, le Père Chaminade considéra qu’il fallait nécessairement un groupe humain qui garantirait l’esprit de la Congrégation en sorte que tous ceux qui y entreraient y trouveraient et en assimileraient le véritable esprit. Le but concret de l’"Etat" est donc l’animation spirituelle de la congrégation.

 Le Père Chaminade voit dans l’"Etat" la possibilité de mettre simultanément en pratique deux idées qui lui sont très chères : d’une part, vivre les valeurs de la vie religieuse, concrètement les conseils évangéliques, pour la vie en communauté, d’autre part, avoir une influence sur le monde, au moyen d’une action apostolique.

 Le but et les caractéristiques de cet « état religieux dans le monde » coïncident avec ceux de la Congrégation, mais ils sont vécus avec une plus grande radicalité et un engagement plus profond.

« L’état religieux formé dans la congrégation, disait le Fondateur, n’est qu’une façon plus parfaite d’accomplir l’élargissement de la consécration à la Très Sainte Vierge ».190

 Dans un document sur le « centre de la congrégation », - autre désignation de l’ l’"Etat" -, on lit :

« Les jeunes gens qui appartiennent au  Centre de la Congrégation sont ceux qui… ont pris une plus forte détermination de s’avancer dans la vertu et de travailler au soutien et à la propagation de la Congrégation ».191

 Quant aux membres de l’"Etat", « leur acte de consécration en est comme la profession ».192

 Dans un autre document le Père Chaminade remplace cette seule phrase par cette autre :

 « La profession se fait par l’émission des vœux annuels de chasteté et d’obéissance ».193

L’esprit de cet état de vie doit être « … l’esprit même du christianisme. Sa fin immédiate et principale est la sanctification des âmes ou la multiplication des vraies chrétiennes. ses moyens sont la Direction , l’union, le bon exemple, l’instruction, la dévotion à la Sainte Vierge, les pratiques en commun, les sacrifices, le renouvellement de leurs vœux et promesses de Baptême, ainsi que l’acte de Consécration à la Sainte Vierge, et enfin, l’amour des conseils évangéliques ».194

 Dans l’« état religieux dans le monde », la consécration est considérée au début comme une authentique profession religieuse. Par la suite, elle semble évoluer vers l’explicitation des vœux de chasteté et d’obéissance, et plus tard s’y ajoute celui de « zèle ». En tout cas, je crois qu’il est intéressant de souligner que, pour le Père Chaminade, la consécration du congréganiste tout comme la profession du membre de l’"Etat" sont des actualisations du baptême :

« Dans l’ "Etat" des hommes et des femmes il n’y aura pas de vœux proprement dits, mais un renouvellement des vœux de Baptême, ratifiés dans le Sacrement de Confirmation, dont on fera une profession solennelle et authentique, cependant toujours secrète, à cause des autres Congréganistes. Il y aurait de l’inconvénient qu’ils parussent faire plus ; il faut seulement qu’ils fassent mieux… »195

 Il semble qu’il y ait dans la pensée du Père Chaminade comme un flottement entre l’explicitation des vœux et leur inclusion dans l’acte de consécration. Ainsi, sur la feuille manuscrite qui traite du renouvellement annuel de l’acte de consécration - « car c’est l’acte de profession de l’"Etat" » -, il corrige lui-même sa première rédaction en écrivant :

« Tous les ans chacune (des jeunes personnes de l’"Etat"), au même jour, renouvelle individuellement ses vœux de chasteté et d’obéissance… »196

 Mais, pour le Père Chaminade, l’essentiel, au-delà de la formule employée pour la consécration ou la profession, c’est l’esprit des conseils évangéliques. Les chrétiens de l’"Etat" « ne font pas les vœux de Religion, écrit-il, mais ils doivent en prendre l’esprit ».197 Ailleurs encore : « On cherchera à connaître les conseils évangéliques. On demandera à Dieu de les goûter, on le remerciera souvent des saints engagements qu’on a contractés».198

 Dans la même optique il faut souligner la place centrale occupée par l’assimilation vitale des béatitudes. L’obligation de les apprendre par cœur et de s’en souvenir constamment, même si c’est par une méthode qui nous semble aujourd’hui naïve, révèle la place centrale qu’elles doivent occuper dans le cœur des membres de l’"Etat" et dans leur vie quotidienne. L’article 11 des statuts stipule :

« Tous sauront de mémoire les Béatitudes ou vertus Evangéliques et les malédictions correspondantes, avec quelques passages de l’Ecriture Ste qui en développeront le sens… Dans toutes les réunions, quelqu’un des Chefs en rappellera au moins quelques unes : lorsque deux confrères se rencontreront seuls, ils se salueront en disant l’un une partie d’une Béatitude et d’une malédiction, l’autre en la terminant. Quand ils s’écriront, ils feront de même...»199

 Les statuts des jeunes Congréganistes religieux ont eu longtemps un caractère provisoire et perfectible. On y voit cependant, après les tâtonnements des débuts, les lignes de force constantes du projet de l’"Etat".

« Art. 1. On fera profession dans l’"Etat" par l’émission des trois vœux perpétuels de Chasteté, d’Obéissance et de consécration au Salut des jeunes gens ».

 Aussitôt on se pose nécessairement la question : pourquoi ne fait-on pas également vœu de pauvreté ? – Réponse :

«Art. 17. Dans l’"Etat" on ne fait pas proprement le vœu de pauvreté à cause des scrupules qui pourraient survenir ; mains on doit en avoir l’esprit…».

A une époque où régnaient le juridisme et la casuistique, la situation singulière de personnes qui auraient des responsabilités économiques dans le monde et qui devraient, en même temps, renoncer à leur autonomie financière, si elles devaient respecter à la lettre un vœu de pauvreté risquaient des conflits intérieurs, le tiraillement de leur conscience entre deux devoirs divergents. On considéra donc comme plus prudent de ne pas imposer le vœu, sans pour autant dispenser d’en vivre l’esprit. Comme le juridisme peut également envahir le champ du « mérite », le même article 17 précise :

 « l’obéissance peut en (la pauvreté) donner le mérite ».

« L’obéissance, dit l’art. 14, doit être assez étendue pour suppléer au vœu de pauvreté et pour en laisser le mérite. Personne ne gardera rien, n’usera rien, n’augmentera sa fortune, que sous l’obéissance ».

 En se centrant sur l’esprit de pauvreté, si fondamental pour qui veut vivre selon les béatitudes et les conseils évangéliques, malgré l’absence de vœu spécifique, l’article 18 dit également :

« Il faut que le pauvre volontaire se regarde comme plaçant son capital entre les mains de Jésus Christ, à rente viagère ; dans ce monde, il retire de gros intérêts : cent pour un et dans l’autre monde, quel capital il est remis ! quel héritage lui est restitué ! quel échange !»

 Pour concrétiser la communauté de biens au milieu de la diversité des situations que vivent les individus, l’article 20 établit que

« pour favoriser la pratique de l’esprit de pauvreté, pour entretenir l’union fraternelle, il y aura dans l’"Etat" une caisse particulière et indépendante de celle de la Congrégation »,

pour aider ceux qui se trouveraient dans la misère, pour diverses bonnes œuvres, pour soutenir la congrégation, etc. Naturellement le fonctionnement pratique de cette communauté de biens suppose de la part des engagés « le sacrifice d’une partie de (leur) superflu ». 200

 Le caractère missionnaire est également essentiel pour les membres de l’ état

« Art. 32. Tous les membres de l‘état peuvent être envoyés en mission par leurs Supérieurs, pour le bien de la religion, de l’"Etat" et de la Congrégation… »

 Ce caractère missionnaire est exprimé dans la formulation du troisième vœu, celui du zèle pour le salut des âmes. Trois aspects s’en dégagent  201.

« 1. L’objet de ce troisième vœu est comme la fin spéciale de l’état : les autres vœux, sous ce rapport, ne sont que des moyens pour atteindre le zèle… Chaque religieux y rapportera tout ce qu’il fera, tout ce qu’il souffrira, etc...

2. Le zèle du salut des âmes est dirigé spécialement vers les jeunes gens et se fixe sur la conservation, l’augmentation et le perfectionnement de la Congrégation ».

Cependant, cet intérêt particulier pour les jeunes ne s’oppose pas au principe qui veut qu’on n’exclue aucune œuvre ni aucun destinataire éventuel de la mission :

« Outre la propagation de la connaissance de la religion, aucune bonne œuvre dans la fin de l’Institut ne doit paraître étrangère », avait noté le Père Chaminade.202

 3. On pécherait contre ce vœu en refusant des offices, des emplois, des commissions compatibles avec son état temporel, et que les Supérieurs ordonneraient ou approuveraient… Les temps libres doivent être employés à ces œuvres. Dans quelques cas où il y aurait urgence, on y emploierait des heures consacrées à l’état temporel, s’il ne devait pas en résulter d’autres inconvénients que quelque diminution de gain ».

 On note une certaine mentalité d’ « autonomie du temporel », en distinguant bien ce qui entre dans le cadre de l’obéissance de ce qui requiert de stricts critères de compétence professionnelle, lorsque l’on affirme à l’article 16 des statuts:

« Chaque religieux s’applique à son état temporel et en remplit les devoirs ; mais toujours sous l’obéissance ; non pas que l’état temporel dépende du Supérieur ni quant à son changement, ni quant à son étendue ni quant aux caractères de sa nature ; mais quant à la manière de le remplir. L’état proprement du Religieux n’est pas du ressort de l’obéissance ; mais bien la personne du Religieux exerçant un tel état…»

 Un des points qui distinguent les membres de l’ état est

« la plus grande union entre eux, s’aimant sincèrement, prêts à rendre service en tout temps, en santé et en maladie, priant et faisant prier pour ceux qui sont morts ».203

 Cette union fraternelle est renforcée par : la réunion hebdomadaire pour l’oraison et le chapitre des fautes, ou correction fraternelle, ainsi que la réunion générale tous les mois 204.

 Cette union est aussi compatible avec les différents modes de vie : de ceux qui vivent dans leur propre maison, de ceux qui vivent ensemble en petite communauté, ou bien dans des maisons proches l’une de l’autre… Les religieux « pourront convenir des Exercices qu’ils pourraient faire ensemble ». 205

 Sur un point nous sommes aujourd’hui très réservés : l’épineuse question du caractère secret, aussi bien de l’appartenance à l’"Etat" qu’à d’autres groupes religieux. Nous ne savons pas très clairement ce qu’il en est, précisément parce qu’un tel engagement est nécessairement caché ; en outre, les différents brouillons du Fondateur n’ont pas défini clairement la portée du secret en question. Il y a un document qui dit qu’au début, « souvent ils ne se connaissent pas entre eux… »206, ce que contredirait le fait des réunions hebdomadaires qu’ils semblent être parvenus à organiser, ou bien avec le fait que certains vivaient en communauté ou bien se réunissaient pour quelque exercice spirituel commun.

 Parmi les raisons de former un groupe « secret », il y a peut-être le souvenir de l’histoire récente de la Révolution, souvenir ravivé par l’expérience douloureuse de la suppression de la Congrégation, en 1809. Un noyau non reconnu, sans existence officielle, pourrait éventuellement éviter la disparition de la Congrégation si de nouvelles persécutions survenaient.

 Mais la raison la plus forte qu’avait le Père Chaminade de garder l’état « secret » résidait peut-être dans son désir de voir ses membres agir comme un levain dans la pâte, sans qu’on les remarque, et sans imposer à tous les congréganistes un type de vie équivalant pratiquement à l’état religieux. Lisons le P. J. Verriersur ce point :

« Si l’élite avait formé ouvertement une association particulière, la congrégation aurait couru le risque de prendre une apparence élitiste qui, inévitablement, aurait éloigné d’elle les faibles, les hésitants, c’est-à-dire précisément ceux qu’il fallait transformer en bons chrétiens. D’autre part, si quelques congréganistes étaient connus comme appartenant à une association de plus parfaits, l’action de la Congrégation serait apparue nécessairement comme apostolat du supérieur envers l’inférieur. Or le Père Chaminade voulait que l’apostolat s’exerce comme une action du compagnon sur le compagnon, d’égal à égal. Quant aux « douze », auxquels il pensait en 1806, il avait écrit que s’ils étaient connus, leur zèle serait inefficace car les jeunes gens les prendraient pour de fâcheux surveillants».

et il conclut :

« Sans aucun doute, la plupart des dirigeants et des dirigeantes de la Congrégation appartenaient à une élite organisée, dont la masse des congréganistes ignorait l’existence ; il est également certain que le Père Chaminade avait mis au point sa formule d’interaction masse-élite depuis son retour d’Espagne ».207

 Cependant, cette idée première selon laquelle la « haute direction » de la congrégation se trouverait exclusivement entre les mains des membres de l’état se heurta à l’opposition des plus anciens collaborateurs du Père Chaminade ; comme l’explique le P. Simler :

« Ayant manifesté à ceux de ses anciens préfets qui étaient membres de l’état, le désir de ne composer dorénavant leur conseil que de jeunes gens "dont l’état de congréganistes était confirmé", c’est-à-dire de jeunes gens voués à la pratique des conseils évangéliques, son projet ne trouva aucun écho et souleva au contraire de graves objections auxquelles il se rendit ».208

 Sur la question de l’"Etat", il convient d’indiquer, pour finir, quelques conclusions auxquelles est parvenu García de Vinuesa.209

* L’état a comme objectif immédiat de servir la Congrégation en faisant fermenter la pâte de l’intérieur, en étant son appui et son soutien « invisible » et en scellant cet engagement par un vœu, le vœu de zèle.
* Son esprit missionnaire et ses caractéristiques son les mêmes que ceux de la Congrégation, mais dans l’état on pousse jusque dans ses dernières conséquences l’alliance contractée avec Marie au moment de la consécration de congréganiste. On pourrait ajouter que, dans l’esprit même de l’état, on veut ainsi donner toute sa valeur et toute sa portée au baptême.
* L’état évolue peu à peu vers un Institut religieux. En fait, on sait bien que, lorsque fut fondée la Société de Marie, quelques membres de l’état devinrent religieux marianistes, mais pas tous. J. Simler fait remarquer comment, des quinze hommes qui composaient alors l’état, sept constituèrent la première communauté de la Société de Marie.210 García de Vinuesa donne, de son côté, le nom et un bref curriculum de cinq membres qui n’entrèrent pas dans la Société de Marie et restèrent congréganistes toute leur vie, tout en ayant fait vœu de chasteté.211

Le P. Paul Hoffer rappelle que l’état , comme tel, « disparut après la fondation de la Société de Marie ».212

* L’état est une institution transitoire entre la Congrégation, dont elle est issue et à laquelle elle est destinée, et deux Instituts religieux nés plus tard pour se consacrer à la Congrégation, l’Institut des Filles de Marie et la Société de Marie.

 Questions possibles pour une réflexion ou un dialogue

1. Aspects de la congrégation qui sont encore valables aujourd’hui, au moins dans leur esprit.
2. Eléments de l’idée du Père Chaminade sur les laïcs qui sont présents dans le document du Chapitre Général de la Société de Marie de 1986, n. 6 à 11 (discernement sur les « Communautés de laïcs dans la Famille Marianiste »).
3. Aspects de l’exhortation apostolique Christifideles laici qui ont une relation avec la conception chaminadienne de la Congrégation ( cf. nn. 15, 20, 28, 29, 30, 45, 46).
4. Quels aspects de la conception du Père Chaminade et de la théologie du laïcat nécessitent d’être développés et renforcés dans nos communautés de laïcs.

**Notes ch. 4 :**

84. *Lettres Chaminade I,* 52, 08-10-1814, à Adèle de Trenquelléon.

85. *Lettres Chaminade IV,* 1076, 16-9-1838, au pape Grégoire XVI. Cf. aussi : la Règle de Vie de la Société de Marie (année 1983, à la fin), et celle des Filles de Marie Immaculée (année 1984).

86. Cf. Pierrel P. : *Sur les chemins de la mission…,* p. 79 et suiv.

87. *Lettres Chaminade III,* 811, 24-12-1835, à Lalanne. *Ibidem* IV, 890, 29-10-1836, à Monseigneur Mathieu à l’occasion de la présentation du projet de Constitutions au pape.

88. *Lettres Chaminade III,* 625, 21-05-1832, à Lalanne.

89. *Lettres Chaminade V,* 1193, 08-02-1840, aux prêtres de la Société de Marie.

90. Verrier, Joseph : *G.-J. Chaminade, Missionnaire apostolique,* L’apôtre de Marie, vol. 33, n° 354, nov. 1949-janvier 1950, p. 149.

91. « Réponses aux 7 questions ou difficultés qu’on fait ordinairement sur la nouvelle forme donnée à Bordeaux aux Congrégations et sur les rapports qu’ont en général les Congrégations avec les paroisses », réponse à la 5ème question. Cité par Pierrel Ph. : *Sur les chemins de la mission…,* p. 89.

92. *Id,* p. 89-90.

93. Cf. *Lettres Chaminade II,* 400, 17-05-1826, à Caillet. *Idem*, *III*, 638, 31-07-1832, à Chevaux. *Idem V*, 1255, 30-04-1841, à Monseigneur Mathieu. On peut trouver une brève étude sur l’apostolat d’Eglise du Père Chaminade, en lien avec son caractère de Missionnaire apostolique, dans : Côté, Rosaire SM : *La spiritualité apostolique du Père Chaminade,* Fribourg, 1969, pp. 16-40.

94. Pierrel P : *Sur les chemins de la mission… ,* pp. 80-81.

95. *Constitutions de la Société de Marie,* 1839, article 1.

96. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 154.

97. Cf. Humbertclaude, P. : *Contribution…,* p. 104.

98. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 113.

99. Cf. Humbertclaude, P. : *Contribution…,* pp. 134 à 136. Dans ces pages l’itinéraire de Guillaume Bouet est sommairement expliqué. Après vingt-deux années passées à la Trappe, il fut expulsé d’Espagne, avec ses compagnons. Il vécut ensuite auprès de sa mère, en France, très uni à la Société de Marie, devenant le confesseur du Père Chaminade lui-même et prêchant des exercices aux religieux. Il semble que son immixtion dans le conflit qui opposa, durant ses dernières années, le Fondateur à l’Administration Générale de la Société de Marie, et sa tentative de contraindre le Père Chaminade, ne furent ni heureuses ni discrètes.

100. *Lettres Chaminade I,* 13, 15-01-1799, à Thérèse de Lamourous.

101. Thérèse de Lamourous avait sept ans de plus que le Père Chaminade.

102. *Lettres Chaminade I,* 22, 26-08-1800, à Thérèse de Lamourous.

103. Humbertclaude P. : *Contribution…,* p. 168.

104. *Lettres Chaminade IV,* 1073, 16-09-1838, au cardinal Lambruschini.

105. Cf. Humbertclaude P. : *Contribution…,* pp. 165 à 178.

106. Heurion, dans *Vida de M. Frayssinous.* Cité par García de Vinuesa, Francisco : *Relaciones de la Compañía de María y de la Congregación-Estado, según los escritos de G. J. Chaminade,* Ed. SM, Madrid 1970, p. 53, note 97.

107. L’allusion à l’Institut religieux, alors qu’il est en train de parler des débuts de la congrégation des laïcs, s’explique par l’objectif et le contexte de son écrit : un article pour le *Dictionnaire des Ordres religieux*, de Migne. Lalanne est donc amené à parler des congrégations en tant que première étape vers l’« Ordre religieux ».

108. Cité par Simler J. : *Guillaume-Joseph…,* pp. 157-158.

109. Verrier J. : *Jalons…,* Texte II, p. 43.

110. Lettre de Ponton d’Amecourt, au nom de ses compagnons de la congrégation de Paris. Citée par Humbertclaude P. : *Contribution…,* p. 204.

111. Verrier J. : *Jalons…,* Texte II, p. 49.

112. Verrier J. : *Jalons…,* Texte II, p. 49.

113. *Réponse aux difficultés contre les Congrégations,* 1824 ; 3e question ; dans *L’Esprit de notre Fondation* III, document H. 212, p. 236-238.

114. Verrier J. : *Jalons…,* Texte II, p. 104-105.

115. Cité par Verrier J. : *Jalons…,* Texte II, p. 105.

116. Cité par Verrier J. : *Jalons…,* Texte II, p. 110.

117. Verrier J. : *Jalons…,* Texte II, p. 52.

118. Verrier J. : ibid.

119. *Réponses…,* 1824, Réponse à la question 1. dans Pierrel P. : *Sur les chemins…,* annexe II, p. 153-154.

120. *Id.,* Réponse à la 3ème question, p. 156.

121. *Réponse aux difficultés…*, 1824, Réponse à la 1ère question. Dans *L’Esprit de notre Fondation* III, H. 212, p. 234-235.

122. *L’Esprit de notre Fondation,* III, n° 110, p. 122.

123. Humbertclaude P. : *Contribution…,* pp. 188-189.

124. Klobb : Manuscrit aux Archives SM b46 (2). Cité par García de Vinuesa : *Relaciones…,* p. 90.

125. Humbertclaude P. : *Contribution…,* p. 204.

126. Id., p. 205.

127. *Lettres Chaminade I ,* 274, 22-03-1824, à O’Lombel. Cité par Humbertclaude P. : *Contribution…,* p. 204.

128. Verrier, Joseph : *La congrégation mariale de M. Chaminade,* vol. 2, Documents marianistes, Fribourg, 1965, pp. 26-28.

129. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 129.

130. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 118, p. 127.

131. Verrier J.: *La Congrégation mariale…,* 2, p. 81-82. Humbertclaude P. : *Contribution…,* p. 110.

132. Verrier J.: *La Congrégation mariale…,* 2, p. 82.

133. *Ibidem,* p. 86.

134. *Ibidem,* p. 88. Egalement *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 124-125.

135. Cité par Humbertclaude, P. : *Contribution…,* p.192 -193.

136. Simler : *Guillaume-Joseph…,* p. 210.

137. Cité par Simler, *ibidem,* p. 209.

138. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 135, p. 140.

139. Ibid.

140. Abbé Rigagnon, cité par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 215.

141. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 132-135.

142. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 273.

143. *Ibidem,* p. 276.

144. Cité par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* note de la p. 279.

145. *Ibidem,* p. 280-281.

146. Verrier, J. : *Jalons...,* Texte III, p. 25.

147. *Ecrits Marials* II, n° 318.

148. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 137, p. 141.

149. Lalanne J., cité dans *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 137, p. 141-142.

150. *Ibidem,* n° 138, p. 143.

151. *Ibidem,* n° 139, p 144. C’est un paragraphe du *Manuel du Serviteur de Marie* 1804. Cf. *Ecrits Marials* II, n° 391.

152. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 140, p146.

153. *Manuel du Serviteur de Marie,* 1844. Cf. *Ecrits Marials* II, n° 497.

154. *Ecrits Marials* II, n° 498.

155. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 140, p. 146.

156. *Ibidem,* n° 141, p. 147.

157. Verrier, J. : *Congrégation et Apostolat,* Fribourg 1960, p. 19.

158. *L’esprit de notre Fondation,* III, n° 146, p152.

159. Cité par Verrier, J. : *Jalons…,* Texte III, p. 23.

160. Verrier, J.  : *Jalons…,* Texte II, p. 104-105.

161. Verrier, J. : *Jalons…,* Texte III, p. 25.

162. Introduction à la 2de partie. Cité par Verrier J. : *Jalons…,* Texte III, p. 23.

163. Verrier, J. : *Jalons…,* Texte III, p. 24.

164. Verrier, J. : *Congrégation et Apostolat,* p. 9.

165. Humbertclaude, P. : *Contribution…,* pp. 187-188.

166. *Réponses…,* réponse à la 2ème question, *L‘Esprit de notre Fondation* III, H 212, p. 235.

167. Cité par Verrier, J. : *Congrégation et Apostolat,* p. 9.

168. Cité par Verrier, J. : *Congrégation et Apostolat,* p. 10.

169. *Ibidem,* p. 12.

170. *Ibidem,* p. 17.

171. *Réponses...* 1824, réponse à la 5ème question. Cf. *L’esprit de notre Fondation* III, H. 212, p240.

172. Cf. Verrier, J. : *Pourquoi Chaminade a fondé et prôné les Congrégations ?,* Séminaire marianiste de Rome, A 42, p. 3.

173. Cf. *L’Esprit de notre Fondation* III n° 153, p. 155.

174. *Ibidem,* n° 154, p. 157.

175. *Ibidem,* n° 155 à 158, surtout p. 161.

176. *Ibidem,* n° 160 et suiv., p. 162 et suiv..

177. *Lettres Chaminade* I, 274, 22-03-1824, à O’Lombel.

178. *Lettres Chaminade* I, 52, 08-10-1814.

179. *Lettres Chaminade* I, 61, 11-01-1816, à Adèle de Trenquelléon.

180. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 172, note I, p. 174.

181. Convention des jeunes de Bordeaux pour le rétablissement de leur congrégation, 1814. Cf. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 171, p. 174.

182. *Ibidem,* n° 173.

183. *Ibidem,* n° 174, p 175.

184. *Ibidem,* n° 175, p. 176.

185. *Ibidem,* 176 et suivants.

186. *Ibidem,* n° 186-188.

187. *Lettres Chaminade* I, 52, 08-10-1814, à Adèle de Trenquelléon.

188. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…*p. 229 cf. aussi note 189.

189. *Lettres Chaminade* I, 38, 21-11-1809.

190. *Les documents du Père Chaminade sur l’"Etat",* Fribourg 1960, doc. *b*.

191. *Ibidem,* document *g*.

192. *Ecrits Marials* II, n° 362.

193. *Ibidem,* n° 376.

194. *Ibidem,* n° 377.

195. *Ibidem,* n° 350.

196. *Ibidem,* n° 385.

197. *Ibidem,* n° 360.

198. *Ibidem,* n° 386.

199. *Documents...,* document *h*. Parmi de nombreux brouillons partiellement rédigés, avec des phrases inachevées, et constamment retouchés par le Père Chaminade, il est difficile de distinguer quels règlements et quels statuts ont été les plus en vigueur. Même si nous nous en tenons aux grandes lignes, l’application concrète connaissait des nuances fréquentes, en fonction de ce que l’expérience lui enseignait. Pour éviter trop de citations et d’éclaircissements, le mot « statuts » se réfèrera au document *h.*

200. *Ecrits Marials* II, n° 387.

201. *Documents…,* document *i*.

202. *Ecrits Marials* II, n° 370.

203. *Ecrits Marials* II, n° 361.

204. *Documents…,* document *j*.

205. *Documents…,* document *h*, article 25.

206. *Documents…,* document *g*.

207. Verrier, J. : *Congrégation et Apostolat,* p.15.

208. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 334.

209. García de Vinuesa : *Relaciones…,* p. 120.

210. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 369.

211. García de Vinuesa : *Relaciones…,* p. 120.

212 . Hoffer, P.-J. : *Circulaire* n° 11, 19 mars 1960, note 1 du n° 57. Le thème de la circulaire est « L’extension de la Famille de Marie ».

**Chapitre cinquième**

# **“L’homme qui ne meurt pas” : les Instituts religieux**

D’après le Père J. Lalanne, le Père Chaminade

« était profondément pénétré de cette pensée que le christianisme ne serait réellement rétabli en France que par la restauration des Ordres religieux ». 213

 La crise de la vie monastique, aggravée pendant la Révolution, rendait encore plus nécessaire la présence de la vie religieuse. Au début, le Père Chaminade se contenta d’aider au rétablissement de quelques communautés qui avaient été supprimées. Peu à peu les Instituts réapparaissent, mais

« sa conception de la vie religieuse dans les temps modernes était quelque peu différente de celle des autres fondateurs ».

 Comme nous le rapporte Lalanne :

« *"Nova bella elegit Dominus"*, avait coutume de répéter  le Père Chaminade ; contre d‘autres ennemis il faut d’autres armes : en présence d’un siècle si profondément contempteur de toutes les institutions contre lesquelles la Révolution s’est armée, il savait de quels ménagements il devait user pour ne pas rencontrer d’insurmontables obstacles ».214

1. *Cadre historique*

Le retour du P. Chaminade en France, en 1800, a lieu au moment où, après de très laborieuses démarches, va être signé le Concordat entre Napoléon et le Saint-Siège. Pie VI était mort en exil et l’on parlait ironiquement de « Pie VI, le dernier », en faisant allusion à l’effondrement de l’Eglise. Aussi le Concordat entre Napoléon et Pie VII représente-t-il une bouffée d’oxygène.

 Mais l’Eglise entre alors dans une période « du prêtre fonctionnaire et de la liberté surveillée ».215 Dès que le Pape rentre de Paris, où il avait participé au couronnement de l’empereur, les problèmes commencent. Napoléon veut que ses ennemis soient également ceux du pape et que ce dernier empêche l’entrée des puissances étrangères dans les Etats pontificaux. Napoléon se fait couronner roi d’Italie et rompt avec Pie VII, lequel refuse de céder à ses intimidations. A la énième intimidation napoléonienne, le pape répond, le 18 juillet 1806, que son ministère lui interdit de s’associer

« à un état de guerre progressif, indéfini, permanent contre une nation quelconque… Notre parti est irrévocable, rien ne pourra le changer, ni les menaces, ni l’exécution de ces menaces… Nous sommes prêt, s’il le faut, à le signer de notre sang, trouvant notre force, si la persécution se déchaîne, dans ces paroles de notre Divin Maître : *"Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice"* ».

 Et il confirme ses paroles par le refus d’ « instituer les évêques désignés par le ministre des Cultes ».216

 Le 16 mai 1809 l’empereur décrète l’annexion des états pontificaux, et le drapeau français est hissé sur le Château Saint-Ange à Rome. Pie VII signe la bulle d’excommunication, que des volontaires audacieux placardent clandestinement sur les portes des basiliques. Le pape est arrêté et doit subir les souffrances d’un voyage très pénible, qui dure quarante-deux jours. Napoléon veut le faire céder ; il fixe sa résidence à Paris, car, dit-il, « le pape de l’Empire doit résider dans la même capitale que le successeur de Charlemagne ».217

 La bulle d’excommunication n’est pas publiée en France et la police resserre sa vigilance pour éviter qu’elle soit diffusée clandestinement. Le 10 mars 1814, un Napoléon en net déclin ordonne que le pape soit transféré de Fontainebleau à Rome. Ainsi s’achevait pour Pie VII une dure captivité, qui avait duré cinq ans.

 Pendant toute cette période de tensions, Napoléon s’efforce de ne pas rompre avec les pratiques religieuses, et de ne pas perdre le contact avec l’Eglise de France, qu’il veut garder soumise et dans l’ignorance de ses démêlés avec le pape. En fait, l’empereur ne voit la religion que sous l’angle politique et il veut contrôler d’une main de fer les évêques, les prêtres et les associations religieuses. Dès 1807, il avait écrit à un de ses hommes chargés de surveiller étroitement les activités ecclésiales :

« Je veux la religion chez moi, mais je n’ai envie de convertir personne. ~ Ecrivez aux préfets, commissaires généraux de police et même aux commandants de la gendarmerie, de veiller à ce qu’on ne prêche ailleurs que dans les églises et qu’il n’y ait que les curés, avec l’autorisation de l’évêque, qui aient cette faculté. Mais je ne veux ni affiliés à des associations, ni missionnaires, ni prédicateurs errants dans mes Etats. Voyez le ministre des cultes pour que les missionnaires soient placés comme curés et desservants dans les paroisses ».218

 Voilà de mauvaises perspectives pour la congrégation du P. Chaminade et pour ses œuvres ! Les choses deviennent encore plus difficiles lorsque le congréganiste Lafon, ancien préfet de la congrégation et monarchiste acharné, est arrêté le 19 septembre 1809. La police avait trouvé, entre les mains de son destinataire, Alexis Noailles, une lettre de lui, ingénument codée, parlant du succès de l’opération de diffusion de la bulle d’excommunication.

 Deux mois plus tard a lieu une perquisition dans la maison du P. Chaminade, avec saisie des documents et interrogatoire. A l’archevêque qui demande des explications sur ce qui se passe, la police donne sa propre version des réunions de la congrégation et écrit à l’archevêque :

« Je vous .. transmets une copie. Il n’est question que des réunions qui ont un but religieux en apparence, mais dont les membres, après quelques pratiques de dévotion, s’occupent, suivant les renseignements parvenus à la police, d’objets entièrement étrangers à la religion. Il vous est facile d’apercevoir les motifs qui, dans les circonstances présentes, ont porté sa Majesté à faire intervenir l’action de la police pour la dissolution de ces sociétés».219

 Le fait est que la congrégation a été dissoute ; cependant, le Père Chaminade resta en relation personnelle avec les congréganistes.

 En 1814, la monarchie est rétablie en France avec Louis XVIII. Cela implique également le rétablissement de la congrégation, après cinq années de vie de catacombes. Le 30 avril, les congréganistes se réunissent à nouveau et signent la « Convention des jeunes de Bordeaux », manifestant ainsi leur volonté de rétablir la congrégation et reconnaissant, dans les attendus qu’« il y a aujourd’hui une espèce d’impossibilité qu’un jeune homme vivant isolément dans le monde puisse y remplir des devoirs aussi importants ».220

 On peut risquer un rapprochement : de même que les trois années d’exil passées à Saragosse par le P. Chaminade permirent que le grain de blé enfoui produise ensuite le fruit mûr de la congrégation, de même, peut-être, les quelque cinq années d’ostracisme auquel fut soumise la congrégation, suite au décret de suppression, firent-elles mûrir le vieux projet de fondation, sous des formes nouvelles, de deux Instituts religieux, l’un de femmes et l’autre d’hommes. Ce qu’il y a de sûr c’est qu’à ce moment de l’histoire nous sommes tout près des fondations.

 Les expériences vécues par suite des changements politiques successifs, avec le risque permanent de la suppression de la congrégation, contribuèrent certainement à ce que dans l’esprit du Père Chaminade se précise peu à peu l’idée d’une institution garantissant la continuité, qui soit cet « homme qui ne meure pas », qu’il recherchait depuis longtemps.

 La formule de l’état se heurtait à certaines difficultés.

« Comment, en effet, le directeur ferait-il face, au milieu de tant d’autres œuvres, à la complication résultant de la différence des règlements individuels ? Comment maintiendrait-il un véritable esprit de corps entre des confrères qui ne se voyaient que rarement ? Comment réussirait-il, sans exciter la défiance et la jalousie, à préposer à la direction de la Congrégation des dignitaires exclusivement tirés de l’état  ? ».221

 «Plusieurs (membres) aussi exprimaient le désir d’abandonner leurs occupations dans le monde et de vivre en communauté ».222

 Ainsi donc, tout semblait converger dans la même direction : de l’attention aux évènements historiques jusqu’à l’impulsion reçue de l’intérieur même de la congrégation, en passant par la conviction, chaque jour plus profonde, du rôle irremplaçable de la vie religieuse dans la régénération de la France.

 Mais, comme nous l’avons dit plus haut, les circonstances historiques exigeaient des formes nouvelles de vie religieuse, qui permettraient de pénétrer dans la culture nouvelle.

« Ce qui lui semblait le plus impossible, c’était le costume et tout ce qui paraît au dehors. Mais il pensait que l’esprit religieux pouvait exister sans ces apparences, et n’exercerait qu’une heureuse influence en ne soulevant pas, au premier abord, d’incurables préventions ».223

 Le Père Chaminade écrit à Adèle de Trenquelléon :

« Dans le cours de la Révolution, un excellent homme avait travaillé à former des religieux et des religieuses, vivant les uns et les autres dans le monde ».224

 Il s’agit probablement du Père de Clorivière (1735-1820), qui fonda en 1790, c’est-à-dire en pleine Révolution, la « Société du Cœur de Jésus », puis la « Société du Cœur de Marie ». Selon le P. Armbruster,

« les constitutions de ces dernières, dans leurs premiers articles, ont beaucoup de similitude avec les projets du Père Chaminade en 1815 ».225

 Concrètement, il voit cette ressemblance sur les points suivants :

* Des deux côtés, les nouvelles fondations tirent leur justification de la destruction des ordres religieux en France.
* Les membres de la Société des Filles du Cœur de Marie vivent dans le monde sans qu’on les connaisse comme religieuses, et elles ne portent aucun habit religieux ni le moindre signe distinctif.
* Elles seront habitées par l’esprit du christianisme et des premiers disciples de Jésus-Christ, qui *avaient un seul cœur et une seule âme*.
* Leur devise est :  *« Faites tout ce qu’Il vous dira »*.
* Quant aux œuvres, les Filles du Cœur de Marie, selon l’article 5 de leurs Constitutions, se proposent de

« n’exclure aucune de celles qui seraient présentées par la divine Providence, et qui pourraient se concilier avec le sexe, la qualité et la position de ses membres ».226

1. *Fondation de l’Institut des Filles de Marie*

Parmi les personnes qui exprimaient au Père Chaminade le désir de former une communauté religieuse, Adèle de Trenquelléon, avec son « cher projet », fut celle qui le décida finalement à faire le pas décisif. Leur correspondance pendant la seconde moitié de 1814 montre la convergence progressive de leurs deux projets jusqu’à leur fusion, du fait de leur commune aspiration à répondre à la volonté de Dieu. Le 30 août de la même année, après avoir pris connaissance des projets d’Adèle, le Père Chaminade lui écrit :

« Lorsque, l’année dernière, je vous témoignai fortement le désir de vous voir, c’était spécialement dans le dessein de vous faire part d’un projet, qui, sans être le même absolument, y a cependant de très grands rapports ».227

 Les nuances qui différenciaient les deux projets étaient les suivants, selon Rosario Rojo228 :

* Le projet d’Adèle visait la constitution en communauté régulière d’un groupe de jeunes filles qui désiraient d’une part vivre en communauté les conseils évangéliques, d’autre part, remédier à la misère physique et morale du milieu rural dans lequel la communauté serait fondée.
* Le projet du Père Chaminade s’orientait vers une forme nouvelle d’institution religieuse, avec une fin identique à celle des congrégations mariales : multiplier les chrétiens dans toute la France et dans le monde entier. Tout cela, grâce à l’homme qui ne meurt pas, c’est-à-dire un Institut religieux, avec deux branches, l’une masculine et l’autre féminine.

Ce que les deux projets avaient en commun, c’était leur caractère missionnaire. Leur union ne consisterait pas à étouffer ce que chacun avait de caractéristique, mais au contraire à le rendre plus efficace, en renforçant avant tout la conscience missionnaire, élément commun qui inspirerait les actions concrètes. Union ne voulait donc pas dire oubli de ce qu’avait d’original le projet « rural » d’Adèle ; en effet, celle-ci restait convaincue, cinq ans après avoir fondé son Institut, de ce que

« l’Institut doit mettre ses pas dans les pas du Divin Sauveur, qui parcourait villes et villages ».

 Elle ne manquera pas de rappeler souvent, au cours des années de son activité de fondatrice, « la mission à réaliser dans les villages » comme un des « premiers projets ».229

 Pour le Père Chaminade, l’essentiel, pour se lancer dans la fondation de nouveaux Instituts religieux, était leur caractère missionnaire. Il voulait donc s’assurer que telle était également bien l’intention d’Adèle :

« Ecrivez-moi prochainement, chère Enfant, si votre désir d’être religieuse renferme les vues et les sentiments d’une petite missionnaire ».230

 Dans les contours de la fondation qui se dessine peu à peu, le Père Chaminade, en constante relation épistolaire avec Adèle, indique au fur et à mesure ce qu’elle aura en commun avec les autres ordres religieux – « parce que vous serez réellement religieuses » - , et ce que chacun aura de spécifique. Ils auront en commun les vœux, les vertus, Marie comme modèle, les exercices et pratiques essentielles de la vie religieuse.

« Quant à ce qui doit vous distinguer des autres Ordres, c’est le zèle pour le salut des âmes ».231

« Il faut multiplier les chrétiennes… ~ Votre communauté sera toute composée de religieuses missionnaires. [Vous devez] travailler constamment à avancer dans la pratique des vertus chrétiennes et religieuses, et à gagner des âmes à Dieu, voilà les deux principes dont les conséquences doivent former vos modestes Constitutions et tous les règlements qui en dépendent… Votre Ordre n’aura aucune rigidité du côté de la pénitence, mais il en aura beaucoup du côté de la pratique des vertus religieuses et dans les précautions à prendre pour que les exercices de zèle ne nuisent pas à l’esprit intérieur ».232

 Une fois obtenue la confirmation enthousiaste d’Adèle, le Père Chaminade pensait que la première communauté du nouvel Institut s’établirait à Bordeaux, et Adèle est prête à s’y transporter depuis Agen, après le décès de son père, en juin 1815. Mais l’évêque d’Agen , Monseigneur Jacoupy veut la communauté à Agen.

 Pour l’installation de la première communauté dans l’ancien couvent du Refuge, le Père Chaminade envoie à Agen sa personne de confiance, Thérèse de Lamourous, en attendant qu’il puisse s’y rendre en personne pour aider les sœurs « à [se] pénétrer de l’esprit de [leur] état ». Quelques compagnes d’Adèle, qui avaient adhéré au projet avec enthousiasme, font machine arrière au dernier moment. Mais rien n’empêche le lancement, le 25 mai 1816, de la nouvelle fondation, celle des Filles de Marie. Le 25 juillet 1817 les neuf premières religieuses marianistes feront leur profession religieuse.

 Il existait cependant un désaccord profond entre le Père Chaminade et l’évêque d’Agen sur les modalités de la vie religieuse future. L’évêque d’Agen, d’accord sur ce point avec celui de Bordeaux, ne voulait pas de vœux perpétuels pour ses religieuses. Par suite d’une erreur commune d’interprétation du droit canonique, les évêques, aussi bien que le Père Chaminade, considéraient les vœux perpétuels comme l’équivalent de vœux solennels, et leur attribuaient donc une valeur civile. Les évêques, avec un souvenir encore vif de l’expérience de la Révolution et des litiges avec Napoléon, redoutaient les conséquences d’un éventuel désaccord entre l’autorité civile et l’autorité ecclésiastique. Le Père Chaminade, au contraire, voulait que soient prononcés des vœux perpétuels pour souligner qu’il s’agissait d’un véritable Ordre religieux : il ne voulait pas, disait-il, de « religieuses à demi ».233

 Or les vœux perpétuels, confondus avec les vœux solennels, rendaient la clôture obligatoire. C’est pour cela que les évêques exprimaient au Père Chaminade ce qu’ils considéraient comme une contradiction :

« Vous voulez que vos Filles se consacrent à la vie active et, cependant, vous pensez les contraindre à la clôture ».

 Effectivement, dans la pratique les intentions de Chaminade semblaient contradictoires. C’est pourquoi Adèle, avant tout pour ne pas perdre la vocation missionnaire, est disposée à ne faire que des vœux temporels, comme le souhaitent les évêques. Face à elle, le Père Chaminade soulignait avec insistance qu’il s’agissait de vivre la vie religieuse avec toutes ses conséquences, et parmi elles, la vocation missionnaire.

 Dans la discussion, Chaminade s’engage à chercher une formule qui permette de rendre compatibles la clôture et la vie active.

« Au bout de quelques semaines de prière et de réflexion, il aboutit à une solution du problème : solution très originale à coup sûr, car, afin d’échapper aux inconvénients d’une clôture trop rigoureuse, elle introduisait la profession spéciale et explicite d’un *vœu de clôture*, mais en donnant à ce vœu une interprétation qui pût s’harmoniser avec la fin de l’Institut. Comprendre, comme les anciens Ordres, la clôture dans les trois vœux habituels, c’était l’admettre dans le même sens qu’eux ; l’adjoindre au contraire, par un vœu spécial, c’était conserver la liberté de l’interpréter d’après les exigences des œuvres ».234

 Le Père Chaminade déclare ainsi que le vœu de clôture est soumis au vœu d’obéissance, c’est-à-dire que l’obéissance en régulerait l’application. Il écrivait à Adèle qu’il donnait cette spécificité au vœu de clôture afin de préserver la visée apostolique :

« Si vous imitiez les carmélites et leur engagement de conserver la clôture, en l’incluant dans l’engagement des trois principaux vœux de religion, vous n’atteindriez pas, et peut-être jamais totalement, le but que vous vous proposez. Nous devons toujours avoir devant les yeux les buts de l’Institut et les temps que nous vivons. Nous respecterons toujours les carmélites et tous les ordres anciens, et nous leur ferons tout le bien que nous pourrons ; mais nous ne nous lamenterons pas de ne pas leur ressembler en tout » 235.

 On en arrivait donc à une formule qui pouvait sembler un nœud de fils entrelacés puisque l’on faisait un vœu de clôture à signification spécifique, précisément pour être plus libre dans la façon même d’y être fidèle. L’important était de sauvegarder les deux éléments qui semblaient à la fois fondamentaux et inséparables au Père Chaminade : une vie religieuse pleinement ecclésiale et canonique, et un caractère missionnaire actif. Dans la nouvelle version des Constitutions inspirée par cette façon de comprendre la clôture on redisait que la fin propre à l’Institut des Filles de Marie était de « conduire les personnes du sexe qui sont dans le monde à mener une vie chrétienne ».

A cette fin on ajoutait un cinquième vœu ayant le même sens que le « vœu de zèle » dans l’état : le vœu d’enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes. Toutes les religieuses faisaient ce vœu, qui était également soumis à l’obéissance pour éviter de provoquer des scrupules chez les religieuses employées à des travaux manuels ; il soulignait en même temps que toute occupation comportait une dimension missionnaire.

« L’organisation avait pour point de départ une idée qui n’avait encore été adoptée dans aucune Société religieuse, la répartition des charges et des œuvres de la Congrégation entre trois offices, désignés sous les noms d’office de zèle, d’instruction et de travail. La Supérieure concentrait dans sa personne ces trois offices, soit qu’elle demeurât elle-même titulaire de l’un ou de plusieurs d’entre eux, soit qu’elle les déléguât à des subalternes. La titulaire du premier office, désignée sous le nom de Mère de zèle, avait pour attribution de guider ses Sœurs dans le chemin de la perfection, de veiller à l’exacte observation de la règle, aux exercices de piété et à la clôture. La Mère d’instruction était chargée de former ses Sœurs aux œuvres de l’Institut et de les diriger dans l’exercice de leurs fonctions. La Mère de travail présidait aux travaux manuels, à l’économie domestique et à tout ce qui concerne l’administration temporelle. Cette organisation, analogue à celle qu’admettent les Etats modernes dans l’administration des divers services publics, passera de l’Institut des Filles de Marie à la Société de Marie et demeurera l’un des traits caractéristiques des fondations de M. Chaminade ».236

 Cette structure n’annonce-t-elle pas déjà une préoccupation pastorale très moderne : parvenir à édifier l’homme intégral, dans toutes ses dimensions : transcendantale et religieuse, culturelle et éducative, technique et matérielle ? Jean-Paul II a parlé de : « la mission salvifique de l’Eglise dans le monde, prise dans son intégrité ».237

Cette même idée a ensuite conduit le Père Chaminade vers ce qu’on a appelé la « composition mixte » dans la Société de Marie.

 Dès le début, la première communauté des Sœurs se distingue par son zèle apostolique et missionnaire. Pendant les premiers mois, la communauté des Filles de Marie se consacre presque exclusivement aux activités de la congrégation, œuvre préférée d’Adèle. Celle-ci écrit :

« Le véritable secret de la Congrégation est de former des âmes remplies du zèle du salut du prochain et de la gloire de Dieu, qui, chacune dans son état, soient de petites missionnaires parmi leur famille, leurs amies, leurs voisines ». 238

 En même temps, en collaboration étroite avec les congréganistes, leurs tâches apostoliques se multiplient : enseignement du catéchisme, atelier de couture pour jeunes filles, classe à domicile pour les pauvres, visites, lecture pour les malades, prêt de livres, préparation à la première communion et à la confirmation des adultes, retraite, attention aux mendiantes… On organise une école gratuite pour les filles pauvres d’Agen, complétée par une formation professionnelle au terme de l’école239.

 L’évêque leur offre une autre maison à la seule condition de continuer l’œuvre de l’orphelinat qui avait jusque là été confié à l’Institut des « Orphelines de Saint-Joseph », alors en voie d’extinction, et de l’internat. Cette œuvre ne déplaît pas au Père Chaminade, mais il craint de trop spécialiser la nouvelle fondation, alors qu’il souhaitait pour elle des buts plus amples, qui, ensuite, de toute façon, devraient se réaliser dans des œuvres concrètes. Le Père Chaminade écrivait :

« Aucun genre d’œuvres n’étant interdit, tous étant recommandés dans l’Institut, la charité envers les orphelines n’y saurait être étrangère. Mais cette œuvre ne doit être ni exclusive ni plus expresse que les autres. ~ Il faut en dire presque autant du projet d’un Pensionnat destiné à l’éducation de certaines classes ».

Il concluait en invitant les sœurs à la prudence, car elles se montraient par trop euphoriques et tentées, dans un premier mouvement, d’accepter cette offre :

« il ne faut pas se presser trop sur cette admission, pour ne pas intervertir la fin de l’Institut en la particularisant. ~ Il ne faut pas s’y engager sans réflexion, et sans avoir combiné l’exécution avec les fins générales de l’Ordre ».240

 Mais Monseigneur Jacoupy, évêque d’Agen, veut aller plus loin : il veut transformer les Filles de Marie en « Orphelines ou Filles de Saint-Joseph ». Ainsi, d’après lui, s’aplaniraient les problèmes légaux nés du transfert, puisque officiellement la responsable serait l’entité elle-même. La réponse de Chaminade, partagée par les sœurs, est négative. La raison qu’il donne à l’évêque est très significative et constitue une clé pour comprendre la visée de ses nouvelles fondations. Pourquoi fonder un nouvel Institut religieux quand il en existe d’autres depuis longtemps ? Il répond à la question en ces termes :

« Si l’on me demandait aujourd’hui pourquoi un nouvel Institut a été préféré à tant d’autres qui étaient éprouvés, je répondrais que l’Histoire de l’Eglise nous atteste qu’on en a toujours agi ainsi après les orages qui ont bouleversé en divers temps les Instituts : je répondrais que le besoin des âmes fidèles ayant appelé dans ces derniers temps les confesseurs et les pontifes les plus saints à admettre ou donner des Règles, tous, sans se communiquer, se sont accordés à donner des Règles nouvelles, et que les Règles mêmes qu’on a couvert, en quelques Institutions, d’un nom ancien, n’en sont pas moins nouvelles sous leurs rapports plus essentiels.

La cause de cette conduite n’est pas l’esprit de nouveauté, dans une religion qui proscrit les nouveautés ; la cause en est dans les nouveaux rapports que les lumières et le siècle qu’il s’agit de sanctifier ont avec les Institutions relatives qui leur peuvent offrir la sanctification. Une institution nouvelle est appropriée aux temps, aux lieux, aux circonstances ; elle n’a pas besoin de ce qui tenait aux mœurs antiques dans les vieux Instituts, mais elle a besoin de tout ce qui a rapport à nos mœurs actuelles et qui n’était point contenu dans les vieux Instituts. L’Esprit de Dieu ne change point en tout cela ; mais il montre que son influence est universelle, et qu’il saura atteindre tous les hommes, malgré la diversité des esprits et des mœurs en divers temps ».241

 En même temps commençaient les difficultés qui plongeraient la communauté dans une crise de trois ans. Quelques-unes de ces difficultés venaient du sentiment d’étrangeté provoqué dans la population elle-même par le nouveau genre de vie mené par des personnes qu’on connaissait depuis bien longtemps, qui étaient nées là et y avaient toujours vécu. On épiait leurs déplacements, on commentait ce qu’elles disaient qu’elles faisaient, on les diffamait en interprétant de travers leurs difficultés économiques, etc. La tension était également visible à l’intérieur de la communauté.

« Quelques imaginations s’exaltaient, exagéraient la rigueur des austérités et par un zèle intempérant portaient le trouble dans les consciences et la désunion dans les conseils ».242

 La maladie fit également son apparition, due pour partie à l’austérité de la vie et pour partie à l’insalubrité des lieux. Le Père Chaminade fut obligé de rappeler aux Sœurs la doctrine de saint François de Sales :

« Servir Dieu avec douceur et sans tension : le zèle inquiet n’est conforme ni à l’esprit de Jésus ni à celui de Marie ».

 « L’année 1819 fut particulièrement pénible : tout le couvent n’était qu’une infirmerie ». Quelques décès eurent lieu et la fondatrice elle-même contracta une maladie qu’elle traînerait pendant huit ans, jusqu’à sa mort. L’aumônier, également tombé malade, alla jusqu’à affirmer :

« Il est bien urgent que les religieuses abandonnent ce tombeau. Elles n’y auront jamais la santé nécessaire pour faire le bien qu’elles désirent. C’est un hôpital perpétuel ».243

Tout cela fait qu’en septembre 1820 les Sœurs changent de maison et passent du « Refuge » à l’ancien couvent des Augustins.

 Le lendemain du déménagement, Adèle, avec six de ses sœurs, part pour Tonneins, seconde œuvre missionnaire du nouvel Institut, à 40 kilomètres d’Agen. La moitié de la population est protestante. Les sœurs y déploient, dès le début, une activité missionnaire semblable à celle d’Agen.

 A Agen comme à Tonneins, la mission des sœurs marianistes s’enrichit de façon significative par la création du Tiers Ordre séculier, qui s’adresse surtout aux paysannes. Ces femmes sont des congréganistes ferventes :

« qui veulent avancer ensemble sur le chemin des vertus chrétiennes, soutenir et faire croître les congrégations de leur sexe ».244

 Pour Adèle, le Tiers Ordre

« c’est une branche de l’Institut.. ; et l’Institut doit marcher dans les pas du divin Sauveur qui allait dans les villes et dans les villages. »

 Comme il semble que la formule du vœu de clôture n’a pas totalement résolu, contrairement à ce que l’on prétendait, le problème des entraves à la vie active, on veut que les congréganistes membres de ce Tiers Ordre fassent à l’extérieur, surtout dans le secteur rural, « ce que nous, écrit Adèle, ne pouvons pas faire, vu notre clôture».245

« Je tiens tant, écrit-elle à Mère Thérèse Yannasch, que ce petit noyau produise un arbre précieux pour étendre son ombre sur les campagnes ! Je le crois destiné à faire l’œuvre de l’Institut dans les chers villages ».246

 Sans renoncer à l’universalité de la mission, la vocation de missionnaire rurale qu’a Adèle se remarque à son insistance à atteindre la campagne, qu’elle considère toujours comme faisant partie de « [leurs] premiers projets ». C’est ce qu’elle rappelle au Père Chaminade au milieu de la grande activité et des expériences de la première communauté d’Agen :

 « Et l’"Œuvre des campagnes" ? J’y tiens bien, mon bon Père, cela ayant été nos parmi premiers projets ; je serais au comble de mes désirs de le voir réussir ! Oh ! si vous connaissiez le besoin de la plupart ! »247

 En résumé, l’influence missionnaire des premières Filles de Marie, en même temps que la diversité de leurs activités, toujours en étroite collaboration avec d’autres chrétiennes engagées, fut si importante pour le diocèse d’Agen qu’un biographe de Monseigneur Jacouby, l’évêque du lieu, va jusqu’à affirmer que la fondation des Filles de Marie fut la fondation capitale de son épiscopat.248

1. Fondation de la Société de Marie

Le Père Chaminade continuait à mûrir l’idée de la fondation d’un Institut religieux masculin. A partir de l’expérience de l’état, il avait conçu, selon Lalanne, l’idée de

« faire vivre ses religieux dans le monde comme vivaient les chrétiens des temps apostoliques, ayant tout en commun ».

 Mais, comme nous l’avons déjà vu à propos de l’état, il évolua peu à peu, en sorte que

« peu à peu, sans abandonner totalement son idée d’une vie religieuse sous une forme séculière, il ne songea plus à la réaliser qu’au moyen d’une communauté proprement dite ».249

 L’heure de cette communauté sonne au printemps 1817.250 Au cours de la célèbre mission prêchée à Bordeaux par l’abbé Rauzan, Jean-Baptiste Lalanne, alors congréganiste de vingt-deux ans, se présente au Père Chaminade et lui explique qu’il se sent « appelé à un genre de vie et d’œuvres semblables à la vie et aux œuvres mêmes du directeur de la Congrégation.

« A cette ouverture, rapporte Lalanne lui-même, M. Chaminade parut attendri jusqu’aux larmes et y répondit par une exclamation de joie : « C’est là ce que j’attendais depuis longtemps ! Dieu soit béni ! Sa volonté se manifeste, et le moment est venu de mettre à exécution le dessein que je poursuis depuis vingt ans qu’il me l’a inspiré ».251

 C’est à ce moment que le Père Chaminade explique sa pensée sur la vie religieuse :

« La vie religieuse est au christianisme ce que le christianisme est à l’humanité. Elle est aussi impérissable dans l’Eglise que l’Eglise est impérissable dans le monde. Sans les religieux, l’Evangile n’aurait nulle part une application complète dans la société humaine. C’est donc en vain qu’on prétend rétablir le christianisme sans des institutions qui permettent à des hommes la pratique des conseils évangéliques. Seulement il serait difficile, il serait aujourd’hui inopportun de prétendre à faire renaître ces institutions sous les mêmes formes qu’avant la Révolution.

Mais aucune forme n’est essentielle à la vie religieuse. On peut être religieux sous une apparence séculière. Les méchants en prendront moins d’ombrage ; il leur sera plus difficile d’y mettre obstacle ; le monde et l’Eglise n’en seront que plus édifiés. Faisons donc une association religieuse par l’émission des trois vœux de religion, mais sans nom, sans costume, sans existence civile, autant qu’il se pourra : Nova bella elegit Dominus. Et mettons le tout sous la protection de Marie Immaculée, à qui son divin Fils a réservé les dernières victoires sur l’enfer : Et ipsa conteret caput tuum. Soyons, mon enfant, dit-il enfin avec un enthousiasme qui ne lui était pas ordinaire, soyons, dans notre humilité, le talon de la Femme».252

 Après cet entretien, le jeune Lalanne parle avec Jean-Baptiste Collineau ; de son côté le Père Chaminade fait de même, d’abord avec Auguste Perrière, puis avec Bruno Daguzan et Dominique Clouzet. Tous les cinq sont congréganistes ; et le 2 octobre 1817 commencent des réunions avec le Père Chaminade pour élaborer le nouveau projet. Très vite les rejoignent deux ouvriers, également congréganistes, Antoine Cantau et Jean-Baptiste Bidon.

« Ainsi, dès les premiers jours de son existence, la Société se composait des trois éléments, les ecclésiastiques, [ Lalanne et Collineau ], les religieux enseignants et les religieux servants »,253

tous sur un pied d’égalité, ce qui constitue une nouveauté par rapport aux ordres religieux de l’époque. Dès le début fonctionnent les trois Offices, Auguste Perrière étant le supérieur. Pendant la première année de vie en communauté, chacun conserve le métier qu’il exerçait jusqu’alors. Dans un « Mémoire manuscrit », Lalanne décrit la qualité des premiers religieux marianistes. Il les voit ainsi :

« Ils n’étaient mus par aucun motif humain, ni d’intérêt, ni de gloire, pas même par le dégoût du monde ou par la crainte de ne pas y faire leur salut. Liés entre eux d’amitié depuis longtemps, ils avaient les uns dans les autres et en M. Chaminade une confiance illimitée. Enfin, nés, ou élevés au moins, après la Révolution et de parents plébéiens, ils n’étaient imbus d’aucun préjugé aristocratique, n’avaient avec le passé aucun engagement, ni par leurs antécédents, ni par ceux de leurs familles. Pénétrés d’horreur pour les excès de la Révolution, ils vivaient pourtant sans répugnance sous le nouveau régime, qui semblait mettre fin au gouvernement révolutionnaire ; ils ne demandaient au pouvoir civil que la liberté de faire le bien. ~

Ni rigoristes ni exclusifs ni entichés de coutumes anciennes et accessoires, dégagés de tout préjugé et de toute influence de parti, les nouveaux religieux allaient naïvement à Dieu ».254

 Il ajoute encore :

« On ne prit aucun costume ; on convint même qu’on éviterait tout ce qui pouvait attirer l’attention d’une manière quelconque. On évita la dénomination de Père, de Frère, de Supérieur. On s’appelait "Monsieur". Au reste cette abstention de formes monacales était une des raisons d’être de la Société  de Marie ».255

 Au sujet du costume, dans la polémique entourant la rédaction des Constitutions de 1829, M. Auguste Perrière, premier supérieur et l’un de ceux qui prirent une part active dans l’élaboration du projet, disait :

« Ce costume, dans les premiers temps, ne différait pas du costume de bien des hommes dans le monde. Il n’avait rien qui pût le faire distinguer ; son uniformité pouvait seule le rendre remarquable lorsque plusieurs membres se trouvaient réunis. Il était convenu qu’on le changerait lorsque, par son ancienneté, il commencerait à n’être plus de mise. Le Conseil devait régler la transition. C’était conforme à l’esprit de l’Institut, à raison des rapports qu’il devait avoir avec les gens du monde. C’est pour des motifs semblables que S. Ignace, il y a près de trois cents ans, n’avait pas voulu de costume particulier pour son ordre ».256

 Cette question de l’habit religieux peut paraître banale aujourd’hui, puisque dans la plupart les Instituts religieux règne actuellement une grande souplesse quant à cet usage. Mais à une époque où l’on n’imaginait pas un religieux sans habit distinctif, l’idée du Père Chaminade allait bien au-delà de la simple anecdote et reflétait la nouvelle manière d’être au monde qu’il désirait pour la vie religieuse. Le P. Simler fait observer que les membres de nombreux Instituts plus anciens avaient commencé par s’habiller comme leurs contemporains, mais qu’ensuite, alors que la mode avait évolué, eux avaient conservé le même vêtement, qui s’était ainsi trouvé démodé. Mais, ajoute Simler,

« il n’en devait pas être absolument de même pour la nouvelle Société, car elle affirmait comme un principe constitutif son dessein de ne pas se distinguer ostensiblement de la société civile au milieu de laquelle elle vivait, admettant ainsi, sous certaines réserves, la variabilité du costume, ce qui n’était pas le cas pour les anciens Ordres ».257

 Ce qui s’est passé en Alsace est significatif. Certains religieux soutenaient qu’avec une soutane, ils seraient mieux accueillis par les gens. Mais les gens n’étaient pas du même avis. C’est pourquoi le frère de deux marianistes, les Rothéa, écrivit à l’un d’eux que « la soutane alarmerait les libéraux », en Alsace plus qu’ailleurs.258 Le Père Chaminade, s’opposant aux pressions, croit précisément que les frères sont mieux acceptés sans l’habit :

« Je me confirme de plus en plus que nous avons pris la vraie route de la sagesse dans le costume modeste adopté par les laïcs. Nous avons pu remarquer que nos Frères édifient beaucoup plus en général par la manière dont ils sont habillés et par leur modestie que s’ils avaient un costume tout à fait religieux, comme on l’entendait avant la Révolution. Ces anciens costumes me paraissent bien peu convenir à ceux qui, comme nous, ne se destinent qu’à multiplier les chrétiens ».259

 Deux semaines plus tard, à la mi-mai 1825, il ajoutait :

« Je persiste toujours dans les vues que je vous ai manifestées sur le costume des Enfants de Marie : je pourrais dire même qu’elles se renforcent, soit dans la réflexion, soit dans la prière ».260

 Si l’habit peut tomber, il n’en est pas de même de l’esprit qui doit animer la nouvelle fondation. Et cet esprit devra être un esprit de zèle, d’apostolat exercé sous les auspices de Marie. C’est ce qu’exprimait le Père Chaminade au cours de la retraite de 1821 :

« Notre esprit c’est le zèle, le zèle de la gloire de Dieu par la connaissance et l’amour de l’auguste Marie.

Quoique tous les ordres religieux aient un esprit qui leur soit commun, néanmoins chaque ordre a son esprit qui lui est propre : cet esprit particulier est un effet de l’inspiration divine et cet esprit a en quelque sorte été approprié aux circonstances et aux besoins de chaque siècle ».

Et, se centrant sur la Société de Marie, il ajoute :

« Nous sommes fermement persuadés que c’est Dieu lui-même qui a suscité l’établissement de l’Institut de Marie ; mais si nous considérons dans quel temps il l’a établi, quelle fin il veut qu’on s’y propose, nous découvrirons de bien grandes vues. Jetons un regard sur le siècle ; grand Dieu, quelles affreuses ténèbres, quelle épouvantable dépravation, quelle désolante indifférence pour le salut ! Dans les siècles précédents, la corruption ne s’était introduite que dans le cœur, mais aujourd’hui l’esprit et le cœur sont gangrenés ; et le mal de l’esprit est incomparablement plus dangereux et plus incurable que celui du cœur. C’est dans cet état des choses, c’est dans ces temps de désolation, et lorsque la génération qui ne fait que de naître menace d’être dévorée avec celles qui lui succéderont, par l’irréligion et l’impiété, que Dieu fonde l’Institut de Marie, qu’il lui donne l’esprit qui lui convient ; cet esprit, c’est l’esprit intérieur. Dieu nous appelle non pas seulement à nous sanctifier, mais à relever la foi en France, dans l’Europe, dans le monde entier, à préserver la génération présente de l’erreur ; que l’entreprise est grande ! Qu’elle est noble ! Qu’elle est sainte ! Qu’elle est généreuse ! Qu’elle a d’attraits pour une âme qui a à cœur la gloire de Dieu et le salut de ses semblables ! Et c’est Dieu qui nous a choisis entre tant d’autres ».261

De la même façon, l’esprit missionnaire franchira les frontières :

« Il faudra aller au bout du monde, écrit Chaminade à M. David, si le Bon Dieu nous y appelle ».262

 Cela sera cependant compatible avec l’exercice de la mission dans le quotidien et à l’endroit où l’on se trouve : « Vous êtes tous des missionnaires, remplissez votre mission ! », lance-t-il à M. Chevaux.263

 Comme il le dit ailleurs, le fait de sacrifier certaines formes extérieures à cause de l’apostolat oblige à cultiver une caractéristique fondamentale de l’authentique marianiste : l’esprit intérieur :

« Il ne faut pas que les occupations gênent l’esprit intérieur des religieux qui sont appelés à les réaliser »,

disait le Fondateur dans un des premiers conseils de la Société de Marie 264. J.Simler relève quatre éléments dans l’esprit intérieur que voulait le Père Chaminade : la dévotion à Marie, la foi, la modestie et l’esprit de famille.265

1/ La dévotion à Marie

Nous savons que le Père Chaminade donnait à la consécration à Marie un sens missionnaire. Il en est de même pour le vœu de stabilité dont nous parlerons plus loin. On peut ser rappeler ici les paroles prononcées par le Père Chaminade à la retraite de 1822. Y participaient également des prêtres diocésains, dont le recteur du Séminaire d’Agen, car l’évêque voulait que ses prêtres bénéficient de la formation donnée par le Père Chaminade. Ce formateur de séminaristes était si enthousiasmé par le sens missionnaire de la dévotion à Marie qu’il écrivit dans ses notes personnelles qu’il voulait participer au développement de l’Institut de Marie. Ecoutons le Père Chaminade à cette retraite :

« Si vous êtes tentés de découragement, souvenez-vous que vous êtes spécialement consacrés à Marie. ~ Ecrions-nous donc : O Vierge sainte, nous sommes à vous, sous votre protection nous combattrons et nous propagerons votre culte : faut-il aller aux extrémités du monde ? vous avez des missionnaires ; faut-il souffrir toutes les persécutions ? vous avez des martyrs, etc. ».266

2/ La foi

 Il insiste bien sûr sur la méditation de foi et sur l’oraison sur le Credo267, comme des méthodes possibles pour que Dieu occupe l’esprit et le cœur de l’apôtre.

3/ La modestie

 Elle est comme le reflet extérieur de l’humilité et de la simplicité intérieure. Modestie ne veut pas dire niaiserie ni excentricité pseudo-mystique, ni affectation ni autres formes extérieures qui provoquent le rejet. Au contraire, la modestie suppose que l’on sache rester en contact avec les goûts de l’époque, particulièrement ceux de la jeunesse, sans perdre son identité propre ni sa simplicité.

« La volonté de Dieu pour vous est d’être à Paris, écrit en 1825 le P. Chaminade au P. Caillet, .. d’y travailler.. à obtenir l’Ordonnance royale qui autorise la Société…, d’arrêter le costume, humble sans doute, modeste et favorisant la modestie, mais ne brusquant pas trop ouvertement les idées et les goûts du siècle où Dieu nous a fait naître : nous devons attirer le monde, et surtout la jeunesse ; nous devons l’attirer de toute manière, par nos manières douces, aimables, patientes, par notre costume, qui annonce d’un coup d’œil qui nous sommes, ce que nous voulons, ce que nous prétendons, au nom de qui, pour ainsi dire, nous nous présentons, etc… »268

« Belle et noble simplicité dans tous ses procédés ; franchise, loyauté, prudence : voilà tout notre art dans nos rapports avec les hommes », écrit-il encore au P. Caillet.269

 Et à M Gaussens :

 « La loyauté, la franchise et le désintéressement forment notre caractère ».270

4/ L’esprit de famille

 Un des éléments de cet esprit de famille sera la présence, dans les mêmes communautés, de religieux prêtres et de religieux laïcs, à égalité de droits et de devoirs – ce qu’on a parfois appelé la « composition mixte ». Tous sont frères parce que tous sont fils et filles  de Marie…

 Enfin, concernant le signe extérieur de leur identité, le Père Chaminade proposa à ses religieux, dès les retraites de 1818 un signe distinctif qui, en même temps, ne distinguerait pas du monde :

«On tomba d’accord sur le choix d’un anneau d’or auquel le public ne prendrait pas garde, puisque tout le monde en quelque sorte porte des anneaux : ce signe aurait l’avantage de rappeler au religieux de l’Institut (comme cela est dit dans le récit de la retraite de 1818) "l’alliance qu’il avait contractée avec Marie et le service que Dieu avait le droit d’attendre de lui" ».271

1. Les options apostoliques concrètes du Fondateur

Dans les Constitutions de 1839, le Père Chaminade veilla tout spécialement à ce que l’on fasse figurer l’article 6 :

« La Société de Marie n’exclut aucun type d’œuvre et adopte tous les moyens que lui donne la divine Providence pour atteindre les fins qu’elle se propose. »

 Son contenu avait fait l’objet d’un débat, intense pour certains, depuis que le Fondateur avait présenté un projet en 1829, afin de recevoir suggestions et amendements.

Quelques marianistes de la première heure pensaient que la fin et les moyens que se proposait la Société de Marie étaient trop vagues. Ainsi Collineau – membre de la première communauté de religieux et Premier Assistant du premier conseil général de la Société de Marie, qui finirait par abandonner l’Institut – s’étonnait en 1829 de ce que la Société de Marie accepte toutes sortes de d’œuvres : missions, hôpitaux, écoles primaires et secondaires, ateliers, congrégations, sacristies… Il craignait de voir se vérifier l’adage : « qui trop embrasse, mal étreint » et qu’à vouloir remédier à tous les maux, on ne perde en efficacité. Il pensait donc que la Société de Marie devait se spécialiser dans la « classe moyenne ». Pour les extrêmes, il y avait déjà les jésuites d’un côté, les « ignorantins » de l’autre.272 Collineau souhaitait que l’œuvre de la Société de Marie soit

« la grande nuée des enfants de la classe moyenne ; l’Institut, disait-il, les recevra dans les écoles et les soutiendra ensuite au milieu du monde par les congrégations. L’Institut complètera ainsi la digue qu’il faut opposer au torrent du mal, et - dont les extrémités sont les jésuites et les « ignorantins ». Il faut .. créer des institutions qui permettent à l’homme, qui passe d’une institution à une autre, d’être accueilli à l’enfance dans la voie de la piété et conduit jusqu’à la tombe par cette même voie ».273

 Le Père Caillet, futur successeur du Fondateur comme Supérieur général, écrit au P. Chaminade, en septembre 1839 :

« M. Estebenet trouve que vos entreprises sont trop vastes pour pouvoir réussir. .. Il a toujours beaucoup regretté que la Société de Marie ne se fût pas tenue à l’enseignement de la classe moyenne ou bourgeoise, qui se trouvait, alors comme aujourd’hui, délaissée… J’ai eu souvent la pensée que le but de la Société était trop vaste, trop universel et un peu trop vague pour pouvoir attendre à tout, solidement et d’une manière stable et permanente. ~ Je ne suis point rassuré sur les suites fâcheuses qu’un but si vaste, non encore atteint, pourra avoir, surtout quand le Seigneur vous aura accordé la couronne d’immortalité ».274

 « J’ai entendu avec surprise qu’il (M. Estebenet) tenait à peu près le même langage que tous les anciens de la Société qui furent reçus avant moi. », écrit-il également. Peut-être l’erreur de cet homme, qui s’était entièrement consacré à l’enseignement secondaire dès l’époque où il était congréganiste, consistait-elle dans le fait qu’il interprétait l’« universalité » de la mission proposée à la Société de Marie comme une exigence pour chaque personne d’être experte dans tous les domaines. Or personnellement il ne se sentait pas, se lamentait-il, une vocation « encyclopédique ». Il semble ne pas avoir compris que, précisément, la vocation missionnaire universelle de l’Institut devait se réaliser dans la complémentarité des vocations personnelles, intégrées dans une communauté. Il n’était pas question, bien entendu, que tous fassent tout, mais la communauté était ouverte à tout, grâce, précisément, à la variété des qualités et des possibilités des personnes réunies dans un projet missionnaire commun. De toutes façons, déclarait D. Clouzet, un autre fidèle de la première heure :

« toute Société doit avoir un but, et celui de la Société de Marie me semble trop peu défini ».275

 Peut-être sommes-nous aujourd’hui mieux à même de comprendre les deux points de vue qui s’affrontaient dans cette discussion. D’une part, parler d’ « universalité » à ceux qui sont déjà surchargés de travail dans une œuvre concrète peut leur faire penser que la proposition est irréaliste et que l’on risque, en voulant s’occuper de tout, d’en arriver à négliger et à laisser tomber ce que l’on tient déjà, sans compter l’usure des personnes due à la dimension surhumaine de l’effort demandé. Mais, d’autre part, si l’horizon se réduit au trou que chacun creuse, il existe un risque sérieux d’asphyxie, d’inattention aux appels que constituent les besoins des hommes, qui ne correspondent pas toujours à ce que l’on avait initialement programmé. N’est-ce pas cette ouverture que cherchait le Père Chaminade, sans négliger l’engagement dans des tâches concrètes, les mieux adaptées aux temps, aux lieux et aux personnes, mais également aux conditions et aux possibilités réelles de ceux qui doivent les conduire à leur terme ?

 Comme le fait remarquer J.B. Armbruster, 276 25 ans après avoir donné son avis au Fondateur – selon lequel le but de la Société de Marie était « trop étendu, trop universel et trop vague » -, le P. Caillet rectifiait son jugement et se rapprochait nettement de la pensée du Père Chaminade, dans une circulaire adressée à tous les religieux :

« Nous cherchions à pénétrer dans les campagnes les plus délaissées et nous nous posons au grand jour dans la plus grande ville. Pourvu que nous paissions les agneaux du Divin Maître, nous ne refusons rien, nous ne reculons devant rien, que devant le mal et le péché, dans le choix et l’emploi des moyens humains, qui doivent nous servir uniquement à atteindre à la noble et double fin de notre propre sanctification et du salut des âmes ».277

 Au-delà des mots et des principes, examinons attentivement la praxis du Fondateur pour voir quelle a été portée et la traduction concrète de son projet missionnaire. Voyons quelles œuvres il a entreprises en tant que premier responsable de la Société de Marie, depuis sa fondation, en 1817, jusqu’en 1830, soit entre la 56ème et la 69ème années de la vie du Père Chaminade.

 En 1819, deux ans après la première profession des premiers marianistes, les membres du nouvel Institut prennent en charge un internat d’enseignement secondaire et participent activement à la vie de la communauté ; l’un d’eux s’occupe particulièrement des ramoneurs, socialement marginalisés.

 Malgré ces première activités, déjà définies, en 1820, trois ans après la constitution de la première communauté, le Père Chaminade,

« n’avait pas encore voulu déterminer de quelle œuvre devrait s’occuper la petite Société de Marie – chose accessoire à ses yeux –, raconte Lalanne, son premier disciple ; il restait dans l’expectative, comme à l’affût de tout ce qui pourrait se manifester comme dessein de la Providence ».278

 Les congrégations sont toujours pour lui un moyen privilégié pour ranimer la France, du point de vue de la foi, à condition qu’elles s’étendent suffisamment. Or il se heurtait à des difficultés pour obtenir leur reconnaissance civile, ce qui l’obligera à s’appuyer encore davantage sur d’autres œuvres reconnues. En outre, la direction des congrégations requiert des qualités qui ne sont pas spécifiquement présentes chez tous les religieux. D’Agen viendra un signe indiquant ce que désirait la Providence, et suggérant un nouveau type d’œuvre.

 1/ Les écoles populaires comme moyen pour atteindre la grande masse du peuple

 Lorsque le Père Chaminade se rend à Agen pour la visite canonique des Filles de Marie, deux congréganistes qui y vivent et y travaillent, lui montrent à quel point les enfants de la ville sont abandonnés. Ils voient ensemble comment ils pourraient, avec les Filles de Marie qui ont ouvert une école gratuite pour les fillettes, atteindre tous les enfants de la ville et en même temps donner un nouvel élan à la congrégation.

 Le Père Chaminade, malgré l’opposition de quelques-uns des membres les plus anciens, envoie trois religieux à Agen car il croit que les écoles d’enseignement primaire peuvent servir au « bien de la religion » et que c’est une tâche adéquate pour des religieux laïcs. Les demandes en faveur de la fondation d’écoles primaires commencent à pleuvoir. La nouvelle orientation du Fondateur se fonde sur le besoin concret de rechristianisation. Pour comprendre son option, rappelons les conditions sociales dans lesquelles elle s’insère :

« Il n’y a pas d’enseignement organisé pour le peuple. La majorité des écoles existantes sont payantes. C’est pourquoi les enfants des familles pauvres n’ont pas accès à ces œuvres et ne reçoivent ni instruction ni éducation. Pourtant, ces jeunes constituent la majorité des jeunes français, comme leurs familles, la majorité des familles françaises».279

 En 1839 encore, les Constitutions de la Société de Marie déclarent :

« La Société de Marie étant vouée à l’enseignement primaire, la classe des lettrés est généralement très nombreuse… C’est elle qui est chargée de porter à plus des trois quarts des populations les principes de la foi avec les connaissances humaines ».280

 Pour le Père Chaminade, l’école primaire exerce son influence non seulement sur les enfants, mais encore sur leurs familles et sur la société. Concrètement, il voit que le changement opéré chez les élèves a été grand et qu’en outre

 « les cinq cents enfants qui s’y rendent deviennent auprès de leurs parents de petits apôtres. Les gens du peuple les plus dévoyés, qui ne pratiquent pas encore la religion, lui donnent au moins des témoignages sensibles de leur estime ».281

 Dans une lettre à Dom Fréchard, prêtre fondateur de l’Institut des « Frères de la Doctrine chrétienne » et préoccupé par la formation de maîtres chrétiens, le Père Chaminade souligne que les écoles populaires sont un moyen de réformer le peuple. Il répète que

« les enfants deviennent comme les apôtres de leurs parents, et leur apostolat produit toujours quelque heureux fruit ; c’est ce qui me fait appeler ces Ecoles un moyen de réformer le peuple ».282

 De 1823 à 1827, le Fondateur envoie des frères pour s’occuper d’écoles gratuites, dans sept agglomérations  différentes. A Agen il organise une classe de « dédoublement » pour les enfants de la campagne, qui ne peuvent assister aux cours régulièrement, surtout dans les périodes chargées en travaux agricoles, ainsi que pour ceux de la ville ayant des difficultés scolaires. Comme il veut que le travail éducatif soit consciencieux et efficace, il fait rédiger la première Méthode d’enseignement à l’usage des écoles primaires de la Société de Marie. Le P. Simler souligne l’intérêt pris par le Fondateur lui-même pour trouver et perfectionner une méthode pédagogique adéquate.

« On ne peut s’empêcher d’admirer avec quelle compétence le Père Chaminade se mouvait dans ce domaine de l’enseignement primaire qui n’était nullement le sien. Rien ne l’avait préparé à ce genre d’études ; et pourtant, grâce à une puissance d’assimilation remarquable, il jugeait avec sûreté et du premier coup d’œil la valeur des procédés à employer ».

 Il soutint la méthode consistant à diviser la classe en groupes de dix à douze élèves, selon leur niveau, le premier servant aux autres de moniteur. « Ces sections facilitaient la tâche du maître en lui permettant de ne s’occuper en même temps que d’une partie de ses élèves et de transmettre plus rapidement son enseignement à la classe entière. Au reste, M. Chaminade perfectionna cette méthode tant qu’il vécut ; il fit multiplier les essais, demanda des rapports sur les résultats et consigna ses observations dans les rédactions successives de la Méthode. Un point sur lequel il ne varia jamais, c’est la condamnation de la férule : il défendit constamment à ses religieux d’avoir recours à ce moyen de répression ».283

 Toujours dans la même perspective des écoles populaires et de ses efforts pour atteindre la majeure partie du peuple en s’occupant de ses besoins réels, il faudrait situer son plan pour des Ecoles d’Arts et Métiers, ainsi que pour celles que l’on appelle écoles conjointes. Les premières ont l’ambition d’assurer après l’école primaire un enseignement professionnel et spécialisé, tandis que les secondes tentent d’« unir l’enseignement primaire à l’apprentissage d’un métier ». Elles ont donc comme objectif d’harmoniser éducation et vie réelle, connaissances et pratique professionnelle. La description des écoles conjointes qu’on trouve dans un projet de statuts de 1825, est significative pour nous :

« Ces écoles seront pratiques  Elles seront appliquées plus particulièrement au travail de la terre en général et du jardinage en particulier, aux divers genres d’économie rurale et aux arts que l’on peut appeler ruraux, parce qu’ils tiennent aux travaux des champs et aux besoins de ceux qui les cultivent. L’objet principal des maîtres dans l’école primaire et dans l’école conjointe sera de rendre propres à l’agriculture, à l’industrie et au commerce les enfants qu’ils auront reçus pour les écoles ».284

 Le même sens de l’adaptation à la réalité conduira à une orientation, qui peut nous paraître aujourd’hui socialement trop conformiste et trop rigide mais qui, à l’époque, dans une société où chacun entrait dans la société avec une étiquette ineffaçable, sans possibilité de sortir de sa catégorie sociale d’origine, constituait un courageux essai d’adaptation à la situation. Le projet de statuts en question met en garde :

« (il) ne (faut) pas donner de prétentions ou d’aspirations au-dessus de la condition de chacun. C’est pourquoi on répétera constamment aux élèves le principe selon lequel il vaut mieux briller dans le métier exercé par ses parents que s’engager difficilement dans une profession plus élevée, pour laquelle on n’a pas les mêmes possibilités d’entrer ni d’exceller ».

 D’après le même projet, adaptation et progrès doivent marcher de pair :

« Dans les lieux où, par la nature des produits, tels Arts et tels Métiers sont plus faciles, on tirera profit des facilités et des indications locales, sans renoncer à introduire une culture ou une technique peu ou pas connue ».

 Pour renforcer la caractère pratique de l’enseignement, sont créées « des fermes expérimentales, qui seront exploitées par une des écoles ».285

 En résumé, comme l’exprime le 6 octobre 1823 Mgr D’Aviau, dans sa lettre au P. Chaminade approuvant l’Institut :

« par l’union d’Ecoles pratiques d’Arts et métiers aux Ecoles d’enseignement primaire, - union qui facilite partout l’établissement d’Ecoles appropriées aux besoins et aux habitudes des localités, - cet Institut procure surtout un bienfait presqu’inconnu jusqu’à ce jour, et d’autant plus nécessaire à la jeunesse qu’elle est comme exposée, en entrant dans les divers ateliers, à une perte presque certaine… »286

 En même temps, les écoles populaires sont une « base d’opération » plus large pour imprégner toutes les couches de la société. Ainsi, à Agen, il ne s’agit pas seulement de l’école ; en effet, les religieux dirigent également la congrégation masculine et l’œuvre des premières communions des jeunes et des adultes. Les nombreuses activités que les religieuses entreprennent à cette époque en étroite collaboration avec les femmes congréganistes et avec le Tiers Ordre séculier, tant à Agen qu’à Tonneins ont déjà été mentionnées. A Villeneuve, le jeune père Collineau est le directeur du collège ; il assure en même temps le ministère de la prédication et dirige la congrégation.

 Ces activités, au-delà de ce qui est strictement académique, permettent en outre de continuer à agir sur les élèves qui abandonnent l’école :

« Ce qui distingue nos écoles, écrit le P. Chaminade au roi Charles X, ce sont les institutions accessoires dont on s’efforce de les accompagner partout, pour soutenir, dans les enfants qui sortent des écoles, les bonnes habitudes et les sentiments religieux qu’ils y ont reçus : ces institutions consistent dans des Ecoles d’arts et métiers et des Congrégations pieuses ».287

 En l’espace de trois ans, de 1817 à 1820, le Père Chaminade installe la congrégation dans onze agglomérations différentes ; il entrevoit la possibilité de donner un directeur aux écoles de Montignac et de Colmar et de leur fournir peu à peu un personnel religieux ; il envoie Louis Rothéa diriger pendant un an le noviciat des Frères de M. Mertian, en Alsace. Il presse David Monier, inefficace à cause de ses sautes d’humeur, de rédiger le projet pédagogique des Arts et Métiers. Il propose les services de la Société de Marie pour la sanctuaire de Notre Dame de Verdelais et fait des réparations à la Madeleine de Bordeaux, afin de préparer le projet d’une maison des missions…

 Quand il est question d’une nouvelle fondation des Filles de Marie en Alsace, il veut que les sœurs

« puissent travailler à faire le bien dans les différentes classes de la société, de l’enfance à l’âge le plus avancé, des mendiantes à la catégorie la plus élevée et tout cela, dans une union sans confusion ».288

 A voir les fondations d’écoles populaires et les œuvres qui naissent en même temps autour d’elles, le P. Verrier conclut que Chaminade est constamment habité par son souci missionnaire :

« les moyens les plus féconds en résultats, sans aucune exclusivité et sans la raideur des décisions irrévocables ».289

 2/ Les Ecoles Normales pour régénérer un peuple

 Selon J. Verrier, la période 1823-1830 peut être considérée comme celle des Ecoles Normales. Les possibilités qu’offre la propriété de Saint-Rémy ainsi que la demande du Vicaire Général du diocèse de Besançon fournissent l’occasion d’entrer dans ce nouveau secteur social, avec la ferme conviction que ces écoles peuvent être très utiles, à Besançon d’abord et ensuite dans toute la France. Par la formation des maîtres dans les Ecoles Normales, l’Eglise de France pouvait avoir entre ses mains la formation de la grande majorité des enfants du pays, et contribuer de cette façon, pense Chaminade, « à la régénération du peuple de notre malheureuse patrie ».290

 Au début, on propose aux maîtres une retraite avec quelques conférences pédagogiques. En 1824, cette retraite dure quinze jours : une semaine pour perfectionner la méthode d’enseignement et l’autre pour des exercices spirituels. Le Père Chaminade pense que le travail auprès des maîtres est

« un des moyens les plus simples, les plus directs et les plus efficaces pour contribuer à la régénération de la France ».

Au Père Caillet, chargé de diriger la seconde de ces quinzaines pédagogico-spirituelles, il écrit :

« Les deux cents Maîtres d’écoles, auxquels vous allez prêcher, porteront dans deux cents paroisses cet esprit de religion qu’ils auront puisé dans leur retraite, et à leur retour en pénétreront leurs élèves.  Je ne puis jamais penser aux heureuses suites de cette entreprise, sans en être profondément ému et sans bénir le Seigneur pour nous l’avoir inspirée».291

 Attentif aussi bien aux nouveaux maîtres qu’aux plus expérimentés, le Père Chaminade voit dans les Ecoles Normales le moyen de « former les nouveaux maîtres et réformer les anciens ». Au fond, en s’adressant à tous, il poursuit l’idéal suivant :

« Par la réforme et la rénovation des maîtres, l’œuvre réussira la réforme de la classe la plus nombreuse du peuple, qui est un des objectifs de la Société de Marie ».

C’est dans ces dispositions qu’il se propose d’accepter pour l’Institut la direction des autres Ecoles Normales.292 Il écrit de même à Dominique Clouzet, en 1827 :

« Je regarde (les écoles normales) comme inspirées directement par l’Esprit de Dieu, et comme devant faire des œuvres essentielles de la Société de Marie ».293

 Un des ministres du « pieux » roi Charles X, Polignac, a été congréganiste. Le P. Chaminade profite de la conjoncture favorable pour proposer au gouvernement

 « un projet pour la création d’Ecoles Normales dans toute la France ».

Il offre les services de la Société de Marie pour mener ce projet à bien, en se mettant d’accord, au besoin, avec d’autres Instituts religieux.294 Il pense qu’il faut risquer le tout pour le tout, car il fait le raisonnement suivant :

« La classe du peuple fait plus des trois quarts de la population de la France. Par conséquent, le moyen qui ferait donner à toute la génération naissante une véritable éducation, changerait pour sa grande partie l’esprit et les mœurs de la France».295

 Mais, une fois de plus, la conjoncture politique favorable portait déjà en germe la réaction contraire. Le ressentiment, surtout de la bourgeoisie libérale, contre un régime trop bien disposé envers les catholiques prend un ton violemment anticlérical pendant la révolution de 1830 , d’où : sac de l’archevêché de Paris, agressions de prêtres portant soutane, destruction des croix des missions, etc.. La goutte d’eau qui avait fait déborder le vase, provoquant le soulèvement du peuple de Paris, avait été un décret de Charles X supprimant la liberté de la presse. Une fois le roi destitué, et ridiculisé par la populace avec le surnom de « bigot », toute coopération est interrompue entre l’Etat et l’Eglise. Cette dernière ne reçoit plus d’aide financière pour ses œuvres, même celles qui ont un caractère social. C’est ainsi que s’écroule le projet de collaborer activement à l’instauration des Ecoles Normales dans toute la France.

 Cette note d’histoire révèle que, même lorsque le régime politique était favorable, la société avait du mal à avaler les postulats religieux. De fait,

« les éditions des œuvres de Voltaire se multiplient ; Béranger ridiculise le roi bigot et dans ses chansons il s’en prend aux jésuites ».296

 Le Père Chaminade semble se rendre compte du décalage entre l’idée reçue selon laquelle on se trouve dans un pays officiellement catholique et d’autre part la réalité vécue par les gens, dont beaucoup sont éloignés de la religion ou même imprégnés d’une mentalité antireligieuse, car ils considèrent la foi comme contraire à la raison et à la liberté. Pour Chaminade, il est d’autant plus important que, dans les Ecoles Normales, on donne un enseignement religieux fondé sur des bases sérieuses, afin de répondre aux exigences du temps. Il écrit :

« Nous sommes dans un siècle où l’on fait raisonner, ou plutôt déraisonner jusqu’aux paysans des campagnes, et souvent même jusqu’aux servantes des villes. Il faut que tous vos candidats d’Ecoles normales deviennent de petits logiciens, et même un peu métaphysiciens ; il faut qu’ils connaissent toutes les sources des certitudes humaines ».297

 Quinze jours après avoir manifesté ce souci de s’adapter aux caractéristiques de l’époque dans laquelle on vit , il écrit au P. Lalanne :

 « il faut prêter attention au siècle dans lequel on se trouve ».298

 3/ N’exclure aucune sorte d’œuvres ni de moyens

 Nous avons vu que le Père Chaminade met en route une grande variété d’activités apostoliques autour des écoles populaires. L’attention qu’il prête ensuite aux Ecoles Normales, de 1823 à 1830, ne l’empêche pas de s’occuper en même temps d’un grand nombre d’autres choses. Ainsi, en 1823, les religieuses fondent et dirigent à Condom un internat, une école gratuite, la congrégation féminine, un atelier de couture et la catéchèse pour les mendiantes. En 1826 les sœurs arrivent à Arbois, où elles ouvrent cinq classes, qui s’adressent aussi bien aux élèves qui ne peuvent pas payer qu’à celles qui le peuvent, et un internat, puis, comme dans les fondations antérieures, elles organisent la congrégation, la catéchèse, des retraites, des réunions de femmes du peuple, etc.

 En 1825, le Père Chaminade accepte pour un frère la charge de sacristain, dans une paroisse de Colmar. A ce propos, il écrit à D. Clouzet :

« …C’est une place délicieuse, où l’on peut se sanctifier si aisément ; être toujours dans la maison de Dieu et travaillant directement à son service ! On peut aussi travailler à l’édification de tout un peuple en s’y comportant avec la piété et la charité d’un vrai religieux »299

 Dans la même perspective, tout comme il avait essayé par le passé de prendre en charge le sanctuaire de Notre-Dame de Verdelais, il s’intéresse en 1825 à celui de Notre-Dame des Trois-Epis, mais là non plus son souhait ne se réalisera pas. En 1826, il aurait bien voulu répondre par l’affirmative à la proposition de l’archevêque de Toulouse de créer une communauté de missionnaires pour les zones rurales. Le problème auquel il se heurte alors c’est qu’il n’aurait pu, dans l’immédiat, offrir qu’un seul prêtre, tout en espérant en disposer de davantage dans le futur. Cette pénurie de prêtres ne l’empêcha pas, cependant, de céder cette même année le Père Lalanne pour diriger le collège de Gray. Il pense que

« un prêtre qui a la vocation de l’enseignement, s’il est cédé à un centre d’éducation, produit au centuple des prêtres pour le sanctuaire, et d’excellents prêtres ».300

 Quatre ans auparavant, déjà, il avait placé Collineau à la direction du collège de Villeneuve. Il admet cependant une pluralité de fonctions possibles tant pour les prêtres marianistes que pour les religieux laïcs, car, en même temps qu’il en consacre un grand nombre à l’éducation, il est vrai, écrit-il à l’abbé Noailles, que la Société de Marie

« en destine spécialement un certain nombre, surtout les prêtres, uniquement à l’enseignement de la religion, à la prédication, aux retraites, aux missions et à tous les exercices du saint ministère... Par le fait de ses diverses Institutions, elle a un besoin essentiel de missionnaires ».301

 Quand Chaminade écrit cela, il pense à la possibilité d’incorporer dans la Société de Marie l’Ordre des pauvres prêtres fondé par l’abbé Noailles, lequel l’avait consulté sur cette éventualité. La réponse du Père Chaminade est qu’ils y ont parfaitement leur place et qu’ils contribueront à réaliser le vaste objectif missionnaire de la Société de Marie, même s’ils ne se consacrent pas à l’enseignement. A cette époque-là, le Père Caillet était le seul prêtre marianiste non enseignant.302

 Le Père Chaminade conçoit pour Besançon un projet ambitieux, dans lequel une paroisse marianiste réunirait les diverses œuvres dans une mission parfaitement coordonnée. D’abord il avait accepté de s’occuper de l’orphelinat municipal dans lequel les enfants apprenaient la confection de bonnets de laine et de pull-overs, la fabrication de tissus, de chaussures, la menuiserie, etc. Comme le diocèse de Besançon veut deux communautés religieuses pour enseigner aux sourds-muets des deux sexes, le Père Chaminade commence à préparer des religieux et des religieuses à l’enseignement du langage des signes. Il accepte également de s’occuper de l’éducation des orphelins à l’hôpital Saint-Jacques. Il veut alors que lui soit confiée une paroisse de Besançon afin d’en faire le véritable centre missionnaire, qui coordonnerait les œuvres de religieux, religieuses et laïcs, et développerait, avec tous, les congrégations. De cette façon, disait-il, « toutes les parties s’appuieraient mutuellement » et l’on contribuerait à « réformer les mœurs des habitants de cette ville où se trouverait l’institution ».303

 Ce projet non plus ne put aboutir, mais « le Père Chaminade n’y fut pour rien »304, conclut le P. Verrier.

 En 1823 il écrit à David Monier, en mission d’exploration dans le diocèse de Besançon :

« Dans le principe, on ne paraissait désirer l’Etablissement de Saint-Rémy que pour y recevoir des hommes, convertis dans les missions, qui auraient besoin de se mettre en retraite, quelque temps ou pour toujours ».305

 De même, profitant des conditions d’accueil qu’offre Saint-Rémy, il n’est pas à priori opposé à l’idée d’une « fabrique de chapeaux », où quelques jeunes gens auraient l’occasion d’apprendre un métier. L’opportunité se présenta lorsqu’un homme de ce métier manifesta le désir de venir s’y retirer avec toute sa famille.306

 Partout où Chaminade envoie des marianistes, l’établissement de congrégations apparaît toujours comme une des activités de la communauté ou de quelques-uns de ses membres. Parfois même, comme c’est le cas de la première école gratuite fondée à Agen, ce sont les congréganistes d’un endroit qui détectent un besoin ou un éventuel champ de mission et qui demandent la présence d’une communauté marianiste, avec laquelle ils collaborent ensuite étroitement.

 En 1824 le Père Chaminade croit que les congrégations, telles qu’il les a conçues et organisées, s’étendront à toute la France. Il se fonde sur l’intérêt manifesté par M. O’Lombel307 pour en créer à Paris. Après avoir lu les règlements et les informations que le Père Chaminade lui a envoyés, O’Lombel lui écrit :

« Vous avez trouvé le moyen de prendre l’homme au berceau et de le guider jusqu’à la tombe, en le préservant tout au long de la vie».308

 Dans la réponse de Chaminade, qui est « la lettre la plus longue qu’il écrivit sur la plus ancienne et la plus chère de ses oeuvres »309, on trouve cette affirmation : « les Congrégations sont pour ainsi dire des Missions perpétuelles ».310

 Pour préserver ce caractère perpétuel de la congrégation, il pense à l’ homme qui ne meurt pas  :

« L’expérience nous a fait comprendre à cet égard, que pour un Directeur de la Congrégation, il faut un homme qui ne meure point, c’est-à-dire une société d’hommes qui se seraient donnés à Dieu pour cette œuvre, qui la rempliraient dans la maturité de leur âge, après s’y être formés sous la sainte obéissance, et qui se transmettraient les uns aux autres le même esprit et les mêmes moyens. Ce sont ces vues qui ont donné naissance à l’Institut de Marie ».311

 En résumé : on peut déduire des activités et des œuvres des premières années des Instituts religieux fondés par le Père Chaminade, et tant qu’il eut autorité pour effectuer les choix fondamentaux, que le principe conducteur des options faites était de régénérer le pays par les moyens les mieux adaptés aux lieux et aux temps. Les œuvres entreprises ont pour objectif de transformer la société d’alors selon les valeurs de l’évangile, qu’avec le langage et la mentalité de l’époque, il appelait l’ « esprit de religion ».

 C’est le but qu’il poursuit avec les œuvres éducatives, qui ont sa préférence : pénétrer au cœur du peuple, aller à la rencontre de ses besoins, et ainsi faire revivre la foi et renaître une société nouvelle, régénérée. Il ne veut pas que les institutions éducatives soient repliées sur l’enseignement mais qu’elles aient une influence sociale. A cette fin, il organise autour des écoles les congrégations et d’autres activités de promotion qui permettent l’intégration de ces mêmes écoles dans la réalité du peuple.

 Quelque vingt ans après les premiers pas de ses deux instituts, en considérant ce qu’il s’était proposé initialement de faire et le chemin parcouru jusqu’alors, le Père Chaminade pouvait écrire au pape Grégoire XVI, quand il lui présentait les Constitutions de la Société de Marie et celle des Filles de Marie :

 « J’ai cru, devant Dieu, Très Saint Père, qu’il fallait fonder deux Ordres nouveaux, l’un de vierges et l’autre de jeunes gens, qui, tout en prouvant au monde, par le fait de leurs bons exemples, que le christianisme n’est pas une institution vieillie et que l’Evangile est encore praticable aujourd’hui encore comme il y a huit cents ans, disputassent à la propagande, cachée sous ses mille et une couleurs, le terrain des écoles, en ouvrant des classes de tout degré et de tout objet, spécialement à la classe du peuple, la plus nombreuse et la plus délaissée.

… Ces deux ordres ont pris pour nom distinctif celui de l’auguste Marie : puissent-ils la faire connaître, louer et chérir par toute la terre ! Car je suis intimement convaincu que Notre Seigneur a réservé à sa Sainte Mère la gloire d’être particulièrement le soutien de l’Eglise dans ces derniers temps ».312

5° Missionnaires de Marie : « Faites tout ce qu’Il vous dira »

 La lettre du Père Chaminade aux prédicateurs de retraites, du 24 août 1839, « est habituellement considérée comme l’expression classique de l’inspiration du Fondateur et de sa vision de la vie religieuse marianiste ».313 Un mois auparavant il avait adressé une circulaire aux deux instituts en leur annonçant la bonne nouvelle de l’approbation par Rome des Constitutions ; il y soulignait deux points du décret du pape :

1. Le fait que le pape englobe dans le décret les deux ordres doit se comprendre comme un désir exprès qu’« ils cheminent ensemble vers le même but…, unis, bien que distincts ».
2. Sa volonté manifeste que le Fondateur inculque aux religieux et aux religieuses « l’esprit (des) deux œuvres, totalement fondées sur la charité ».314

 Pour accomplir ce devoir d’« inculquer l’esprit (des) deux œuvres », il écrit, le 24 août 1839, sa lettre aux prédicateurs des retraites annuelles des religieux et religieuses des deux instituts. Son but est de faire passer, par la médiation des prédicateurs, le message essentiel des Constitutions auprès de tous les membres des deux Instituts. Considérons les éléments missionnaires contenus dans cette lettre, bien connue de la tradition marianiste. Ils ne sont pas indépendants les uns des autres mais s’enchaînent, se sollicitent et s’enrichissent mutuellement.

 1/ Une mission de charité

 Depuis que le Père Chaminade a reçu l’approbation des Constitutions, il ne perd pas une occasion de rappeler ce propos du pape : l’esprit des deux instituts est un « esprit de charité ». Il l’écrit déjà dans sa circulaire du 22 juillet 1839 dans laquelle il informe tout le monde du décret d’approbation, et il le répète, dans une brève présentation, au moment d’envoyer les Constitutions aux communautés, le 5 septembre. Les prédicateurs de retraites devront également montrer comment les ordres religieux répondent aux besoins de chaque époque dans une mission de charité :

« Admirons, mon respectable Fils, la conduite de la divine Providence dans la fondation des Ordres religieux. Leur esprit, toujours respectivement approprié aux divers besoins des époques, se résume en général dans l’oracle du Sauveur : « Dieu a donné à chacun un mandat sur son prochain » (Si 17, 14) ».315

 2/ « Toutes les œuvres de zèle et de miséricorde »

 Précisément, l’esprit et la mission de charité conduisent à n’exclure aucun des moyens qui permettent de protéger ou de soigner :

« Convaincus que notre mission à nous, malgré notre faiblesse, est d’exercer envers le prochain toutes les œuvres de zèle et de miséricorde, nous embrassons en conséquence tous moyens de le préserver et de le guérir de la contagion du mal, sous le titre général de l’enseignement des mœurs chrétiennes, et nous en faisons dans cet esprit l’objet d’un vœu particulier ».316

 3/ Le vœu d’enseignement

 Tous les religieux de la Société de Marie et toutes les religieuses de l’Institut des Filles de Marie faisaient vœu d’enseignement, même ceux qui se consacraient à des travaux manuels, car tous étaient missionnaires, chacun dans sa situation concrète. Personne ne pouvait se considérer dispensé

« [d’]accorder le plus grand intérêt à la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, et à en maintenir la morale ».

 C’est pourquoi, ceux qui se consacrent spécifiquement à l’enseignement des « lettres humaines », des sciences, des arts et des métiers auront comme préoccupation de ne pas « se ravaler au rang avili des industriels de l’enseignement », mais d’être vraiment « des missionnaires de Marie »317, qui, « ne font de cet enseignement qu’un moyen de multiplier les vrais chrétiens ».318 D’autre part, à « ceux qui sont employés dans le service intérieur des maisons ou aux arts et métiers », même s’ils n’ont pas d’élèves à leur charge, il faut inculquer l’« esprit et le secret de leur divine mission ». Car en réalité,

« ils contribuent puissamment par leurs travaux, leur zèle et leurs prières à étendre le règne de Jésus et de Marie dans les âmes. Leur part est en effet si belle ! »319

 Le vœu d’enseignement a donc un sens éminemment missionnaire et une portée plus vaste que ce que le sens littéral du mot pouvait donner à entendre :

« Le vœu d’enseignement que nous faisons, pour nous être commun avec d’autres Ordres, est autrement plus étendu dans la Société et dans l’Institut que partout ailleurs. Réalisant dans son objet la parole de Marie : Faites tout ce qu’Il vous dira, il atteint toutes les classes, tous les sexes et tous les âges, mais le jeune âge et les pauvres surtout, de sorte qu’il nous distingue réellement de toutes les Sociétés qui émettent le même vœu. ~ Voilà le caractère distinctif qui consacre … un air de famille exclusivement propre aux Enfants de la Société et de l’Institut ».320

 Dans la Société de Marie, le vœu d’enseignement cessa d’être prononcé à partir de 1865 à la suite d’une observation de Rome, à l’occasion de la révision des Constitutions. En réalité, il semble que le Saint-Siège ait compris ce vœu dans son sens strict « de l’instruction » et l’ait donc considéré comme superflu. L’observation n° 16 se lit comme suit :

« Il faut supprimer dans les Constitutions l’émission du vœu d’enseignement. Qu’il suffise que les sociétaires aient pour fin d’instruire les jeunes gens selon la méthode exprimée dans les Constitutions ».321

 Il n’était pas question alors de dépenser toute l’énergie de la Société de Marie à expliquer à Rome le sens primitif du vœu, plus ample que celui de l’instruction. Toutes les forces et les énergies de la Société de Marie semblaient concentrées sur un seul objectif : faire comprendre à Rome notre composition mixte, considérée comme essentielle pour maintenir notre identité et qui courait le risque d’être supprimée. Cette bataille captait toute l’attention : en comparaison, le reste était secondaire.

 Chez les Filles de Marie Immaculée également, le vœu d’enseignement tomba, à la demande de Rome, à l’occasion de la révision de leurs Constitutions, en 1888. D’après le Saint-Siège, l’obligation contractée par le vœu d’enseignement était déjà sous-entendue quand on entrait dans l’Institut par la première profession.322

4/ Missionnaires de Marie

 L’engagement de « multiplier les chrétiens »… et de travailler à « toutes les œuvres de zèle et de miséricorde », est une conséquence de notre caractère de missionnaires de Marie et de notre aspiration à la seconder dans sa mission. Répondre à son invitation, fréquemment répétée par Chaminade, à faire tout ce qu’Il nous dira, suppose pour chacun d’accepter la tâche qui lui est échue :

« Nous, les derniers de tous, nous qui nous croyons appelés par Marie elle-même pour la seconder de tout notre pouvoir dans sa lutte contre la grande hérésie de cette époque, nous avons pris pour devise, comme nous le déclarons dans nos Constitutions (art. 6), ces mots de la Très Sainte Vierge aux serviteurs de Cana : ‘Faites tout ce qu’Il vous dira’(Jn. 2, 5) » .

Et il conclut sur notre caractère missionnaire :

« Notre œuvre est grande, elle est magnifique. Si elle est universelle, c’est que nous sommes les missionnaires de Marie, qui nous a dit : ‘Faites tout ce qu’Il vous dira !’ Oui, nous sommes tous missionnaires. A chacun de nous, la Très Sainte Vierge a confié un mandat pour travailler au salut de nos frères dans le monde ».323

5/ Le vœu de stabilité

 Naturellement, être missionnaires de Marie se fonde sur la mission de Marie elle-même. Dans sa lettre de 1839, le Père Chaminade parle de cette mission de Marie en commentant le sens du vœu de stabilité.

« Ce que je regarde comme le caractère propre de nos deux Ordres.. c’est que c’est en son Nom et pour sa gloire que nous embrassons l’état religieux ».324

 Le Fondateur explique  :

« Tous les âges de l’Eglise sont marqués par les combats et les glorieux triomphes de l’auguste Marie. Depuis que le Seigneur a soufflé l’inimitié entre elle et le serpent » (Gn 3, 15).

 Après avoir proclamé, avec l’Eglise, que Marie a vaincu toutes les hérésies, il affirme que la grande hérésie de notre époque est l’indifférence religieuse. Il fait une description « apocalyptique » de son temps, et il conclut :

« Cette peinture si tristement fidèle de notre époque est loin toutefois de nous décourager. La puissance de Marie n’est pas diminuée. Nous croyons fermement qu’Elle vaincra cette hérésie comme toutes les autres, parce qu’Elle est, aujourd’hui comme autrefois, la Femme par excellence, cette Femme promise pour écraser la tête du serpent ; et Jésus-Christ, en ne s’appelant jamais que de ce grand nom, nous apprend qu’elle est l’espérance, la joie, la vie de l’Eglise et la terreur de l’enfer. A elle donc est réservée de nos jours une grande victoire ; à elle appartient la gloire de sauver la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous ».

 Après cette présentation de la mission de Marie, le P. Chaminade indique notre place particulière dans cette mission. Avec le vœu de stabilité, nous voulons exprimer notre volonté d’être d’actifs missionnaires de Marie :

« Nous avons compris cette pensée du ciel, et nous nous sommes empressés d’offrir à Marie nos faibles services, pour travailler à ses ordres et combattre à ses côtés. Nous nous sommes enrôlés sous sa bannière, comme ses soldats et ses ministres, et nous nous sommes engagés, par un vœu spécial, celui de stabilité, à la seconder de toutes nos forces, jusqu’à la fin de notre vie, dans sa noble lutte contre l’enfer. Et comme un Ordre justement célèbre a pris le nom et l’étendard de Jésus-Christ, nous nous avons pris le Nom et l’étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera, pour étendre son culte et, par lui, le royaume de Dieu dans les âmes ».

 Ensuite, pour montrer la signification particulière du vœu de stabilité, il reprend pratiquement les termes dont il s’était déjà servi pour commenter le vœu d’enseignement :

 « Et voilà bien le caractère distinctif et l’air de famille de nos deux Ordres ».

 A première vue on peut s’étonner de ne pas savoir à quels termes s’en tenir ; car, quel est finalement l’"air de famille" : est-ce le vœu d’enseignement ou celui de stabilité ? N’est-ce pas créer une confusion que de dire catégoriquement de chacun des deux vœux, que « [c’]est notre air de famille ! » ? Par la suite, on voit que le vœu d’enseignement et celui de stabilité sont complémentaires et interdépendants : le fait de se constituer en « soldats » et « ministres » de Marie, par le vœu de stabilité, conduit à employer tous les moyens pour le bien du prochain, la formation dans la foi et la « réformation des mœurs », toutes choses auxquelles consacre le vœu d’enseignement.

 Pour le Père Chaminade, en réalité, le vœu de stabilité, avec sa signification missionnaire et mariale, constitue bien l’« air de famille » des Marianistes, en ce sens qu’il est « ce qui distingue la Société de Marie et l’Institut des Filles de Marie des autres ordres religieux ». Le vœu d’enseignement, compris dans un sens plus large qu’un vœu d’instruction, tout en l’incluant, constitue pour sa part l’« air de famille », c’est-à-dire « ce que les deux Ordres de Marie ont encore de spécial et d’exclusivement propre dans les œuvres communes à d’autres corps ».325

 Dans la suite de son commentaire sur le caractère missionnaire du vœu de stabilité, le P. Chaminade présente, d’une certaine façon, cette synthèse des deux aspects dans leur dimension missionnaire : abandon à Marie et à sa mission (vœu de stabilité) et, par conséquent, engagement personnel dans les œuvres et par les moyens qui permettent de réaliser cette mission de Marie de former dans la foi (vœu d’enseignement). On ne peut séparer spiritualité et praxis, motivation et action, esprit et vie. C’est la garantie de ne pas tomber dans une dévotion sans incidence sur la vie concrète, ou dans un activisme sans âme. Le Père Chaminade écrit :

« Nous sommes spécialement les auxiliaires et les instruments de la Très Sainte Vierge dans la grande œuvre de la réformation des mœurs, du soutien et de l’accroissement de la foi, et par le fait, de la sanctification du prochain. Dépositaires de l’industrie et des inventions de sa charité presque infinie, nous faisons profession de la servir fidèlement jusqu’à la fin de nos jours, d’exécuter ponctuellement tout ce qu’elle nous dira, heureux de pouvoir user à son service une vie et des forces qui lui sont dues ».

 Remarquons, finalement, que, pour le Père Chaminade, l’« air de famille » n’a rien à voir avec une sorte de chapelle fermée ; il n’y a là aucun orgueil exclusif. Au contraire, comme il le dit encore dans la même lettre,

« si d’autres Ordres ont cela de commun avec nous, nous devons les féliciter, les bénir, et les inviter à rivaliser avec nous de zèle et d’amour, afin de publier partout l’auguste Nom de Marie et ses ineffables bienfaits ».326

 En lisant aujourd’hui cette importante lettre du P. Chaminade, nous éprouvons certainement le besoin de changer de langage. L’image guerrière, même si elle n’est qu’une métaphore, loin de susciter l’enthousiasme, provoque en nous des réactions de rejet. D’autre part, nous repérons dans notre société de nouveaux besoins et de nouvelles problématiques auxquelles la mission marianiste ne peut rester étrangère si elle veut demeurer fidèle à ses origines. Mais ce besoin de révision ou d’adaptation, aussi bien dans le langage que dans l’action, n’enlève rien, aujourd’hui non plus, à la dimension fondamentalement mariale de notre mission. La Règle de Vie, tant des religieux (texte de 1983) que des religieuses marianistes (1984), met d’ailleurs bien en relief l’actualité de notre participation à la mission de Marie.

 On peut dire qu’à partir du Concile Vatican II, la réflexion sur notre caractère missionnaire et ses conséquences actuelles a été constante, aussi bien chez les Filles de Marie que dans la Société de Marie. Il n’y a pas de Chapitre Général, ces 25 dernières années, qui n’ait abordé ce thème d’une façon particulière.

Pour en donner simplement un premier aperçu, voici, présentées schématiquement, les grandes lignes des documents capitulaires concernant la mission. Il sera aisé ensuite, à quiconque voudra approfondir ce thème, de se reporter directement aux documents de chaque Chapitre.

1. La mission marianiste des Filles de Marie Immaculée après le concile Vatican II

Les documents du Chapitre Général de 1972 des Sœurs Marianistes veulent aider, selon les des paroles même de leur Supérieure Générale de l’époque, Sœur María Aránzazu Legorburu, à « prendre une conscience plus vive de notre mission dans l’Eglise et dans le monde dans lequel nous vivons ». En présentant les documents « de façon positive », le chapitre a cherché à « susciter un dynamisme nouveau dans la Congrégation ».327

 Dans le document expressément consacré à la « vie apostolique » sont affirmés ces principes d’action apostolique :

* Notre apostolat est mission d’Eglise,
* Il a un caractère marial.

Cela suppose qu’en plus de nous engager dans la mission de l’Eglise en alliance avec Marie et en son nom, nous essayions de travailler comme Elle, en nous inspirant de ses attitudes évangéliques.

* L’apostolat des sœurs est communautaire, aussi bien quand elles travaillent dans la même œuvre que lorsqu’elles ont des tâches apostoliques différentes : la communauté devient le centre d’une âme collective qui soutient et appuie.
* Leur apostolat peut embrasser toutes sortes d’activités, en particulier celles qui sont les plus aptes à répandre la foi, à former des chrétiens et à susciter des apôtres.
* Au sujet des missions lointaines : prêter une attention spéciale aux pays du Tiers Monde et avoir le souci de susciter des vocations missionnaires, religieuses et laïques.

Le thème central du Chapitre Général des Filles de Marie, en 1977, a été Notre mission marianiste aujourd’hui. On y a approfondi Evangelii Nuntiandi de Paul VI, en en tirant des applications pour la vie et la mission marianistes. Ce Chapitre manifeste son souci de l’annonce de la Bonne Nouvelle avec, comme exigence évangélique indissociable, la promotion de la justice. Le document souligne, à la fin, l’importance de la formation pour répondre aux besoins de l’évangélisation ; cette formation doit être comprise comme « un itinéraire de croissance progressive, dynamique et unifiée » ; son objectif est de

« former des personnes qui trouvent leur unité en Jésus-Christ, qui soient capables d’œuvrer avec des critères de foi, de s’adapter et de se sentir responsables de leur propre formation ».328

Le Chapitre Général de 1982 est celui de l’élaboration de la Règle de Vie, au terme d’un long travail réalisé dans tout l’Institut, selon le plan fixé par le Chapitre antérieur. Dans le cadre de l’ « esprit et des buts de la Congrégation », à propos de l’effort pour annoncer la Bonne Nouvelle, il est dit que

« fidèles à l’intuition primitive, nous acceptons de l’Eglise n’importe quelle mission qui nous conduise à travailler à l’éducation de la "foi et des mœurs chrétiennes", à la "multiplication des chrétiens", au développement de communautés vivantes et à la formation d’apôtres » (I.6)

 On souligne la dimension missionnaire de l’alliance avec Marie (I.7-I.9 et II.3 ; I, 65 ; I.72-I.73). Le chapitre VIII de la Règle de Vie est consacré à la « Vie apostolique ». Outre l’alliance avec Marie, comme dynamisatrice de cette vie apostolique, on peut mentionner quelques autres éléments de notre mission aujourd’hui. Ainsi, est-il dit :

* « C’est comme communauté que nous coopérons à l’évangélisation. Chaque communauté est une mission permanente » -, avec une unité et une diversité de fonctions dans la mission commune, qui est d’être apôtre, plus par ce que l’on est que par ce que l’on fait, et qui consiste à évangéliser dans la mesure où l’on se laisse évangéliser soi-même (Règle, livre I, art. 66).
* « La Congrégation est ouverte, en principe, à toutes les formes d’apostolat », mais en priorité à celles qui permettent de « multiplier les chrétiens, d’éveiller à la foi, de former des communautés chrétiennes et des apôtres et qui s’adressent plus particulièrement aux jeunes et aux pauvres » (I.67)
* « Travailler à la promotion de la justice est une exigence de l’Evangile. ~  Nous cherchons .. à éliminer toute forme d’injustice de nos vies, à porter le souci des moins favorisés, et à être solidaires de ceux qui s’unissent pour construire un monde plus juste et plus fraternel »(I.68).
* « L’esprit missionnaire…suppose.. une profonde estime de ce qu’il y a dans l’homme et une disponibilité qui nous permette d’être toujours prêtes à répondre de manière nouvelle à de nouveaux besoins de l’Eglise, à travers le monde ».(I.69)
* « Nous gardons une attitude d’humble reconnaissance car si nous avons quelque chose à donner, nous avons aussi beaucoup à apprendre et à recevoir» (I.70)
* « Convaincues de la richesse de notre charisme pour l’Eglise et désireuse de le voir se répandre, nous travaillons à son extension avec toute la Famille Marianiste » (I.71).
* « La vie apostolique… devient source de vie spirituelle et nourriture d’une prière continuelle. Ainsi se réalise l’unité de notre vie au service de Dieu et du prochain » (I.72)
* « Nous avons à cœur de prier et de travailler pour que d’autres connaissent la joie qui nous anime et s’engagent au service de Marie ». Dans ce sens, il importe que nos communautés rayonnent « la paix et la joie » (I.73-74 ; II.37).
* « Dans l’accomplissement de leur mission, les sœurs sont appelées à collaborer avec l’Eglise locale, ~ participer à ce qui existe, à faire réussir ce que d’autres ont entrepris et à faire preuve d’invention et de créativité » (II.29).
* « Faire connaître, aimer et servir Marie, est un des aspects de la vocation marianiste. C’est pourquoi les sœurs collaborent avec les différents groupes de la Famille Marianiste et participent aux mouvements marials de l’Eglise » II.30).
* « Attentives aux signes des temps, les sœurs prennent conscience des appels de la mission qui leur est confiée… Les Provinces et les communautés évaluent la manière dont elles réalisent leur projet » (II.31).
* Toutes les activités des sœurs « doivent tendre à faire naître et à développer des communautés chrétiennes » (II.33).
* « L’école reste un lieu privilégié de rencontre des jeunes et des adultes » (II.34).
* « Evangéliser exige de cheminer avec les gens… L’essentiel n’est pas d’abord de parler, mais de vivre l’Evangile dans toutes ses exigences » (II.36).

Le Chapitre Général de 1987 a eu lieu dans une proximité étroite avec le Synode des évêques sur les laïcs dans l’Eglise et dans le cadre de l’Année mariale, comme le rappelle, dans sa présentation des documents, la Supérieure Générale d’alors, Sœur Teresa Castro. Le document final s’intitule : Nous laisser renouveler dans notre être marianiste pour mieux servir l’Eglise et le monde. 329

 L’une des dimensions que le Chapitre se propose de revitaliser est l’alliance avec Marie. Il prend en compte la dimension missionnaire de cette alliance et affirme que Marie, si nous vivons sous l’irradiation de sa tendresse maternelle,

« nous gardera attentives aux appels de l’Eglise, promptes à discerner et à accueillir les besoins de nos frères et de nos sœurs, et spécialement des plus pauvres d’entre eux » (III.3).

 Dans la réflexion du Chapitre, l’ « approfondissement de l’esprit missionnaire » occupe une place importante ; il est centré sur trois aspects de la mission :

1/ La vocation et la mission des laïcs dans l’Eglise. Entrent dans ce cadre le travail en faveur de la femme, l’entraide mutuelle religieuses-laïcs, le développement de la Famille marianiste, particulièrement des fraternités marianistes, et la proposition de notre charisme à ceux avec lesquels nous travaillons (IV.3 à IV.7).

2/ Le travail pour la justice et pour la paix. Nous devons sentir, comme faisant partie de notre mission d’éduquer dans la foi, l’urgence de sensibiliser, d’éduquer et d’aider, surtout les jeunes, à prendre des responsabilités dans la construction d’un monde plus juste et plus fraternel. Le fait même de notre consécration nous invite à être des instruments de réconciliation et de paix (IV.8-IV.9).

3/ L’engagement envers les pauvres. C’est un appel à être Bon Samaritain pour « les laissés pour compte de notre société de consommation (personnes âgées, seules, malades, chômeurs) ; ceux qui sont maltraités par la vie et par le manque d’amour ; ceux qui cherchent désespérément un sens à leur vie ; les opprimés, ceux dont on ne reconnaît pas les droits ; ceux qui ne disposent même pas du nécessaire pour vivre dignement en êtres humains… » (IV.11).

 Finalement, le Chapitre de 1987 appelle à l’expansion missionnaire, à susciter des vocations pour le Seigneur au moyen de communautés vivantes (IV.13 à IV.15).

 Le Chapitre Général de 1992 porte également un titre significatif du point de vue missionnaire : La nouvelle évangélisation, un défi pour nous, religieuses marianistes.330 Il retient quatre défis d’aujourd’hui, qui constituent autant d’appels à l’évangélisation :

 1/ Le pluralisme culturel et religieux.

 2/ Les nouvelles pauvretés.

3/ Les progrès de l’indifférence religieuse et la recherche de nouvelles spiritualités.

 4/ L’univers des moyens de communication.

 En réponse à ces défis, le Chapitre croit que, « notre consécration religieuse, vécue humblement dans l’alliance avec Marie, jour après jour, ouvre notre être à Dieu et au monde et, par notre présence personnelle et communautaire, fait de nous des apôtres pour notre temps » (II.2).

 Voici donc les éléments qui doivent définir notre mission et que le Chapitre lui-même exprime en ces termes :

a. Notre consécration religieuse, exprimée dans des vœux qui « si nous les vivons pleinement, nous rendent plus humaines, plus proches de nos frères, libres et conscientes de nos limites, mais fortes dans le pardon de Dieu » (II.3 ; II.9 à II.17).

b. Notre alliance avec Marie, en partageant le oui qu’au jour de l’Annonciation elle a dit à Dieu et à la vie, son regard positif sur le monde, dans le Magnificat, et sa mission maternelle aujourd’hui, surtout auprès des plus nécessiteux (II.5 à II.8).

c. En communauté au service de la mission : la communauté, lieu où l’on partage la foi et la vie (II.19 à II.23) ; une communauté envoyée en mission (II.24 à II.29) ; des communautés qui interpellent (II.30).

d. En travaillant dans l’Eglise avec les laïcs. Le Chapitre se demande si notre responsabilité d’être «gérants et non propriétaires » du charisme marianiste nous incite vraiment à créer de nouvelles fraternités, à nous former et à former des laïcs pour les accompagner et à contribuer au développement des différents groupes de la Famille de Marie (II.31 à II.37).

7. La mission marianiste de la Société de Marie après le Concile Vatican II

 A partir de Vatican II, les Chapitres Généraux de la Société de Marie sont le reflet d’un désir de vivre le « Faites tout ce qu’Il vous dira » missionnaire, « selon les besoins des temps et des lieux », comme le dit la Règle de Vie (art. 10) à la suite du Fondateur.

 Le Chapitre Général de 1971 consacrait un document à l’apostolat marianiste.331 Il soulignait six principes de l’apostolat marianiste, réfléchissait aux œuvres apostoliques marianistes et proposait un programme d’action. Ces six principes, les voici  :

 1/ Notre mission est celle de l’Eglise.

 2/ Notre mission a un caractère marial.

 3/ Notre mission a pour but de former des communautés chrétiennes.

 4/ Notre apostolat est essentiellement communautaire.

 5/ Principe d’universalité de notre apostolat.

 6/ Préférence pour les œuvres qui offrent une garantie de continuité.

 Les œuvres auxquelles le Chapitre réfléchit et pour l’efficacité desquelles il donne quelques directives sont : 1. l’école ; 2. la pastorale des adultes ( la Famille marianiste, les paroisses, collaboration à la pastorale universitaire, autres champs d’apostolat) ; 3. l’apostolat missionnaire et l’aide au développement (problèmes qu’affronte l’apostolat missionnaire traditionnel aujourd’hui ; repenser nos buts et nos méthodes traditionnels ; œuvres à entreprendre en faveur du Tiers Monde, œuvres en faveur des pauvres).

 Le Chapitre Général de 1976, qui précède celui de l’approbation de la Règle de Vie, eut comme thème clé l’Evangélisation, « en s’inspirant du récent message du pape Paul VI Evangelii Nuntiandi ». Un document en traite explicitement, et « les autres, bien qu’ils portent des titres différents, peuvent être considérés comme des aspects du même thème ».332 « Il est urgent » de mettre en pratique, pour le quinquennat 1976-81, un programme d’action selon un triple objectif :

 1° Bâtir des communautés évangélisatrices. Moyens :

* L’écoute de la Parole - dans l’Ecriture et dans les évènements de chaque jour.
* Le témoignage de vie - en pratiquant les valeurs évangéliques et un style de vie simple.
* L’annonce explicite - avec sa force libératrice et réconciliatrice.
* L’attraction - communauté ouverte au partage de sa propre expérience de foi.
* Le rayonnement - intégrés dans l’Eglise locale, avec une formation théologique et catéchétique, évaluant nos œuvres apostoliques et soignant particulièrement la formation des laïcs qui travaillent avec nous afin qu’ils soient agents d’évangélisation.

2° L’extension de notre champ apostolique. Moyens :

* Répondre aux besoins locaux - prendre en compte des zones non évangélisées dans nos propres pays.
* Collaboration plus étroite avec l’Eglise du Tiers Monde.

3° Travailler à construire une société juste et pacifique. Moyens :

* Eveiller à la conscience de la réalité sociale qui nous entoure. Insertion dans la réalité sociale et analyse de la situation.
* Pratique de la justice sociale à l’intérieur de la Société de Marie.
* Promouvoir la justice et la paix dans le monde.

Le Chapitre Général de 1981, célébré à Linz (Autriche), se consacre totalement à l’élaboration de la Règle de Vie. Le P. David Fleming résume comme suit ce qui, dans cette Règle, se réfère à la mission :

« La section de la Règle de vie qui traite de la mission ne cherche pas d’abord à présenter les œuvres auxquelles nous nous consacrons, mais plutôt à définir des attitudes, des critères, des choix et des priorités qui doivent régler tout notre apostolat. La Règle est à la fois un condensé de tous les éléments durables de notre héritage marianiste et une base de réflexion sur les moyens qui doivent être les nôtres pour faire face aux interpellations de l’heure présente… La Règle donne aussi aux Marianistes une référence, un point de repère pour les aider à réviser, à évaluer, à régler et à orienter leurs ministères ».333

Le chapitre 5 de la Règle de Vie traite de la Communauté en mission334 et se présente comme suit :

Dans le Livre I :

1° Nature de l’apostolat marianiste.

 Principes de base de l’action apostolique marianiste :

* Liberté évangélique que donne la pauvreté religieuse.
* Inspiration mariale de notre mission.
* Caractère ecclésial.

2° Communauté marianiste et apostolat :

* La communauté en elle-même est apostolique.
* Action communautaire.
* Variété des services.
* Apostolat de la prière, de la souffrance et du travail.

3° Objectifs et moyens de l’apostolat marianiste :

* Principal objectif : l’éducation de la foi.
* Dynamisme de la foi.
* Universalité.
* Education.
* Sens de l’adaptation.

Dans le Livre II, le chapitre V , Communauté de mission,

 développe les points suivants :

1° Notre objectif fondamental : éduquer la foi.

2° Répandre notre charisme.

3° Œuvres pastorales.

4° Apostolat de l ‘éducation.

5° Contribuer à édifier une société juste et fraternelle.

6° Extension de notre présence évangélisatrice.

La Règle de Vie souligne également la dimension mariale de notre mission. D’une part elle met en relief la fidélité de Marie à sa mission (art. 5), qui se traduit aujourd’hui ainsi : « nous former plus pleinement encore à l’image de son Fils », c’est-à-dire, nous former dans la foi. Et donc,

 « en faisant alliance avec Marie, nous entendons l’assister dans sa mission de donner à son Fils premier-né une multitude de frères qu’elle forme dans la foi » (art. 6).

 Il ne s’agit pas là d’une théorie écrite dans un livre. Marie elle-même

 « nous trace le chemin d’une vie vraiment chrétienne. En suivant Marie, modèle de foi, d’esprit de pauvreté et d’écoute attentive de la Parole, nous saurons comme elle accueillir de tout notre cœur le Seigneur et nos frères les hommes. Avec elle, nous nous engageons totalement sur la voie mystérieuse de notre vocation» (art. 8).

 En même temps, Marie, qui est activement présente dans l’histoire du salut, constitue l’inspiration et le modèle de notre apostolat. Nous nous efforçons de prolonger,

« dans notre travail apostolique sa foi sans défaillance, sa docilité à l’Esprit, sa disponibilité et sa délicatesse sensible à tous les besoins » (art. 65).

 « Le vœu de stabilité, signe et sceau de notre vocation, est (pour nous) un engagement à persévérer dans la Société de Marie » (art. 15). C’est pourquoi, en nous inspirant des paroles même de Marie « Faites tout ce qu’Il vous dira »,

« la Société de Marie est ouverte à tous les moyens d’évangélisation ; aussi s’adonne-t-elle à l’apostolat dans les activités auxquelles la Providence l’appelle, selon les besoins des temps et des lieux » (art. 10).

 Le premier livre de la Règle se clôt sur cette affirmation : « l’esprit de la Société, c’est l’esprit de Marie » (art. 114). En écho, on lit dans le livre II : « Notre charisme découle de l’esprit même de Marie ; (il est) un don que Dieu nous a fait pour le bien de son peuple » (art. 5.4).

 Le Chapitre Général de 1986 affirme d’emblée : « la première préoccupation du Chapitre a été le renouveau de notre mission. »

« Tous, comme le Fondateur, nous sommes confrontés à une évangélisation nouvelle dans un contexte culturel en mutation ».335

 Il faut renouveler l’esprit missionnaire dit le Chapitre.

« Tout comme le Père Chaminade a dû choisir des moyens, les Congrégations et les écoles, pour rechristianiser la France, il nous fait décider nous aussi des moyens qui nous permettront de répandre la foi chez nous aujourd’hui. »

 « Pour nous, aujourd’hui, le choix des moyens susceptibles de répandre la foi est un problème complexe ». Nous avons une histoire et des engagements.

« Et pourtant, si nous voulons retrouver l’audace apostolique qui a marqué notre Fondateur, des choix et des engagements s’imposent. Ici, il faudra affronter les défis nouveaux de notre époque ; là des moyens certes bons, mais moins appropriés, devront être abandonnés ; ailleurs, les efforts devront être concentrés et intensifiés en regroupant des ressources qui nous continuons à croire adaptées et importantes ». (n°3)

 Avant d’entamer une réflexion et un discernement sur des œuvres spécifiques, le document du chapitre d’Ariccia (1986) propose des orientations générales pour aider les Provinces à déterminer quels sont les moyens d’apostolat les meilleurs pour elles :

1/ Toute œuvre apostolique est un moyen pour la mission : l’éducation de la foi. Nous avons tout particulièrement le souci de susciter et de former des apôtres, et de faire surgir des communautés de laïcs engagés.

2/ La possibilité d’incarner notre charisme dans une œuvre pour lui donner une nette identité marianiste est un motif pour entreprendre une œuvre nouvelle ou continuer une œuvre ancienne au service de l’Eglise.

 3/ Une œuvre apostolique doit permettre de faire accéder des laïcs engagés à une foi vivante.

4/ Nous devons nous laisser guider par les préoccupations de l’Eglise : construire une société de justice et de charité, travailler en faveur des pauvres, et si possible, directement avec eux et au milieu d’eux (n° 4).

 Le Chapitre en vient ensuite à appliquer ces critères plus concrètement au discernement de nos œuvres apostoliques actuelles, qu’il regroupe en six types. Leur simple énumération peut nous donner une vue panoramique sur les champs d’action dans lesquels se déploie la mission de la Société de Marie : groupes de laïcs de la Famille marianiste, paroisses, centres d’accueil et de renouveau, institutions scolaires, promotion d’une société juste et fraternelle, implantations dans des secteurs non encore évangélisés.

 Avant l’analyse de chacun de ces champs d’action marianiste, le Chapitre souligne deux aspects centraux qui doivent toujours être présents dans les œuvres apostoliques des marianistes : « le développement des groupes laïques de la Famille marianiste et la promotion d’un monde juste et fraternel » (n° 5).

 Il faut signaler que ce Chapitre a également donné la parole à quelques membres de communautés laïques marianistes. C’était le signe que le renouvellement de la mission marianiste, si elle veut rester fidèles à ses origines et à son charisme, passe par la valorisation des laïcs.

1. Mission et culture

Tel est le titre du Chapitre Général de 1991, réuni à Dayton (USA).336

Dans sa circulaire de présentation des Actes du Chapitre337, le Père Quentin Hakenewerth, Supérieur Général, souligne un aspect de la culture d’aujourd’hui qui conditionne naturellement la façon d’exercer la mission. C’est la réalité de la sécularisation :

 « La société est devenue autonome vis-à-vis de la religion et de Dieu… Les engagements religieux ne sont plus partie intégrante de l’identité culturelle ».

 Selon le Père Quentin,

« quelques membres du chapitre pensent que pour une partie d’entre nous, marianistes, nous avons accepté que les valeurs de la société sécularisée marquent notre identité personnelle davantage que les valeurs que nous propose la Règle. D’autres pensent que dans la Société, nous faisons encore bien la différence entre les valeurs positives de la société sécularisée, compatibles avec la vie religieuse, et celles qui gênent notre intention de suivre le Christ de plus près ».338

 Déjà dans le mémoire préparatoire au Chapitre, le Père Quentin, qui était alors Assistant général pour la vie religieuse, appelait à « faire de la culture marianiste notre culture prédominante dans la pratique » ; et il affirmait :

« Je suis convaincu que la vie spirituelle marianiste est capable de donner un sens à notre existence et de nous donner une immense énergie pour notre mission. Mais je suis également convaincu que la majeure partie de nos religieux reçoivent actuellement davantage de motivations et d’énergie de la part de la culture dominante que de la vie marianiste que nous vivons »339.

 A son avis, cela se voit au fossé qui sépare les documents que nous produisons et la réalité de notre vie communautaire :

« La culture marianiste inspire le document que nous produisons, mais la culture séculière ambiante est celle qui, dans la pratique, modèle notre vie communautaire. Si tel est le cas, il nous faut faire un choix ».340

 Ainsi se pose une question très grave : opter pour la culture marianiste signifie-t-il rompre avec la culture d’aujourd’hui ? Telle ne semble pas être la pensée du Supérieur Général., Outre sa critique, parfois impitoyable, du monde et toutes les précautions prises pour ne pas se laisser dévorer par des aspects négatifs, le Père Chaminade gardait les yeux bien ouverts afin d’en accueillir ce qu’il y avait de bien, et il tenait l’adaptabilité pour un principe missionnaire indispensable. Cette tension nécessaire – aimer le monde et lutter contre ce qu’il a d’inhumain et d’anti-évangélique – la Règle de Vie de la Société de Marie l’exprime en ces termes (art. 11) : « A l’exemple du Verbe Incarné, nous voulons rester proches des hommes de notre temps et partager leurs joies et leurs espoirs, leurs angoisses et leurs souffrances.

Cependant, fidèles à l’avertissement du Seigneur, nous devons rester vigilants pour que les usages et les critères du monde ne viennent pas ternir la Parole ni l’affaiblir. Le témoignage d’une totale fidélité est spécialement requis d’une communauté qui veut porter au monde la libération en Jésus-Christ. Plus attentive sera notre vigilance à cet égard, plus grande pourra être notre audace apostolique ».

Le Père José María Arnaiz, élu Assistant général pour la vie religieuse à ce Chapitre Général de « Mission et culture », encourage la nécessaire rencontre entre la vie marianiste et la culture moderne.

 « Cela suppose une remise en cause évangélique des informations qui viennent de la culture, et une approche des grandes propositions que le Seigneur fait aux réalisations culturelles… Il faut devenir culture et il faut faire de la culture à la mesure de l’Evangile ».341

 Il affirme que dans la culture actuelle il y ait des « semences » de vie marianiste. Rappelons-nous que le Père Chaminade sut, lui aussi, trouver ces semences dans la société et dans la culture que résumait la devise « liberté, égalité, fraternité ». José María Arnaiz continue ainsi :

« Pour être un bon religieux marianiste il n’est pas nécessaire, il ne convient même pas, de rejeter systématiquement les expressions de la culture universelle à venir, ni d’être contre toutes ses tendances. Tout au contraire : il faut s’informer de manière adéquate sur ces tendances nouvelles (cf. Vatican II : AG 9, GS 58 et 92 d) : seul celui qui est capable de les prendre en compte peut en libérer ceux qu’elles asservissent. Mais, en même temps, il est nécessaire de prendre conscience des contre-valeurs qui existent ».

Peut-être avons-nous eu tort, ces dernières années, écrit-il, de nous être contentés « d’assumer, d’assimiler, sans parvenir à réaliser la tâche délicate et exigeante de la purification, du rachat… Les cultures ont besoin de respect et de compréhension, mais également de conversion et de transformation ».

 Pour le P. Arnaiz, le Chapitre pose quatre grandes exigences342:

 1° Un discernement sérieux et dûment conduit face à la culture ; car il faut en finir avec des procédés ingénus ou des réactions viscérales vis-à-vis de la culture.

« La culture actuelle est une pièce de monnaie à deux faces… Il s’agit de discerner les tendances positives et les tendances négatives de la culture contemporaine par rapport à l’Evangile, et, plus précisément, par rapport à la vie marianiste… La rupture entre la vie marianiste et la culture serait un drame pour nous ; nous devons aspirer à la nécessaire synthèse entre cette vie marianiste et cette culture. Une vie religieuse qui ne devient pas culture ne se comprend pas bien, ne se transmet pas bien ».

Le P. Arnaiz souligne ensuite que le Chapitre propose une orientation vraiment très révolutionnaire pour la vie quotidienne des religieux marianistes : faire de la culture marianiste leur culture dominante.

2° Une attitude prophétique.

 « Cela ne signifie pas qu’il faut opter pour le passé, ni refuser les moyens nouveaux et le progrès, ni idéaliser la culture populaire. Il s’agit au contraire d’opter en faveur des pauvres, et de partir d’eux pour construire la civilisation de la solidarité, dans laquelle personne ne manquera du. nécessaire. Il ne s’agit pas de condamner la modernité, mais la culture du capital lorsqu’elle se fonde sur l’égoïsme, le consumérisme, l’hédonisme, le pouvoir et le mépris de la grande majorité du peuple ».

3° Améliorer le service que nous pouvons rendre aux victimes de la modernité.

 Le service de la vie marianiste peut être

 « d’aider à prévenir pour ne pas avoir à guérir ; et dans ce but, d’offrir une formation fondée sur la prière, la fraternité et la pauvreté ».

4° Transformer la mémoire marianiste en projet :

Arnaiz parle ici d’« une délicate alliance dialectique entre fidélité, d’une part, et imagination, d’autre part ».

Opter pour la gratuité, la solidarité, la compassion et l’espérance.

 « [Le marianiste] ne peut regarder en arrière ni nourrir une nostalgie de restauration du passé… Il doit regarder Jésus-Christ et prendre modèle sur Lui ; cette configuration peut se convertir en une forme alternative de vie qui permettra d’éveiller le meilleur de la culture moderne à partir de notre identité de marianiste… Cela nous impose d’opter pour l’audace et pour la vigilance. Mieux encore, d’être audacieux et vigilants à la fois ».

Ouvrez le document du Chapitre de 1991 : dès l’introduction sont indiqués des aspects de cette ambivalence ou de cette pièce de monnaie à deux faces qu’est la culture moderne, laquelle exige de nous, à la fois, incarnation et distance critique :

 « Nous reconnaissons dans la culture contemporaine une grande avancée technologique, une plus grande attention aux droits de l’homme, le souci de construire la paix, une insistance sur l’égalité, une soif de libération personnelle et sociale, une aspiration à une transcendance et une prise de conscience des questions d’écologie… Dans cette même culture nous constatons une grande violence, le sécularisme, l’oppression du pauvre et du faible, une déshumanisation par la technique, l’individualisme, le manque d’engagement et la confusion morale ».

 Ensuite, le Chapitre réaffirme sa foi en la valeur que revêt le fait de vivre au milieu de notre monde nos quatre vœux et notre charisme, avec toutes leurs implications (n° 2 et 3).

 A l’occasion du Chapitre Général de 1991, des représentants des communautés laïques marianistes du monde entier eurent une première prise de contact dans l’optique d’une unification du mouvement, au moins pour ce qui concerne les lignes fondamentales qui garantissent leur identité marianiste. La réunion eut lieu à Dayton et l’une des sessions se déroula conjointement avec les membres du chapitre. On continuait ainsi d’avancer vers une plus grande unité de la Famille marianiste et vers une plus grande conscience marianiste.

Un pas supplémentaire, qu’on peut qualifier d’historique, a été fait vers une plus grande présence du laïcat au sein de la mission de l’Eglise, à l’occasion de la Première Rencontre Internationale des Laïcs Marianistes, du 7 au 13 février 1993, à Santiago du Chili. On peut considérer comme une des réalisations concrètes et un des fruits de cette rencontre le document sur l’« Identité des Communautés Laïques Marianistes » (C.L.M.), ainsi que la création d’un organisme de coordination internationale. Ce qui compte encore plus, c’est que l’esprit que l’on respire dans le monde marianiste constitue un signe d’espérance pour l’avenir.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Questions éventuelles pour une réflexion ou un débat

1. Quels sont les principes et les éléments de l’action missionnaire que veut le Père Chaminade pour la Société de Marie ? Lesquels sont applicables encore aujourd’hui ? Comment procéder ? ( Mêmes questions pour les Filles de Marie Immaculée).

2. Quels sont les critères apostoliques dérivant du sens des vœux d’enseignement et de stabilité.

3. Repérer les éléments de la mission marianiste qui sont soulignés par la Règle de Vie (S.M. : chap. 5 des Livres I et II / FMI : chap. 8) . Quelles attitudes en découlent ?

4. Quels sont les aspects de la culture actuelle que la culture marianiste doit assimiler et quels aspects doit-elle « racheter », ou vis-à-vis desquels doit-elle prendre une distance critique ?

5 . Que peut apporter le charisme marianiste à la mission de l’Eglise dans le monde ? (Cf. Redemptoris Missio, n° 37c, 38...).

**CONCLUSION**

 Dans le prolongement de ce que nous venons de dire à propos de notre mission dans la culture contemporaine, nous dirons ceci, pour conclure : par son charisme et par les caractéristiques qu’elle a héritées de sa fondation, la mission marianiste peut assurément occuper une place dans ce que l’encyclique Redemptoris Missio appelle « des aréopages modernes ». L’encyclique de Jean-Paul II donne elle-même des exemples de ces aréopages, et nous constatons que beaucoup d’entre eux sont également des champs d’action ouverts à la présence missionnaire marianiste : le monde de la communication ; l’effort pour la paix ; le développement et la libération des peuples ; les droits de l’homme et des peuples, surtout ceux des minorités ; la promotion de la femme et de l’enfant ; la sauvegarde de la création ; l’immense aréopage de la culture…

 On ne peut ignorer que

« notre époque est tout à la fois dramatique et fascinante. Tandis que, d’un côté, les hommes semblent rechercher ardemment la prospérité matérielle et se plonger toujours davantage dans le matérialisme de la consommation, d’un autre côté, on voit surgir une angoissante quête du sens, un besoin d’intériorité, un désir d’apprendre des formes et des méthodes nouvelles de concentration et de prière. Dans les cultures imprégnées de religiosité, mais aussi dans les sociétés sécularisées, on recherche la dimension spirituelle de la vie comme antidote à la déshumanisation. Le phénomène que l’on nomme « retour du religieux » n’est pas sans ambiguïté, mais il contient un appel. L’Eglise a un immense patrimoine spirituel à offrir à l’humanité dans le Christ qui se proclame « la Voie, la Vérité et la Vie » (Jn 14, 6). C’est la voie chrétienne qui mène à la rencontre de Dieu, à la prière, à l’ascèse, à la découverte du sens de la vie. Voilà encore un aréopage à évangéliser ».343

 La mission marianiste, à laquelle participent laïcs et laïques, religieux et religieuses, chacun avec sa spécificité, ses circonstances et son ministère propres, offre une pluralité de services dans un même esprit. Cela permet de penser que le projet du Père Chaminade a encore sa place dans la mission évangélisatrice de l’Eglise dans le monde d’aujourd’hui, dans la diversité des aréopages existants.

***Notes ch. 5 :***

213. Cité par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 322.

214. Cité par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 330.

215. Verrier, J. : *S’adapter pour multiplier les chrétiens,* Fribourg 1959, p. 4.

216. Leflon : *La crise révolutionnaire…,* p. 246.

217. Leflon : *La crise révolutionnaire…,* p 252.

218. Cité par Verrier, J. : *Jalons…,* Texte III, p. 134.

219. Id. p. 147.

220. Id. p. 180.

221. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* pp. 333-334.

222. *Ibidem,* p. 335.

223. *Ibidem,* p. 330, en citant textuellement Lalanne.

224. *Lettres Chaminade I ,* 55, 07-09-1815, à Adèle de Trenquelléon.

225. Armbruster, J.-B. : *L’état religieux marianiste,* Marianistes, Paris, 1989, p. 384.

226. L’article 6 des Constitutions de La Société de Marie de 1839 disait : « … ».

227. *Lettres Chaminade I,* 51, 30-08-1814, à Adèle de Trenquelléon.

228. Rojo, Rosario : « La fundación de las Hijas de María Inmaculada", *Revista Marianista Internacional,* n° 3, p. 16.

229. Textes cités par Blanca Jamar, Supérieure Générale des Filles de Marie Immaculée, dans sa circulaire n° 3, 18 mai 1993 : *Nuevo ardor.*

230. *Lettres Chaminade I,* 52, 18-10-1814, à Adèle de Trenquelléon.

231. *Lettres Chaminade I,* 57, 03-10-1815, à Adèle de Trenquelléon. Cf. Simler : *Guillaume-Joseph…,* p. 342.

232. *Lettres Chaminade I,* 61, 11-01-1816, à Adèle de Trenquelléon. Cité par Simler : *Guillaume-Joseph…,* pp. 344-345.

233. *Lettres Chaminade I,* 68, 01-06-1816, à Adèle de Trenquelléon.

234. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 351.

235. *Lettres Chaminade I,* 73, 06-09-1816, à Adèle de Trenquelléon.

236. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 353-354.

237. Jean-Paul II à la Congrégation des Religieux et aux Instituts séculiers le 24 janvier 1986.

238. Lettre d’Adèle à Mère Emilie de Rodat, 20-02-1821. Citée par Bec, Marie Joëlle : « Le développement des Filles de Marie au travers des lettres de Mère Adèle (1816-1828) », *Revista Marianista Internacional,* n° 5, p. 12.

239. Bec, Marie Joëlle : « Le développement des Filles de Marie au travers des lettres de Mère Adèle (1816-1828) », *Revista Marianista Internacional,* n° 5. Egalement Zubiri, María Luisa : *Adela de Trenquelléon,* Santiago de Chile 1989, p. 46.

240. *Lettres Chaminade I,* 82, 31-12-1816, à Adèle de Trenquelléon y M. Mouran.

241. *Lettres Chaminade I,* 85, 20-01-1817, à Monseigneur Jacoupy, évêque d’Agen.

242. Cité par Simler : *Guillaume-Joseph…,* p. 362.

243. *Ibidem,* p. 363.

244. Cité par Bec : *Le développement…,* (II), RMI n° 6.

245. Lettre d’Adèle à Sœur Dosithée Gatty le 08-09-1821. Citée par Bec : *Le développement… (III),* RMI n° 7, p. 11.

246. Lettre d’Adèle à Maria Teresa de Jésus, 12-10-1821. Citée par Bec, article cité.

247. Lettre d’Adèle à Chaminade, 16-12-1819. Citée par Bec dans l’article cité.

248. Delrieu, 1874. Cité par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 367.

249. Cité par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 370.

250. A propos de la date, Verrier dit : « Il s’est formé une tradition…. » (*Zaragoza SM* n° 208, 22 janvier 1993, note 1. L’article est une traduction des pages 170-175 de *Jalons…,* Texte IV, à l’occasion du 175ème anniversaire de la fondation de la Société de Marie).

251. Rappelons qu’il y a eu débat pour savoir si la révélation a eu lieu « il y a 30 ans » (à Mussidan) ou bien « il y a 20 ans » (à Saragosse). Le texte original de Lalanne dit « 30 ans », mais les écrits postérieurs qui le reprennent, de même que l’ouvrage de Joseph Simler, disent « 20 ans », considérant le calcul de Lalanne comme un lapsus…

252. Lalanne, J.B. : *Notice historique,* p. 6. Cité par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,*

p. 373.

253. Lalanne, id. p. 9, cité par Simler J., id., p. 377.

254. Cité par Simler, J., id., p. 379.

255. Lalanne dans le Dictionnaire des Ordres religieux. Cité par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 380.

256. Cité par Délas, Jean Claude : *Historia de las Constituciones…,* p. 51.

257. Simler, op. cit., p. 394.

258. Lettre du 14 février 1822. Citée par Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 394.

259. *Lettres Chaminade II,* 338, 03-05-1825, à G. Caillet. Cité par Simler, J., op. cit. p. 394.

260. *Ibidem,* p. 395, cf. *Lettres Chamniade* *II*, 342,16-05-1825.

261. *Ecrits Marials II,* nn. 763-764.

262. *Lettres Chaminade I,* 233, 31-03-1823, à David Monier.

263. *Lettres Chaminade III,* 725, 07-02-1834, à Chevaux.

264. *L’Esprit de notre Fondation* I, n° 180-181.

265. Cf. Simler : *Guillaume-Joseph…,* pp. 396-408.

266. Notes de la retraite de 1822. Cité par Simler, J., op. cit., p. 403.

267. Cf. *Ecrits d’oraison* nn. 373-379 / 511-584.

268. *Lettres Chaminade II,* 350, 16-06-1825, à Caillet.

269. *Lettres Chaminade I,* 299, 16-06-1824, à Caillet.

270. Lettre à M. Gaussens du 18-03-1827. Cité par Simler, J., op. cit., p. 401.

271. Pour ce qui concerne la date de la retraite (1818) : *L’Esprit de notre Fondation* I, p. 128, note 1. Pour son contenu sur la question de l’anneau, tel que j’en ai traité : *Guillaume-Joseph…,* p. 404.

272. « Ignorantins » était un terme méprisant pour désigner ces religieux qui, avec beaucoup de bonne volonté mais peu de culture, se mettaient à enseigner à lire et à écrire aux enfants pauvres.

273. Cité par Verrier, Joseph : *La pensée d’un fondateur sur l’action apostolique de ses disciples,* Fribourg 1959, p. 48.

274. *L’Esprit de notre Fondation* III, n° 66.

275. Cité par Verrier : *La pensée…,* p. 47.

276. *L’état religieux marianiste,* p. 390.

277. Caillet, Georges : Circulaire du 23-11-1861, cité par *L’Esprit de notre Fondation* III, p. 66, n° 1. Egalement dans Armbruster, o.c. pp. 390-391.

278. Cité par Verrier, J. : *La pensée…,* p. 11.

279. *Ibidem,* p. 11.

280. Constitutions 1839, article 361.

281. *Lettres Chaminade I,* 202, 18-06-1822, à M. Martian.

282. *Lettres Chaminade I,* 203, 18-06-1822, à M. Fréchard, curé de Colroy.

283. Simler, J., op. cit., p. 532.

284. Cité par Simler, J., op. cit.,p. 534-535.

285. Articles 41 et 42. Cités par Alexandre, Eddie : *Les frères ouvriers dans la Société de Marie au temps du Père Chaminade,* Rèves 1984, pp. 56-57.

286. *Lettres Chaminade I,* p. 488, lettre d’approbation de l’Institut par Mgr d’Aviau, le 6 octobre 1823.

287. *Lettres Chaminade II,* 328, 07-04-1825, au roi Charles X. Cité par Verrier, J. : *La pensée…,* p. 26.

288. Cité par Verrier, J. : *La pensée…,* p. 14.

289. *Ibidem.*

290. *Ibidem,* p. 15.

291. *Lettres Chaminade II,* 327, 07-04-1825, à Caillet. Cité par Verrier, J., op. cit., p. 16.

292. Cité par Verrier, J., op. cit., p. 18.

293. *Lettres Chaminade II,* 434, 15-05-1827, à Clouzet.

294. Simler, J. : *Guillaume-Joseph…,* p. 593.

295. *Ibidem,* II, 502, 15-02-1830, à Lalanne.

296. Comby, Jean : *Pour lire l’histoire de l’Eglise,* tome 2, Editions du Cerf, Paris, 1986, p. 112.

297. *Lettres Chaminade II,* 503, 22-02-1830, à Lalanne.

298. *Ibidem,* 497, 15-01-1830, à Lalanne.

299. *Lettres Chaminade II,* 371, 09-08-1825, à Couzet.

300. Cité par Verrier : *La pensée…,* p. 23.

301. *Lettres Chaminade II,* 388, 15-02-1826, à Noailles.

302. Cf. Verrier, J. : *La pensée…,* p. 24.

303. *Lettres Chaminade I,* 296, 11-06-1824, au recteur du Séminaire de Besançon. Cité par Verrier, J. : *La pensée…,* p. 28.

304. Verrier, J. : *La pensée…,* p. 29.

305. *Lettres Chaminade I,* 237, 27-05-1823, à David Monier. Cité par Verrier, J. : *La pensée…,* p. 29.

306. *Lettres Chaminade II,* 482, 05-10-1829. Cité par Verrier : *La pensée…,* p. 37 (là où il dit L. 366, on doit dire L. 482).

307. M. O’Lombel était marié avec une Andalouse, María Dolores Rizo. Sa fille Luisa fit profession chez les Filles de Marie Immaculée en 1837. A cette époque, le couple O’Lombel avait dû quitter la France, « pour des raisons que nous ignorons », et vivait à Puerto Real (note 1, p. 515 de *Lettres Chaminade I,* 274).

308. Cité par Verrier, J. : *La pensée…,* p. 31.

309. Ibid.

310. *Lettres Chaminade I,* 274, 22-03-1824, à O’Lombel.

311. *Réponses…*1824, réponse à la question 6. *L’Esprit de notre Fondation* III, H 212, p. 242.

312. *Lettres Chaminade IV,* 1074, 16-09-1838 , au pape Grégoire XVI. Le texte se trouve également à la fin de la Règle de Vie.

313. *El Espíritu que nos dio el ser,* p. 50.

314. *Lettres Chaminade V,* 1153, 22-07-1839, circulaire aux deux ordres.

315. *Lettres Chaminade V,* 1163, 24 août 1839, aux prédicateurs de retraites.

316. *Ibidem.*

317. *Ibidem*

318. *Constitutions de la Société de Marie* 1839, art. 22.

319. *Lettres Chaminade V,* 1163, 24 août 1839, aux prédicateurs de retraites.

320. *Ibidem*.

321. Cf. Délas, J.C. : *Histoire des Constitutions,* p. 127, observation 16.

322. *Lettres de Adèle de Batz de Trenquelléon II*, p. 385, note 122.

323. Chaminade, G.J., *Lettre du 24 août 1839, aux prédicateurs de retraites*, *Lettres Chaminade V,* 1163.

324. *Ibidem*.

325. *Ibidem*.

326. *Ibidem*.

327. *Chapitre Général des Filles de Marie Immaculée (Marianistes),* 1972.

328. *XXIV Capítulo General de las Hijas de María Inmaculada,* 1977, V. 1.

329. *XXVI Capítulo General de las Hijas de María Inmaculada,* 1987.

330. *XXVII Capítulo General de las Hijas de María Inmaculada,* 1992.

331. *L’Ecoute et la Parole,* chapitre général de1971, (San Antonio), document 7, l’apostolat marianiste.

332. *La Parole,* Travaux du chapitre général de 1976. (Verbania Pallanza), II A : appel à entrer dans une ère nouvelle de l’évangélisation.

333. Fleming, David : « Mission » dans le *Dictionnaire de la Règle de Vie Marianiste,* Ed. SM. 1990, p. 576.

334. *Règle de la Société de Marie,* 1983, chapitre V du Livre I (articles 63 à 75) et du Livre II (articles 5.1 à 5.24).

335. *Perspectives pour une nouvelle étape,* 1986, (Ariccia), n° 2.

336. *Mission et culture,* 1991, (Dayton).

337. Hakenewerth, Quentin : Circulaire n° 1, 10 octobre 1991.

338. *Ibidem,* pp. 1 et 2.

339. Cf. *Audacia y lucidez,* en collaboration, Servicio de Publicaciones Marianistas, Madrid 1992, p. 33.

340. *Ibidem,* p. 36.

341. Cf. *Audacia y lucidez…,* pp. 19 et 20.

342. *Ibidem,* pp. 22-28.

343. Jean-Paul II : *Redemptoris Missio,* 7 décembre 1990, n° 37 c et 38.

1. [↑](#endnote-ref-1)